



*Empowered lives.  
Resilient nations.*

**Programme des Nations Unies pour le Développement  
Document de projet pour la planification de l'adaptation / Projets PNA (Plan National d'Adaptation) financé par  
le Fonds Vert pour le Climat (FVC)**

1 Juillet 2019

<b>Titre du projet :</b> Intégration des risques liés au changement climatique dans les processus de planification du développement national en Haïti	
<b>Pays :</b> Haiti	
<b>Partenaire d'exécution :</b> PNUD	<b>Accords de gestion :</b> Modalité de mise en œuvre directe (DIM)
<b>PNUAD/Effet du programme de pays :</b> "Effet 3 du programme PNUAD : L'État améliore la gestion de ses ressources naturelles et des avantages qui en découlent ainsi que les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage en faveur d'une économie verte".	
<b>Plan stratégique du PNUD : Produit :</b> 2.3.1 Les politiques de développement, les plans, les systèmes et les financements fondés sur des données et des risques incorporent des solutions intégrées pour réduire les risques de catastrophe, faciliter l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, et prévenir les crises.	
<b>Catégorie de sélection sociale et environnementale du PNUD :</b> N/A	<b>Marqueur de l'égalité hommes-femmes utilisé par le PNUD :</b> 2
<b>Numéro d'identification du projet Atlas :</b> 00118791	<b>Numéro d'identification du produit Atlas :</b> 00115470
<b>Numéro d'identification PNUD-FEM PIMS:</b> 6155	<b>Numéro d'identification FVC:</b> N/A
<b>Date de debut prévue :</b> 1 Septembre 2019	<b>Date de fin prévue :</b> 48 mois apres le démarrage

**Date du Comité d'évaluation des programmes locaux : 18 Juillet 2019**

**Brève description du projet :**

Seul Pays le Moins Avancé (PMA) de la région des Caraïbes, les principaux secteurs économiques d'Haïti (agriculture, foresterie et pêche) sont fortement touchés par les phénomènes climatiques. Plus de 50% de la population haïtienne vit en dessous du seuil de pauvreté et 20,1% d'entre eux vivent dans une pauvreté extrême.

Haïti a lancé de nombreuses initiatives pour renforcer sa résilience au changement climatique. Toutefois, des politiques et des données fragmentées, une faible capacité technique et un financement climatique insuffisant entravent les efforts déployés par le pays pour planifier de manière efficace et constante les risques climatiques à moyen et long terme dans sa planification et sa budgétisation du développement.

Le projet s'appuie sur des consultations des parties prenantes, un bilan des initiatives, politiques et stratégies existantes en Haïti, mené par le PNUD en 2017, ainsi qu'un plan d'action pour la mise en œuvre du PNA. Le rapport de recensement<sup>1</sup> a mis en évidence les limites du cadre actuel et les lacunes dans les initiatives prises pour remédier à ces problèmes :

- Capacité technique et institutionnelle insuffisante pour coordonner et mettre en œuvre efficacement le changement climatique ;
- Partage de données et d'informations dispersées sur les impacts du changement climatique et de l'intervention de l'ACC ;
- Capacité limitée à surveiller l'adaptation au changement climatique et à informer pour établir les politiques et les lois ;
- Allocations budgétaires inadéquates pour la lutte contre le changement climatique.

Celles-ci servent de base aux activités proposées dans le projet et ont été confirmées par les parties prenantes.

L'objectif du projet est de renforcer les capacités institutionnelles et techniques pour un développement itératif du PNA en vue d'une intégration efficace de l'ACC dans les processus de coordination, de planification et de budgétisation aux niveaux national et local.

Le projet proposé s'appuie sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des PANA, ainsi que sur les activités complémentaires en cours en Haïti afin d'éviter les doubles emplois. En intégrant l'adaptation au changement climatique dans les plans de développement, le projet cherchera à aligner les priorités globales d'adaptation au changement climatique dans la vision du pays du plan de développement stratégique (PSDH), le Plan national d'Aménagement du Territoire (SNAT) et son Plan et Stratégie de Réduction de Risques de Catastrophes (PNGRD).

Le projet vise donc à faire avancer le processus de planification de l'adaptation en Haïti par les trois résultats suivants: 1) Le mécanisme de coordination pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation multisectorielle à différents niveaux est renforcé; 2) Le PNA est élaboré avec une base factuelle solide pour la planification de l'adaptation et les priorités sont intégrées dans le PSDH et le PNGRD; et 3) un cadre de financement pour les actions d'adaptation au changement climatique à moyen et long terme est mis en place.

La proposition renforce et complète en outre les initiatives actuelles d'Haïti en matière de lutte contre le changement climatique: a) en cherchant à faire participer davantage le secteur privé haïtien à l'adaptation au changement climatique, dans le cadre de son programme de préparation au Fonds mondial pour la préparation récemment approuvé; b) en renforçant son système de surveillance, notification et vérification (MRV en anglais) en cours de développement dans le cadre du projet national d'appui au changement climatique de l'Union Européenne. Ce projet aligne soigneusement ses activités à ces actions en cours, en renforçant les synergies et en évitant les doubles emplois.

<sup>1</sup> UNDP (2017) en Annexe 3 de la proposition de projet approuvée par le FVC, ici en Annexe A

Les principaux bénéficiaires de ce projet seront le Ministère de l'Environnement et le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Le projet profitera également à des secteurs tels que la santé et l'eau. En outre, le processus des PNA renforcera la gouvernance locale au moyen de l'Approche Programme Intersectorielle Régionale (APRIS).

Ce projet vise à être durable au-delà de sa durée de vie proposée grâce aux activités suivantes: en se concentrant sur le renforcement des capacités de structures existantes telles que la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local et Sous-Régional (DATDLR) et le Ministère de l'Environnement (MDE); en soutenant la création d'un comité national sur le changement climatique; en complétant la base d'informations existante telle que [haitidata.org](http://haitidata.org); et en s'associant à des initiatives en cours telles que le Projet National d'Appui au Changement Climatique (AP3C) de l'Union européenne. Vous trouverez plus de détails sur la complémentarité à la Section 2.3.

En outre, une seconde phase du projet de planification de l'adaptation sera envisagée d'ici la fin du projet afin de développer des activités visant à répondre aux besoins d'adaptation concrets en matière d'égalité des sexes au niveau local.

PLAN DE FINANCEMENT		
Subvention du FVC	USD 2 633 140,00 <u>EXCLUANT DPC</u>	
(1) Budget total géré par le PNUD	USD 2 633 140,00 <u>EXCLUANT DPC</u>	
COFINANCEMENT PARALLÈLE (TOUS LES AUTRES COFINANCEMENTS (EN ESPECES ET EN NATURE) GERES PAR D'AUTRES ENTITES, COFINANCEMENT- HORS TRESORERIE GERE PAR LE PNUD)		
(2) Total du co-financement	USD 0	
(3) Total global des financements du projet (1) + (2)	USD 2 633 140,00 <u>EXCLUANT DPC</u>	
SIGNATURES		
Signature :  Jean-Claudy Pierre, Ministre de la Planification et Coopération Externe	Approuvé par le Gouvernement 	Date : 19 AOU 2019
Signature:  Fernando Hiraldo, Représentant Résident PNUD-Haïti	Approuvé par le PNUD en tant que partenaire d'exécution 	Date : 20-08-19

---

**I. TABLE DES MATIERES**

I.	Table des matieres .....	4
II.	Defis de Developpement .....	5
III.	Strategie.....	10
IV.	Résultats et partenariats.....	13
V.	Gestion du projet .....	22
VI.	Cadre de Resultats du Projet .....	23
VII.	Plan de suivi et d'évaluation .....	31
VIII.	Gouvernance et arrangements de gestion .....	35
IX.	Planification et gestion financiere .....	42
X.	Budget total et plan de travail .....	44
XI.	Contexte juridique .....	50
XII.	Gestion de risques .....	50
XIII.	Annexes obligatoires.....	52
	Annexe A: Proposition approuvée par le FVC de la préparation et du soutien préparatoire pour la planification de l'adaptation /PNA .....	53
	Annexe B: Lettre d'approbation du FVC .....	54
	Annexe C: Calendrier de mise en oeuvre du projet (Diagramme de GANTT).....	55
	Annexe D: Plan de passation de marches.....	57
	Annex E: Termes de reference indicatifs pour l'unité de gestion de projet .....	61
	Annex F: Journal des risques du PNUD .....	64
	Annexe G: Rapport d'assurance qualite des projets du PNUD .....	67

---

## II. DEFIS DE DEVELOPPEMENT

1. Située sur le passage des cyclones et des ouragans au cœur des Caraïbes, la République d'Haïti est particulièrement exposée aux phénomènes climatiques extrêmes. Une étude récente menée par German Watch<sup>2</sup> en 2017 place Haïti parmi les 3 pays les plus touchés par les phénomènes météorologiques extrêmes entre 1996 et 2015. Selon l'Indice de risque climatique à long terme (IRC), Haïti a perdu environ 221,92 M USD et 3500 vies humaines pendant cette période. En 2008 seulement, les ouragans et les cyclones ont entraîné une perte de 15% du PIB du pays (PDNA 2008). Plus récemment, en 2016, l'ouragan Matthew, la catastrophe la plus dévastatrice depuis le séisme de 2010, a fait 473 morts, 339 blessés et des dégâts considérables, dont le coût a représenté 32% du PIB (WB 2017, PDNA2017), plongeant le pays encore plus dans la pauvreté.
2. Seul Pays le Moins Avancé (PMA) de la région des Caraïbes, les principaux secteurs économiques d'Haïti (agriculture, foresterie et pêche) sont fortement touchés par les événements climatiques. Plus de 50% de la population haïtienne vit en dessous du seuil de pauvreté et 20,1% d'entre eux vivent dans une pauvreté extrême<sup>3</sup>. Selon le profil de pays de la Banque mondiale relatif aux risques climatiques et à l'adaptation au changement climatique (2011), la piètre qualité des logements, l'accès limité aux services de santé, la médiocrité des infrastructures de communication et des réseaux de transport aggravent la vulnérabilité d'Haïti aux catastrophes naturelles et au changement climatique.
3. Les femmes et les filles sont exposées à des vulnérabilités liées au climat en Haïti, en raison de leur charge disproportionnée du travail domestique qui dépend de ressources naturelles sensibles au climat, ainsi que des obstacles importants auxquels elles se heurtent en termes d'accès aux services de santé et aux formations en compétences professionnelles, d'accumulation d'actifs financiers et de participation à la prise de décision publique. Parallèlement, compte tenu de leurs rôles importants dans la gestion des ressources naturelles, les femmes disposent de connaissances et des compétences précieuses qui peuvent en faire des acteurs clés de l'adaptation au changement climatique. Ainsi, investir dans la responsabilisation des femmes dans la prise de décision et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation peut renforcer l'efficacité de ces stratégies, tout en contribuant à réduire les inégalités entre les sexes.
4. L'économie haïtienne repose essentiellement sur l'agriculture, la majorité de la population pratiquant une agriculture de subsistance, constituée de petites exploitations agricoles et destinée à satisfaire la demande alimentaire nationale. Les femmes, qui représentent plus de 50% de la population, jouent un rôle de plus en plus important dans la production agricole et dans l'approvisionnement en nourriture de la famille. La déforestation, les phénomènes météorologiques extrêmes et le changement climatique ayant entraîné une augmentation des inondations ces dernières années, des régimes irréguliers de précipitations ont perturbé la planification des agriculteurs et compromis la sécurité alimentaire. Il existe très peu de conscientisation et d'éducation sur le changement climatique fournies aux agriculteurs, en particulier aux femmes chefs de famille engagées dans des pratiques agricoles<sup>4</sup>.
5. En outre, Haïti est encore sous le choc des dégâts causés à ses infrastructures d'assainissement de l'eau, qui ont entraîné la perte de près de 10 000 vies humaines entre 2010 et 2017. Les deux principales raisons sous-jacentes des impacts sur la santé sont les températures plus élevées et les précipitations erratiques<sup>5</sup>.
6. Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti<sup>6</sup> (PSDH) est un plan étalé sur 20 ans qui vise à faire d'Haïti un pays émergent d'ici 2030, avec les objectifs envisagés dans des réformes a) territoriales, b) économiques, c) sociales et d) institutionnelles. Le plan présente un cadre pour la planification, la programmation et la gestion du

---

<sup>2</sup> Germanwatch, 2017, GLOBAL CLIMATE RISK INDEX 2017. <https://germanwatch.org/de/download/16411.pdf>

<sup>3</sup> UNDP, 2017, Rapport sur le Développement Humain

<sup>4</sup> Oxfam, 2014, Resilience au Changement Climatique, Le Cas d'Haïti

<sup>5</sup> The Guardian, 2010, <https://www.theguardian.com/environment/2010/nov/22/haiti-cholera-un-weather>

<sup>6</sup> Gouv. D'Haïti, 2010, Le Plan Stratégique de développement d'Haïti (PSDH)2010-2030

développement d'Haïti, la vision et les orientations stratégiques pour le développement du pays. Le PSDH a permis de : i) structurer les initiatives de développement en Haïti pour sortir le pays de son état de pauvreté actuel ; ii) mobiliser et rassembler les acteurs autour d'une stratégie commune ; et iii) mieux coordonner et assurer la cohérence des nombreuses initiatives en faveur du développement d'Haïti. Le plan appelle en outre à la création de richesses et à la création d'emplois en tant que condition essentielle pour assurer le développement environnemental et social et donne la priorité à l'égalité des sexes en tant que stratégie de refondation sociale du pays - un engagement renforcé par l'adoption de la Politique Nationale pour l'Egalité des Sexes (2014-2020). De plus, en tant qu'outil de mise en œuvre du PSDH, le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) en Haïti énumère les priorités nationales pour cette période : a) création d'emplois, b) protection et amélioration de l'environnement, et c) renforcement de l'Etat de droit, avec un engagement à augmenter les investissements visant des projets structurels qui encouragent l'égalité des sexes et luttent contre l'exclusion sociale au cours de la période. Actuellement, le PSDH n'a pas une solide composante sur le changement climatique. Etant donné que le plan stratégique est déjà à mi-parcours, Haïti doit intégrer efficacement l'adaptation au changement climatique dans le PSDH sur la base de la vision de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC) afin de respecter sa priorité du DSRP, à savoir la protection et l'amélioration de l'environnement.

7. Le Schéma National d'aménagement du territoire (SNAT), qui sera finalisé en 2019, orientera le plan d'aménagement économique, social et culturel et le développement environnemental d'Haïti. Il comprendra des objectifs à court, moyen et long terme pour la mise en œuvre de ces grandes orientations et identifiera les projets prioritaires.

### **Processus de planification du développement**

8. Le Plan de Développement Stratégique d'Haïti donne la priorité à la gestion de l'environnement, à la protection des aires protégées et à la gestion des bassins versants et des canaux. Bien que les considérations relatives au changement climatique soient faibles, le plaidoyer en faveur d'une révision à mi-parcours du plan a été lancé, ce qui constituerait donc un point d'entrée unique pour incorporer efficacement la planification de l'adaptation dans le plan de développement d'Haïti.

9. La nature récurrente des aléas, qui sont pour beaucoup liés aux conditions météorologiques, a incité Haïti ces dernières années à mettre en place un Système National de Gestion des Risques de Catastrophes et élaborer un Plan National de Gestion des Risques de Catastrophes (PNGRD)<sup>7</sup>. Dans le but de renforcer la réponse des populations pauvres, marginalisées et vulnérables face aux menaces et catastrophes naturelles, le plan renforce également les institutions nationales et décentralisées ainsi que la société civile pour leur permettre de gérer les risques liés aux catastrophes. Le PNGRD et le SNGRD offrent la possibilité d'intégrer les préoccupations d'adaptation au changement climatique dans le plan de gestion des catastrophes du pays.

10. Dans le cadre du PNGRD, Haïti dispose d'une plate-forme d'échange d'informations, haitidata.org, qui contient des informations provenant de divers instituts de recherche, ministères et partenaires au développement. Cependant, elle se limite aux données sur la réduction des risques de catastrophes (RRC) et peut tirer parti de l'intégration des informations de tous les acteurs, y compris les strates de données sur les risques induits par le changement climatique. De plus, la plate-forme manque de données ventilées par sexe sur les vulnérabilités et les capacités socio-environnementales qui influencent la résilience de différentes populations au changement climatique et aux risques de catastrophes.

11. L'avancement du processus PNA en Haïti s'appuiera sur la Politique nationale sur les Changements Climatiques (PNCC), pilotée par le Ministère de l'Environnement (MDE), ainsi que sur le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) et le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) menés par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Des consultations participatives et inclusives avec la société civile dans le processus d'élaboration du PNA seront essentielles pour garantir que les perspectives et priorités diverses répondant aux besoins en matière d'adaptation sont reflétées dans le plan final. La PNCC a été élaborée en 2016 et est ancrée dans la CDN du pays, préparée en 2015. La politique devrait suivre les cycles de la

---

<sup>7</sup> Le Système National de Gestion des Risques et Désastres (SNGRD) et le Plan National de Gestion des Risque et Désastres (PNGRD), 2001

CDN, ce qui constituera un point d'entrée idéal pour le PNA. Le PNA d'Haïti et ses versions futures guideront donc les considérations et rapports ultérieurs relatifs aux processus de planification importants, tels que la PNCC et la CDN du pays, et inversement.

- À l'heure actuelle, le PSDH, qui a un horizon de vingt ans (2010-2030), n'intègre pas suffisamment les préoccupations d'Haïti en matière d'adaptation aux changements climatiques. Il sera important de soutenir la révision et la réévaluation du PSDH pour intégrer ces problèmes de manière plus transparente<sup>8</sup>. Le processus du PNA peut être fondamental pour l'intégration de l'ACC dans un processus clé de planification du développement tel que le PSDH.
- Le SNAT, qui a tenu sa première séance de travail en janvier 2018<sup>9</sup>, continuera d'organiser ses séances de travail sur la finalisation des lignes directrices qui devraient être éclairées par des préoccupations d'adaptation et de résilience. Le processus PNA peut encourager et informer les futures sessions. En outre, le processus du PNA d'Haïti a été lancé avec le soutien du MPCE et du MDE, ainsi que des représentants de divers ministères, organisations de la société civile et bailleurs. Ce partenariat fournit une base solide pour la collaboration multipartite dans le développement et les révisions futures du PNA.

12. Le recensement<sup>10</sup> réalisé par le PNUD en 2017 a montré que le secteur privé investissait très peu dans les activités liées à la gestion de l'environnement. Avec l'introduction du Bureau National pour les Evaluations Environnementales en 2015, le rapport a révélé que certaines entreprises du secteur privé avaient entrepris des études d'impact sur l'environnement dans le cadre du processus de formulation de leurs projets. Cependant, il y avait peu ou pas d'investissements consacrés au changement climatique. Dans le cadre de sa stratégie visant à attirer l'engagement du secteur privé dans le domaine des changements climatiques, Haïti a lancé un projet d'appui à la préparation par le FVC, entre autres, qui vise à mettre au point un programme de pays impliquant activement les secteurs privé et financier. Cette proposition viendra compléter le projet de préparation par des activités visant à renforcer la participation du secteur à l'adaptation au changement climatique. *Veillez vous reporter au paragraphe 20 ci-dessous pour plus d'informations.*

### **Cadres réglementaires et politiques pour l'environnement et le changement climatique**

13. Parmi les stratégies nationales de développement et les plans et programmes de résilience au changement climatique des dernières années à noter et qui présentent un intérêt pour une planification efficace de l'adaptation, on peut citer :

**a) Le décret de 2005 sur l'environnement**

Conçu comme un cadre réglementaire et d'orientation pour le secteur de l'environnement, le Décret inclut le changement climatique ainsi que d'autres catastrophes naturelles en tant que priorité nationale. Parmi les neuf priorités décrites dans le décret-cadre, le changement climatique figure en sixième position et stipule : *la prévention et la réduction des risques liés aux phénomènes météorologiques, climatiques et sismiques.*

**b) Le Programme d'Action National pour l'Adaptation d'Haïti (PANA, 2006)** indique que la dégradation de l'environnement et le changement climatique compromettent le développement économique du pays en affectant de nombreux secteurs productifs, tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'énergie, les zones côtières, la santé humaine et l'habitat et les secteurs liés aux infrastructures et au tourisme. Les phénomènes suivants s'ajoutent aux impacts du changement climatique observés : a) augmentation des périodes de sécheresse, b) modification du régime hydrologique, c) perte en vies humaines, d) réduction de la disponibilité en eau douce et e) augmentation de l'érosion des sols. Au cours de la révision et de l'évaluation du PANA, le manque de financement, la faiblesse des capacités des institutions publiques et le manque de coordination ont été identifiés comme des obstacles majeurs à la planification de l'adaptation et aux objectifs de cette proposition via ses composantes.

<sup>8</sup> Merci de vous référer au rapport de revue littéraire en annexe à ce document.

<sup>9</sup> Metropole Haiti. Janvier, 2018. [http://www.metropolehaiti.com/metropole/full\\_une\\_fr.php?id=31224](http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_une_fr.php?id=31224)

<sup>10</sup> Merci de vous référer au rapport de revue littéraire en annexe à ce document.

- c) **La loi organique du Ministère de l'Environnement** (février 2018)  
La loi organique offre l'occasion d'intégrer les préoccupations d'adaptation dans le fonctionnement du MDE, y compris les structures déconcentrées au niveau local.
- d) **La feuille de route du Gouvernement et du MDE<sup>11</sup> (2017)**  
La feuille de route aligne les actions du MDE sur les politiques du gouvernement et contient une section entièrement consacrée au changement climatique.
- e) **Contribution prévue déterminée au niveau national (septembre 2015)**  
La CPDN souligne que les mesures prises et envisagées pour réduire les émissions et s'adapter aux effets du changement climatique ont été prises en compte et guideront les aspirations du pays en matière d'adaptation. La CPDN énumère les priorités de l'adaptation aux CC comme suit : 1) gestion intégrée des ressources en eau et des bassins versants ; 2) gestion intégrée des infrastructures côtières et des zones côtières ; 3) préservation et renforcement de la sécurité alimentaire ; 4) amélioration de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation. Il vise en outre pour Haïti, d'ici 2030, à intégrer les effets du changement climatique dans les stratégies sectorielles de développement. Pour maintenir la température en dessous de 2° C ou 1,5° C et dans le souci de respecter les différents engagements résultant d'initiatives internationales relatives au changement climatique, le document indique qu'il est essentiel de mener une action renforcée pour l'adaptation et l'atténuation, l'augmentation du financement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.
- f) **Ratification de l'Accord de Paris**  
En février 2017, le Parlement a ratifié l'accord de Paris, ce qui témoigne de la détermination du gouvernement à lutter contre le changement climatique.
- g) **Programme d'Action National pour l'Adaptation** en Haïti (révisé en 2017)  
La révision du Plan de 2006 a été réalisée en 2017 avec l'appui de la FAO. Elle propose un certain nombre de programmes et de projets ainsi que des mécanismes institutionnels pour faciliter leur mise en œuvre sur une base participative et de pilotage par le pays. De tous les programmes, l'agriculture, la sécurité alimentaire et la gestion de l'eau sont considérées comme des priorités. La stratégie de mise en œuvre du Plan devrait être utilisée comme point de départ pour l'implantation du PNA. Il est à noter que les différences de genre dans les vulnérabilités et les capacités en matière de changement climatique n'ont pas été prises en compte dans aucune des deux versions du PANA.
- h) **Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC, 2017)**  
Le processus de préparation de la PNCC a commencé en 2016 et a été soutenu par le PNUD et UE/AP3C. Rédigée en 2017 et ayant pour objectif de réduire la vulnérabilité des secteurs démographique et économique d'Haïti aux effets du changement climatique d'ici 2030, conformément au PSDH, la politique comprend a) une réponse politique à l'adaptation visant à accroître la résilience de la population et des secteurs b) des orientations pour une voie de développement faible en carbone, et c) des recommandations pour préparer Haïti à accéder au transfert de technologies et à bénéficier de différents fonds climatiques. Cependant, la PNCC n'a pas été validée à ce jour et une sensibilisation supplémentaire est nécessaire.
- i) **Le Cadre de Développement Durable 2017-2021**  
Signé entre le Gouvernement Haïtien et le Système des Nations Unies en Haïti le 30 juin 2017, il orientera le partenariat entre l'ONU et le gouvernement afin d'atteindre les objectifs de développement durable et de faire d'Haïti un pays émergent d'ici 2030.
- j) En outre, Haïti a soumis deux communications nationales (2001, 2013) à la CCNUCC et prépare sa troisième communication nationale (cette dernière est appuyée par ONU Environnement et se concentre sur l'inventaire des gaz à effet de serre, l'évaluation de la vulnérabilité, l'adaptation-l'atténuation et le genre) et un rapport biennal de mise à jour (BUR) pour 2018 (également soutenu par ONU Environnement et axé sur les lacunes et contraintes financières et techniques, y compris les arrangements institutionnels pour la préparation des communications nationales en plus de l'inventaire des GES et des informations sur les mesures d'atténuation). Ce seront des sources d'information importantes pour ce projet.

<sup>11</sup> Gouvernement d'Haïti (2017). Feuille de route du Gouvernement et du Mde.

14. En outre, une plateforme de la société civile sur le changement climatique (PSC-CC) a été lancée en 2017. Elle offre un espace de dialogue et de plaidoyer en faveur de l'adaptation et de l'atténuation des effets du changement climatique. La PSC-CC était pleinement impliquée dans le lancement du processus du PNA et devrait apporter une contribution aux politiques, programmes et actions du pays en matière de changement climatique. Le projet proposé appuiera le renforcement du Groupe de Travail Technique, qui comprend les plates-formes de consultation telles que PSC-CC, afin de mieux informer l'élaboration du PNA, ce qui renforcera les composantes de l'adaptation au sein de la PNCC et, par conséquent, la CND du pays.

15. Le pays a bénéficié de l'appui technique du Programme d'Appui Global au Plan National d'Adaptation (PAG-PNA) financé par le FPMA et mis en œuvre de manière conjointe par le PNUD et ONU-Environnement, ainsi que de l'appui du Groupe d'Experts de la CCNUCC sur les PMA (LEG) depuis 2014. En outre, à la suite d'une requête de l'autorité nationale désignée (AND) d'Haïti au Fonds Vert adressée au PNUD en mai 2017, une série de discussions et de consultations des parties prenantes ont été menées par le bureau de pays du PNUD, l'équipe PAG-PNA du PNUD, le MDE et le MPCE, donnant ainsi lieu au début de 2018 à une feuille de route pour le pays.

16. La feuille de route, complétée par un rapport de recensement et validée par un large éventail de parties prenantes à Port-au-Prince en septembre 2017, identifie un certain nombre de priorités et d'actions pour guider le processus PNA à moyen et long terme en Haïti. Ces priorités comprennent : a) le renforcement d'un mécanisme de coordination pour la planification et la mise en œuvre multisectorielles de l'adaptation à différents niveaux, b) le renforcement de la base factuelle pour la planification de l'adaptation et l'inclusion des priorités d'adaptation au changement climatique dans le PSDH et le PNGRD, c) l'établissement de cadre de financement des mesures d'adaptation, et constituent les principaux résultats de cette proposition.

17. Une analyse plus poussée des orientations existantes par le PNUD a révélé des lacunes importantes dans les capacités nationales d'adaptation au changement climatique, notamment en ce qui concerne l'analyse liée au genre, les évaluations de la vulnérabilité et des capacités socio-environnementales, les systèmes d'informations ventilés par sexe et les mécanismes de financement climatique.

18. Une adaptation tenant compte de la problématique hommes-femmes, garantissant aux femmes et aux hommes des possibilités équitables de participer à la prise de décision et à la mise en œuvre d'actions en matière d'adaptation, renforcera certainement les efforts d'adaptation. Cependant, les connaissances, les approches et les outils nécessaires pour faire face aux impacts, vulnérabilités et adaptation liés au genre font défaut, illustrant l'importance de renforcer les capacités en matière de genre parmi les institutions responsables de l'intégration, de l'amélioration de la disponibilité des données ventilées par sexe sur le changement climatique et mécanismes de financement du climat qui répondent aux inégalités entre les sexes en termes d'accès et d'avantages.

### Coordination institutionnelle

19. Le Ministère de l'Environnement, par le biais de la Direction du changement climatique (DCC) créée en 2004, est chargé d'élaborer des programmes d'adaptation au changement climatique, des mesures d'atténuation et de faire le suivi des progrès réalisés. Un groupe technique a été créé en 2015 par le Ministère de l'Environnement et comprend des membres issus des ministères sectoriels, des partenaires internationaux, des universités et de la société civile, entre autres. Ce groupe constitue une plate-forme nationale idéale pour soutenir le processus PNA.

20. Les institutions clés membres du Comité national sur les changements climatiques (CNCC) ont été identifiées et consultées dans le cadre de l'exercice de recensement du PNA en 2017. La mise en place finale de cette structure est actuellement gérée par le gouvernement et devrait être opérationnelle au début de 2019. De plus, le mandat du Groupe de Travail Technique (GTT) est en cours de finalisation dans le cadre du programme de préparation d'Haïti. Le GTT jouera un rôle clé en fournissant des recommandations techniques non seulement au comité de pilotage du projet mais également au CNCC.

21. Le Ministère des finances (MEF), le Ministère de la planification (MPCE), des universités et des groupes de la société civile ont participé activement à la recherche sur les changements climatiques ainsi qu'au renforcement des capacités et à la sensibilisation. Cependant, ces initiatives ne sont pas bien établies ou suffisamment matures pour soutenir le processus de PNA tout seul. Pour cette raison, le PANA actualisé (2017), parmi d'autres évaluations, a appelé à un renforcement des capacités locales et sous-régionales d'appui aux initiatives d'adaptation et à la mise en œuvre des PNA, sous la forme d'une **approche-programme régionale intersectorielle (APRIS)**. Cette approche vise à mieux cibler les efforts des acteurs gouvernementaux et non

gouvernementaux au niveau régional. L'approche suggérée permet de mettre en œuvre de manière adéquate les programmes et projets et de mieux répondre aux besoins des populations des régions du pays. Cela ouvre la possibilité d'inclure plus largement les groupes de la société civile à un niveau décentralisé et de renforcer leurs capacités d'influencer et de mettre en œuvre des actions localisées sur l'adaptation au changement climatique. Il vise également à développer les régions en tenant compte du potentiel environnemental et économique de chacune, tout en recherchant la cohérence et la complémentarité des actions, conformément à l'approche d'aménagement du territoire et au développement socio-économique, approche visant à équilibrer le développement socio-économique et l'utilisation des terres. L'approche est encore à un niveau conceptuel et nécessite une action concertée de la part des acteurs concernés pour être opérationnalisée, fournissant un point de départ au projet proposé pour traiter efficacement l'intégration de l'adaptation au changement climatique aux niveaux sectoriel et Local.

22. Les régions clés à cibler dans le cadre de ce projet seront sélectionnées au moyen de consultations lors de la mise en œuvre du projet (voir page 22, 2.1.2). Plusieurs régions ont été sélectionnées dans le cadre de l'exercice de révision du PANA en 2016-2017 sur la base du modèle APRIS. La répartition régionale définie par l'approche APRIS est la suivante<sup>12</sup>:

- a) Région I constituée des départements du Nord et du Nord-Est
- b) Région II constituée des départements du Nord-Ouest et du Haut Artibonite
- c) Région III constituée des départements du Centre et du Bas Artibonite
- d) Région IV constituée des départements de l'Ouest et du Sud-Est
- e) Région V constituée des départements des Nippes, du Sud et de la Grand'Anse
- f) Région VI constituée des régions insulaires : Iles de la Gonâve, Cayemites, La Tortue et d'Iles-à-Vache
- g) Région VII constituée des départements de la zone frontalière Haïtiano-Dominicaine du Nord au Sud

---

### III. STRATEGIE

23. Le projet proposé vise à remédier aux faiblesses liées à l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les processus de planification et de budgétisation du développement. Le projet s'appuiera sur les priorités définies dans la CDN et les CN en mettant l'accent sur une approche adaptable pour l'adaptation (qui renforcent les efforts d'atténuation), notamment l'augmentation du financement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

24. Un certain nombre des obstacles énumérés ci-dessous, recensés au cours de l'inventaire et validés lors des consultations des acteurs, entravent l'avancement du processus des PNA en Haïti.

- a) **Capacité technique et institutionnelle insuffisante pour coordonner et mettre en œuvre efficacement les mesures d'adaptation au changement climatique**, notamment une sensibilisation limitée aux effets du changement climatique au niveau local et du secteur privé.
  - Le MDE qui est l'AND du FVC, responsables de la mise en œuvre effective de la Convention sur le Changement Climatique ainsi que des politiques climatiques nationales, manquent de capacités techniques et humaines, d'outils et d'approches pour mettre en œuvre les initiatives, en particulier au niveau local.
  - Aucune évaluation de la capacité institutionnelle n'a été entreprise pour l'intégration du changement climatique dans le pays, mise à part l'évaluation des capacités internes en lien avec les trois Conventions de Rio conduite par ONU Environnement, limitée au MDE, laissant de côté d'autres ministères clés pour le processus du PNA tels que les Finances, la Planification et l'Agriculture.
  - Les élus et les parlementaires ne sont pas suffisamment sensibilisés pour promouvoir la résilience au changement climatique dans le pays.
  - Les institutions nationales de recherche et les universités ont une capacité technique de recherche et développement limitée et offrent peu de cours sur le changement climatique, et très peu de

---

<sup>12</sup> Se référer aux pages 31-35 du Rapport de recensement (en anglais) pour plus d'information

données scientifiques sont disponibles au niveau national.

- Le secteur privé joue un rôle limité dans la protection de l'environnement et participe très peu, voire pas du tout, à la lutte contre le changement climatique.
- Les autorités nationales et locales ne disposent pas des capacités techniques suffisantes pour soutenir la lutte contre le changement climatique. Ils auraient besoin d'un appui technique dans la planification du développement local axée sur le climat pour mieux répondre aux besoins des communautés, réduire leur vulnérabilité au changement climatique et renforcer l'approche APRIS.
- Le Groupe de Travail Technique n'est pas capable de coordonner efficacement les initiatives relatives aux changements climatiques dans le pays, ne s'implique pas assez dans les secteurs public, parapublic et privé et se concentre principalement sur les positions de pays pour les COP.

**b) Partage de données et d'informations dispersées sur les impacts du changement climatique et les interventions de l'ACC**

- Malgré l'existence de nombreuses initiatives sur le changement climatique, les informations disponibles sont fragmentées. Le manque de cohérence entrave l'efficacité du suivi et de l'évaluation.
- Bien que des évaluations de la vulnérabilité et des scénarios socio-économiques pour de nombreux secteurs prioritaires du PANA d'Haïti aient été réalisées, elles font défaut pour les secteurs de la santé et des infrastructures.
- Il existe des analyses économiques isolées en vue de l'évaluation des options d'intervention, mais elles sont menées sur une base ad hoc et il n'existe pas de processus d'évaluation systématique pour sélectionner les options d'adaptation et diffuser les informations sur les interventions prioritaires.
- Les plates-formes existantes d'échange d'informations telles que Haitidata.org sont limitées à la RRC et n'incluent pas de données sur les changements climatiques.
- Il n'existe pas de stratégie de communication sur le changement climatique et les activités de défense en la matière sont limitées dans le pays, ce qui entrave le partage d'informations. Les médias, qui pourraient assurer la diffusion de l'information et la communication de masse, se focalisent très peu sur les questions de changement climatique.

**c) Capacité limitée à surveiller l'adaptation au changement climatique et à informer les politiques et les lois**

- Dans le cadre du projet AP3C financé par l'UE au sein du MDE, un système de surveillance, de notification et, de vérification (MRV) est en cours de développement. Cependant, il y a un manque d'informations spécifiques sur l'adaptation. Produire des indicateurs objectivement vérifiables pour prendre des décisions en connaissance de cause est difficile en Haïti.
- Malgré les initiatives prises par ONU Femmes et le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF) pour faire progresser la question du genre en Haïti, très peu d'informations spécifiques sont actuellement disponibles sur le changement climatique et le genre.
- La prise de conscience générale des impacts du climat sur le développement et des moyens de les intégrer à la planification du développement aux niveaux national, sectoriel et local est limitée chez les principaux acteurs tels que les responsables de la planification et du budget.
- Une expertise en suivi et évaluation serait nécessaire pour renforcer la durabilité des actions et mieux contribuer au système de mesure, de reportage et de vérification au niveau national.

**d) Allocation budgétaire inadéquate pour le changement climatique** afin de répondre aux besoins en adaptation du fait de l'intégration limitée des préoccupations relatives au changement climatique dans la planification et la budgétisation.

- La PNCC, document stratégique fournissant des orientations au document sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation, n'a pas encore été validée par le Conseil des Ministres et n'est donc pas efficace. Le budget de l'État ne reflète donc pas correctement les besoins en matière de changement climatique.
- La dimension changement climatique est très faible dans le PSDH

- La RRC reste un domaine d'investissement prioritaire pour le gouvernement. Cependant, les préoccupations relatives à l'ACC ne sont pas incluses dans le PNGRD.

25. L'objectif du projet est donc de renforcer les capacités institutionnelles et techniques de développement itératif du PNA en vue d'une intégration efficace du bilan commun de pays dans les processus de coordination, de planification et de budgétisation aux niveaux national et local. Pour surmonter les obstacles ci-dessus, le projet propose les résultats suivants :

**Résultat 1 :** *Le mécanisme de coordination pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation multisectorielle à différents niveaux est renforcé*

- Renforcer les capacités du MDE et du MPCE pour diriger le processus de coordination et d'intégration du changement climatique
- Étudier les obstacles institutionnels à l'intégration du changement climatique dans la planification du développement et sensibiliser les principaux acteurs aux liens entre l'adaptation au changement climatique et le développement.
- Renforcer les mécanismes de mise à jour et de révision régulières des actions d'adaptation

**Résultat 2:** *La base factuelle pour la planification de l'adaptation est renforcée, le PNA est développé et les priorités en matière d'adaptation sont intégrées dans le SNAT, le PSDH et le PNGRD.*

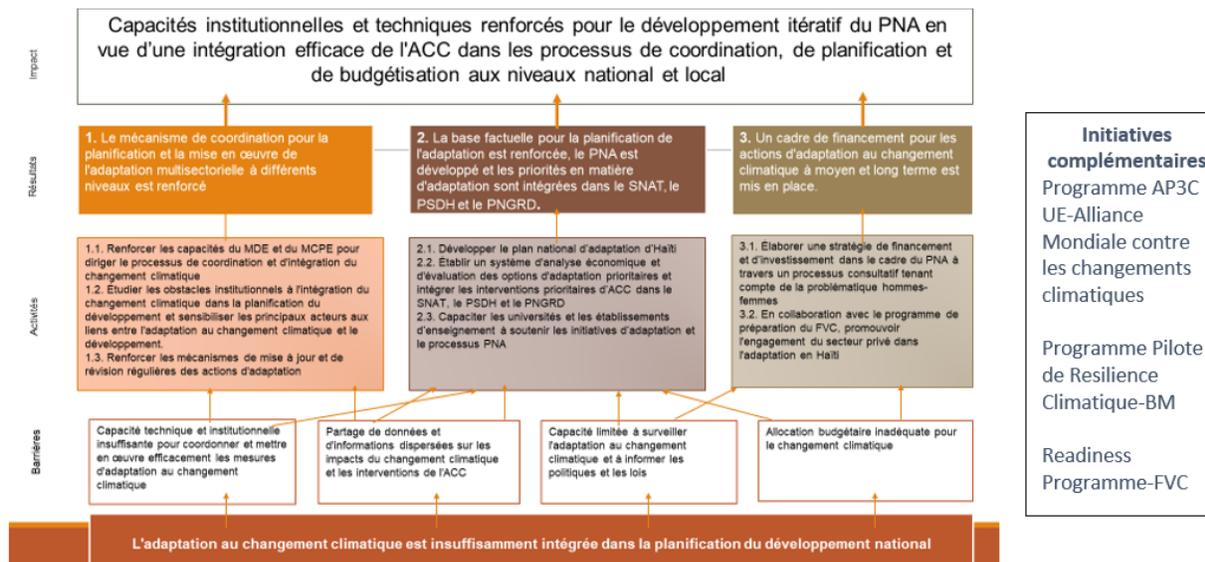
- Développer le plan national d'adaptation d'Haïti
- Établir un système d'analyse économique et d'évaluation des options d'adaptation prioritaires et intégrer les interventions prioritaires d'ACC dans le SNAT, le PSDH et le PNGRD
- Capaciter les universités et les établissements d'enseignement à soutenir les initiatives d'adaptation et le processus PNA

**Résultat 3:** *Un cadre de financement pour les actions d'adaptation au changement climatique à moyen et long terme est mis en place*

- Élaborer une stratégie de financement et d'investissement dans le cadre du PNA à travers un processus consultatif tenant compte de la problématique hommes-femmes
- En collaboration avec le programme de préparation du FVC, promouvoir l'engagement du secteur privé dans l'adaptation en Haïti

26. Les résultats ci-dessus, les sous-résultats et les activités proposées dans ce projet (sections 3 et 4) résultent de consultations approfondies avec le gouvernement et les partenaires de développement. En outre, les activités proposées n'ont pas encore été entreprises et ne sont pas prévues dans le cadre de projets en cours dans le pays. Là où il y a des similitudes, les partenaires de développement ont été consultés pour assurer une complémentarité maximale entre les interventions. Par exemple, le projet proposé reprendra l'avancement du projet AP3C de l'UE sur le renforcement du système de MRV, ainsi que les lignes directrices pour l'intégration régionale et locale des priorités d'adaptation; utilisera les informations hydrométéorologiques générées dans le cadre du PPRC de la Banque Mondiale pour informer le plan National d'Adaptation d'Haïti; et coopérera avec le programme de préparation du FVC pour mobiliser les secteurs privé et financier en faveur de l'adaptation; De même, dans la mesure du possible, le projet identifie et encourage les mécanismes et les structures existants pour renforcer plutôt que de proposer des efforts nouveaux et potentiellement redondants. Dans le cadre du Résultat 1, le Groupe de Travail Technique Interministériel sera renforcé afin de mieux coordonner les plans et activités d'adaptation dans le pays. Le résultat 2 cherche à intégrer les préoccupations d'adaptation dans les plans et stratégies existants tels que SNAT, PSDH et PNGRD, ainsi que renforcer l'approche APRIS proposée précédemment pour l'intégration régionale. La promotion de l'engagement du secteur privé dans l'adaptation au Résultat 3 vise à renforcer la stratégie qui sera élaborée dans le cadre du programme de préparation actuel du FVC.

27. Pour appuyer la planification de l'adaptation en Haïti, les approches, les outils, les consultations et les analyses des différents résultats prendront en compte la résilience des hommes et des femmes face au changement climatique.
28. En outre, les partenaires de développement et les représentants du gouvernement font partie du Groupe de Travail Technique du projet et se réuniront avant les réunions régulières du Comité de pilotage. Cela fournira une plate-forme idéale pour jauger régulièrement l'avancement du projet et permettre une gestion adaptative au cours du projet afin d'éviter une duplication potentielle des efforts. Le GTT (TWG) joue un rôle clé non seulement dans la mise en œuvre du projet, mais également du CNCC pour permettre une approche active et participative pour faire avancer la planification de l'adaptation en Haïti.
29. La théorie du changement est résumée dans le diagramme ci-dessous.



#### IV. RESULTATS ET PARTENARIATS

##### Résultats escomptés :

30. Le projet proposé vise à renforcer les capacités institutionnelles et techniques de développement continu de PNA pour l'intégration effective de l'adaptation au changement climatique dans les processus nationaux de planification et de budgétisation en Haïti. Il renforcera les cadres et les systèmes existants, renforcera les capacités des différents acteurs pour contribuer efficacement au processus et établira un mécanisme permettant de maintenir le processus du PNA au-delà de la durée de vie de ce projet.
31. Ce faisant, la proposition se base sur les politiques et cadres existants tels que le PANA, la PNCC, le SNAT, le PSDH et le PNGRD, et renforce les capacités des structures de coordination existantes et de l'AND du FVC pour mettre en œuvre les activités.
32. Les principaux bénéficiaires de ce projet de préparation seront le Ministère de l'Environnement et le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, par l'intermédiaire du Comité National sur les Changements Climatiques. Le projet apportera également des bénéfices à des secteurs importants tels que la santé, l'eau et les infrastructures.
33. Pour atteindre cet objectif, le projet propose 3 résultats, dans le cadre de la première phase du

programme d'appui du FVC pour la préparation à la Planification de l'Adaptation. Après avoir mené à bien ce projet et informé des résultats escomptés, une deuxième phase du projet de planification de l'adaptation sera proposée pour répondre aux besoins concrets en matière d'adaptation au niveau local (voir l'Annexe II).

**Résultat 1:** *Le mécanisme de coordination pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation multisectorielle à différents niveaux est renforcé*

**Résultat 2:** *La base factuelle pour la planification de l'adaptation est renforcée ; le PNA est développé et les priorités d'adaptation sont intégrées dans le SNAT, le PSDH et le PNGRD*

**Résultat 3:** *Un cadre financier pour les actions d'adaptation au changement climatique à moyen et long terme est mis en place*

34. La description des activités pour chaque résultat est donnée ci-dessous :

**1. Le mécanisme de coordination pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation multisectorielle à différents niveaux est renforcé**

**1.1 Les capacités du GTT, en particulier du MDE et du MPCE, pour diriger le processus de coordination et d'intégration du changement climatique sont renforcées**

Par ce résultat, le projet envisage de relever les défis suivants: a) le manque de mécanisme de coordination sur le changement climatique aux niveaux national et local, b) aucune évaluation des capacités existantes en matière de changement climatique et c) des cadres réglementaires inefficaces pour faire avancer le PNA; en renforçant le Groupe de Travail Technique en tant qu'organe consultatif interinstitutionnel chargé d'orienter la planification de l'adaptation à moyen et long terme en Haïti, ainsi qu'en évaluant et en mettant en œuvre un plan de renforcement des capacités afin de coordonner efficacement les politiques en matière d'ACC à travers les secteurs et à tous les niveaux.

**1.1.1 Renforcer la capacité institutionnelle de coordination de la planification de l'adaptation, sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement (MDE) et du Ministère de la Planification (MPCE).** Cette activité renforcera le Groupe de Travail Technique, avec un appui technique spécifique au MDE et au MPCE, afin de guider efficacement le processus des PNA et de coordonner les activités d'adaptation du pays. De plus, il validera la feuille de route du PNA et renforcera les capacités humaines pour soutenir le rôle de coordination du MDE dans le cadre du GTT.

**1.1.2 Mener des évaluations des lacunes en matière de capacités techniques liées au changement climatique de 10 institutions au maximum au sein du Groupe de Travail Technique.** Une évaluation détaillée des lacunes en matière de capacités sera entreprise afin de déterminer les capacités individuelles et institutionnelles (y compris au niveau local) dans des domaines tels que l'information climatologique, les outils d'intégration, l'évaluation et la priorisation de l'ACC, le développement de projets, l'intégration de l'ACC, etc. Un plan de développement des capacités sera également élaboré et validé lors d'un atelier consultatif.

**1.1.3 Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités issu des évaluations des lacunes.** Le plan de renforcement des capacités défini au 1.1.2 sera mis en œuvre dans le cadre de cette activité dans les domaines identifiés et en partenariat avec les universités nationales et soutenu par des experts nationaux et internationaux.

**1.2. Les obstacles institutionnels à l'intégration du changement climatique dans la planification du développement et les politiques sont passés en revue et les principaux acteurs sensibilisés aux liens entre l'adaptation au changement climatique et le développement**

Par ce résultat, le projet visera à lever les obstacles en : a) effectuant un examen approfondi et une évaluation des obstacles et en émettant des recommandations ; b) sensibilisant le gouvernement à différents niveaux et par la participation des universités, des groupes locaux, des institutions

professionnelles et société civile.

- 1.2.1. **Analyser le cadre réglementaire, les politiques et les plans existants avec des points d'accès pour identifier les opportunités permettant d'intégrer les considérations de risque climatique.** Dans le cadre de cette activité, en consultation avec les principaux acteurs, y compris les parlementaires, une revue des lois ou des politiques existantes (y compris SNAT, PSDH, PAE, le PNGR, la PNCC, entre autres), sera réalisée et des recommandations seront formulées pour intégrer les risques climatiques. Les recommandations formulées par le GTT seront ensuite validées par le comité de pilotage du projet et le CNCC.
- 1.2.2. **Sensibiliser les principaux acteurs de la planification du développement et de la budgétisation sur l'adaptation au changement climatique, en particulier le MPCE, le MEF, le CNCC et le Parlement.** Dans le cadre de cette activité, une série d'ateliers de sensibilisation seront organisés avec le MPCE et le MDE comme leaders, avec la participation du MEF, le CNCC, le Parlement et d'autres acteurs clés de la planification et de la budgétisation. Une analyse des obstacles et des recommandations pour une action des principaux acteurs sera réalisée et une série de formations et d'ateliers seront organisés, en coordination avec le comité de pilotage et les universités, afin de sensibiliser les autorités locales, y compris les maires, à la gouvernance environnementale ainsi qu'aux processus de l'adaptation nationale.
- 1.2.3. **Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de communication sur le changement climatique en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et sa direction de la Protection Civile.** Dans le cadre de cette activité, la stratégie de communication sur le changement climatique coordonnée par la Direction du CC sera mise en œuvre avec une attention particulière pour les collectivités locales et les groupes communautaires pour l'adaptation à moyen et long terme. Les matériels seront mis au point et diffusés en coopération avec le Comité de Pilotage du PNA, les universités, les groupes vulnérables, les médias et les instituts de recherche. Les protocoles d'accord seront signés avec des radios et d'autres groupes à portée communautaire. Des sessions de formation seront organisées pour diffuser des informations sur les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe. Cette activité soutiendra également la diffusion de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC).

### **1.3. Les mécanismes d'actualisation et d'examen réguliers des actions d'adaptation sont renforcés et intégrés au processus itératif de planification de l'adaptation**

Ce produit vise à soutenir le système de MRV en cours de développement par le ministère de l'environnement, à élaborer des indicateurs pour le CCA et à former les parties prenantes concernées au suivi et à l'évaluation des interventions d'adaptation. Le système de MRV, qui devrait être maintenu par le MDE et rendu public sur le site [www.haitidata.org](http://www.haitidata.org), recueillera des informations auprès de tous les ministères sectoriels concernés.

- 1.3.1. **Identifier des indicateurs appropriés pour la surveillance des impacts du changement climatique et un système de collecte de données, en collaboration avec MDE, ONU Femmes et ONU Environnement.** Dans le cadre de cette activité, le projet développera des indicateurs pour l'adaptation au changement climatique, établira des procédures de collecte de données et les intégrera dans le système MRV en cours d'élaboration par le Ministère de l'Environnement.
- 1.3.2. **Renforcer la plate-forme [Haitidata.org](http://Haitidata.org) en incluant une base de données relative à l'adaptation au changement climatique accessible à tous les acteurs** Cette activité facilitera l'intégration des couches de données d'ACC (à partir de la version 1.3.1) dans la plate-forme existante [Haitidata.org](http://Haitidata.org), qui ne contient actuellement que des informations relatives à la RRC.
- 1.3.3. **Renforcement des capacités des secteurs et des niveaux de gouvernement concernés en matière de rapport et d'utilisation d'informations pour la prise de**

**décision en matière d'adaptation.** Une série d'ateliers seront organisés dans le cadre de cette activité sur le S&E et la saisie des données ACC venant de projets d'adaptation existants dans des régions clés du site de la plate-forme [www.haitidata.org](http://www.haitidata.org).

- 1.3.4. **Documenter les leçons apprises et les meilleures pratiques d'interventions d'adaptation pour encourager la multiplication d'approches réussies.** Cette activité assure la compilation continue des leçons tirées d'interventions d'adaptation à partir de la mise en œuvre des PANA et d'autres initiatives, ainsi que l'extraction des meilleures pratiques pour la dissémination dans la base nationale de données, [www.haitidata.org](http://www.haitidata.org).

## **2. La base factuelle pour la planification de l'adaptation est renforcée, le PNA est développé et les priorités en matière d'adaptation sont intégrées dans le SNAT, le PSDH et le PNGRD**

### **2.1. Le Plan National d'Adaptation d'Haïti est développé**

Dans le cadre de ce résultat, les informations scientifiques disponibles (évaluations de la vulnérabilité) seront examinées, compilées pour les informations existantes (par exemple, agriculture, eau, éducation/sensibilisation, zones côtières, biodiversité) et des évaluations supplémentaires (santé et infrastructures) pour les secteurs prioritaires seront réalisées, les options d'adaptation seront hiérarchisées pour tous les secteurs prioritaires, en utilisant les informations existantes et nouvellement collectées, et le PNA sera rédigé. Celles-ci viseront à surmonter les obstacles liés aux informations climatiques limitées et dispersées et l'absence de plan à moyen et à long terme sur l'adaptation au changement climatique.

- 2.1.1. **Compiler les informations existantes pour les domaines prioritaires clés, à savoir l'eau, la santé, l'éducation/sensibilisation, les zones côtières, la biodiversité et l'agriculture, telles qu'identifiées dans le PANA et la CDN d'Haïti.** Dans le cadre de cette activité, les informations disponibles concernant la mise en œuvre des PANA d'Haïti, la CDN et le programme AP3C seront examinées et analysées. Un plan d'action sera proposé pour toute lacune identifiée lors de l'analyse.
- 2.1.2. **En collaboration avec les projets concernés de la BID et la Banque mondiale, aider les centres de recherche et les universités à évaluer de nouveaux scénarios de changement socio-économique et environnemental à moyen et long terme, dans les secteurs de la santé et des infrastructures dans des régions clés.** Dans le cadre de cette activité, non seulement les évaluations restantes pour la santé et les infrastructures publiques seront menées, mais le projet visera également à démontrer l'efficacité de l'approche APRIS dans les régions clés à identifier par le groupe de travail technique lors de la mise en œuvre.
- 2.1.3. **Identifier et évaluer les options d'adaptation au changement climatique dans tous les secteurs prioritaires (eau, santé, éducation, zones côtières/infrastructures, biodiversité, éducation et agriculture).** Cette activité permettra de hiérarchiser un ensemble d'options d'adaptation en utilisant des outils tels que : Analyse des avantages (ACB), analyse coût-efficacité (ACE), analyse multicritères (AMC), etc. Un rapport sur les options classées par ordre de priorité sera produit et les acteurs seront largement consultés pour éclairer la sélection des options d'adaptation prioritaires pour tous les secteurs prioritaires du PANA.
- 2.1.4. **Constituer une équipe de rédaction multidisciplinaire composée de membres du comité directeur et d'experts techniques, chargée de compiler les études techniques disponibles et de rédiger le PNA pour Haïti.** Dans cette activité, il s'agira de superviser la rédaction du document de PNA pour Haïti, en utilisant les meilleures preuves scientifiques disponibles (2.1.1 et 2.1.2, les informations provenant de TCN, PANA, rapports de AP3C, etc.), l'évaluation des options (2.2.1)

et fondées sur une feuille de route validée (1.1.1). Le PNA sera examiné par des pairs, validé par des consultations (y compris les commentaires du public) et soumis à la CCNUCC.

## **2.2. Un système d'analyse économique et d'évaluation des options d'adaptation est mis en place et les interventions prioritaires de l'ACC sont intégrées dans le SNAT, le PSDH et le PNGRD**

Grâce à ce résultat, un système d'analyse économique et d'évaluation des options d'adaptation sera mis en place, et les interventions en matière de lutte contre les risques climatiques et prioritaires seront intégrées dans les plans stratégiques du pays tels que le SNAT, le PSDH et le PNGRD. Les activités relevant de ce résultat viseront également à former les acteurs à l'application des outils d'évaluation économique des options d'adaptation.

- 2.2.1. **Développer un système pour évaluer les différentes options d'adaptation, y compris les coûts et bénéfices des impacts non prévus des mesures d'adaptation en Haïti.** Dans le cadre de cette activité, des directives pour l'intégration seront élaborées sur la base des activités décrites au point 2.1, et les principaux acteurs des 7 secteurs prioritaires seront formés.
- 2.2.2. **Aligner l'ACC et les priorités de développement en renforçant la coopération entre les MDE, MICT/DPC, et le MPCE et en établissant des liens avec les plans stratégiques d'Haïti.** Dans le cadre de cette activité, un examen du SNAT, du PSDH et du PNGRD, entre autres, sera réalisé pour s'assurer que les priorités de l'ACC sont prises en considération et le Programme d'Investissement Public sera encouragé à inclure des critères conformes à la planification de l'ACC. De plus, l'activité permettra d'aligner les indicateurs ACC sur le suivi des objectifs de développement durable (ODD) en Haïti.
- 2.2.3. **Assurer l'intégration de l'ACC au niveau régional en s'appuyant sur l'approche APRIS et sur les lignes directrices développées pour l'intégration au niveau local dans le cadre de l'AP3C.** Ces lignes directrices seront adaptées au niveau local et des ateliers seront organisés pour diffuser le PNA et consulter les régions sur les priorités en matière d'adaptation. En outre, l'achèvement fructueux de cette activité orientera les activités concrètes d'une deuxième phase du projet de planification de l'adaptation au niveau local et l'intégration des questions d'adaptation dans les plans de développement communal.

## **2.3. Les universités et les établissements d'enseignement ont les capacités de soutenir les initiatives d'adaptation et le processus PNA**

Dans le cadre de ce résultat, le projet vise à faciliter la mise en place de programmes de recherche sur l'ACC, grâce à des partenariats avec des universités haïtiennes et des bailleurs potentiels afin de soutenir la mise en place de tels programmes, dans le but de lever les obstacles à la recherche limitée et au nombre limité de défenseurs de l'ACC dans le pays.

- 2.3.1 **Établir et soutenir un cadre de coopération entre les membres du groupe de travail technique, les secteurs publique et privé, pour financer la recherche et faciliter leur formation.** L'envergure du programme de recherche sera définie en collaboration avec le comité de pilotage, des universités et des instituts de recherche tels que CATIE, INRA, CRDI et CIRAD, notamment en matière de développement rural et de changement climatique, de santé et de changement climatique, de gestion des ressources en eau, de modélisation climatique. L'activité cherchera également à identifier des cofinancements/bailleurs potentiels pour supporter le programme de recherche. Des accords de jumelage avec des universités et des instituts de recherche étrangers seront également recherchés. Une partie de cette activité visera en outre à définir un syllabus d'adaptation au changement climatique à inclure dans le curriculum de l'école primaire et secondaire dans la deuxième phase du projet.
- 2.3.2 **Promouvoir des programmes de maîtrise et de doctorat sur le changement climatique.**

Dans le cadre de cette activité, des partenaires et des bailleurs potentiels pour soutenir les programmes de maîtrise et de doctorat sur le changement climatique seront identifiés et des protocoles d'accord seront conclus pour soutenir les programmes de maîtrise et de doctorat.

### **3. Un cadre de financement pour les actions d'adaptation au changement climatique à moyen et long terme est mis en place**

#### **3.1. La stratégie de financement et d'investissement du plan national d'adaptation est élaborée dans le cadre d'un processus consultatif tenant compte de la dimension genre.**

Les activités dans le cadre de ce résultat faciliteront l'élaboration d'une stratégie de financement et d'investissement pour la planification de l'adaptation en Haïti, ainsi que la promotion de critères spécifiques à l'inclusion par rapport au changement climatique dans les Programmes d'Investissement Public d'Haïti, renforçant ainsi l'intégration de la prise en compte de l'ACC dans les processus de planification.

**3.1.1 Élaborer une stratégie de financement et d'investissement dans le PNA par un processus de consultation tenant compte des spécificités de genre avec les acteurs des secteurs public et privé et de la communauté.** Cette activité facilitera l'élaboration d'une stratégie de financement et d'investissement du PNA qui sera validée par des consultations avec les intervenants, respectant les spécificités du genre. Un rapport d'évaluation sur les sources de financement des secteurs public et privé sera également produit.

**3.1.2 Formuler 2 ou 3 idées de projet, y compris une proposition de projet d'appui à un PNA sectoriel (agriculture, zones côtières ou ressources en eau) et au moins une centrée sur l'engagement du secteur privé. Celles-ci seront élaborées à partir d'évaluations et d'informations immédiatement disponibles, ainsi que de celles générées par le sous-résultat 2.1.** Dans le cadre de cette activité, une série d'évaluations techniques sera réalisée afin d'élaborer 2 ou 3 concepts de projets susceptibles d'être financés, l'un axé sur la participation du secteur privé. Ces idées seront validées lors de consultations. Elles alimenteront également les activités de programmation par pays dans le cadre du Programme de Préparation du FVC.

#### **3.2 La participation du secteur privé à l'ACC est renforcée**

Dans le cadre de ce sous-résultat, le projet cherchera à compléter les efforts du Programme de Préparation en cours du FVC (2017-2018) pour soutenir l'élaboration d'une stratégie pour les investissements du secteur privé et l'engagement dans la stratégie de l'ACC en Haïti. Il comprendra les éléments suivants :

- Un atelier conjoint avec le projet de préparation pour identifier les chevauchements et les synergies.
- En collaboration avec MEF, MPCE et MCI, un rapport sera publié, identifiant les domaines d'investissement qui intéresseraient le plus les investisseurs privés et explorant également la possibilité de mettre en place des systèmes d'incitation à la participation du secteur privé.
- En collaboration avec le programme de préparation, la stratégie de participation du secteur privé sera mise à jour sur la base de ce rapport.
- Consultations avec les acteurs du secteur privé concernés sur l'engagement du secteur privé à atténuer les risques liés à l'adaptation
- Ateliers avec le secteur privé pour promouvoir la stratégie

**3.2.1 Venir en complément des activités du programme de préparation du FVC d'Haïti (2017-2018) pour renforcer la participation du secteur privé à l'ACC:** Les domaines d'investissement présentant un intérêt majeur pour les investisseurs privés seront identifiés dans le cadre de cette activité et des consultations seront organisées sur la meilleure façon d'attirer leurs investissements dans les priorités d'adaptation. Cette activité explorera plus en profondeur les mécanismes d'incitation pour soutenir l'engagement du secteur privé dans l'ACC en collaboration avec MEF, MPCE, MCI et un rapport sera produit. En collaboration avec le Programme de Préparation, la stratégie de participation du secteur privé sera mise à jour se basant sur l'étude. Enfin, des ateliers seront organisés avec le secteur privé pour

promouvoir la stratégie.

En plus des ateliers communs, de la collaboration dans les activités et du partage des connaissances, le projet PNA proposé se basera notamment sur le cinquième résultat du projet de Préparation (*Readiness*). Ce résultat vise à garantir que le secteur privé participe aux processus de consultation du pays et qu'il existe un environnement favorable à la mobilisation des investissements du secteur privé aux niveaux national, régional et international (tant pour l'atténuation que pour l'adaptation). En particulier, l'évaluation des obstacles et des risques et les rapports ultérieurs dans le cadre du Programme *Readiness* éclaireront la stratégie développée dans le cadre du PNA pour des investissements spécifiques à l'adaptation. Des ateliers et des études sur le projet de préparation contribueront également à sensibiliser le public à la participation du secteur privé aux questions relatives aux changements climatiques, et permettront ainsi de jeter les bases d'activités ultérieures axées sur le PNA. En outre, la durée et le calendrier des activités du projet PNA se poursuivront après la fin du projet *Readiness* (au-delà de 2019), assurant ainsi une implication continue du secteur privé au cours des prochaines années (2020 et au-delà).

#### **Partenariats :**

35. Il existe plusieurs initiatives en cours sur le changement climatique en Haïti avec lesquelles cette proposition cherchera à collaborer, par exemple: a) en cherchant à impliquer davantage les secteurs privé et financier d'Haïti dans l'adaptation au changement climatique, de concert avec son programme de préparation FVC récemment approuvé ; b) en renforçant son Système de Suivi-Evaluation et de vérification (MRV) en cours de développement dans le cadre du programme d'Appui pour la prise en compte des Changements Climatiques de l'UE. Ce projet aligne précisément ses activités sur ces actions en cours, en renforçant les synergies et en évitant les dou.

Ces initiatives complémentaires sont les suivantes :

36. **Le Programme d'appui pour la prise en compte des Changements Climatiques de l'Alliance Mondiale** contre les Changements Climatiques de l'UE (AP3C, 2014-2019) est un projet qui vise à soutenir la prise en compte du changement climatique dans le développement national. L'objectif de ce projet est de réduire la vulnérabilité d'Haïti au changement climatique avec une vision spécifique de renforcer la capacité du gouvernement à intégrer la durabilité environnementale et l'adaptation aux politiques, stratégies, programmes et projets de développement liés au changement climatique en Haïti. Le projet AP3C soutient, entre autres contributions, les capacités techniques en matière de coordination des activités de lutte contre les changements climatiques à la DCC. L'un des résultats du projet est un système de Rapport et Vérification (MRV) spécifique à l'adaptation au changement climatique. Toutefois, ce système n'a pas encore été mis au point et le présent projet vise à le faire.

37. **Le Programme Pilote sur la Résilience au Changement Climatique (PPRC-Banque mondiale), ainsi que les ministères du Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire (CIAT)**, est similaire au projet AP3C, qui a été conçu de façon à réduire la vulnérabilité au changement climatique dans les régions cibles tout en anticipant les impacts du changement climatique sur les secteurs clés et en renforçant la résilience des communautés rurales et urbaines; et encourageant une planification climatique durable à long terme. Ce programme a 4 objectifs principaux: 1) la protection des infrastructures de développement économique contre le changement climatique dans la Boucle Centre-Artibonite - BCA<sup>13</sup> (2014-2019); 2) Imperméabilisation de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans la BCA (2016-2021); 3) collecte et traitement de données hydrométéorologiques pour informer les décideurs et les intégrer aux plans de développement (2015-2020); et enfin, 4) Développement de la résilience au changement du climat et protection de la population dans les municipalités côtières de Port-au-Prince (en cours d'approbation). Le projet complétera les activités proposées en améliorant la systématisation des données collectées jusqu'à date et pouvant être liées au suivi et à la planification du développement sous la direction du MPCE (sous le Résultat 2).

38. Avec le **Programme de Préparation du FVC**, appuyé par le PNUD, Haïti s'est lancé dans des activités de

---

<sup>13</sup> BCA: Boucle Centre-Artibonite

développement des capacités pour renforcer les rôles et les fonctions de l'AND, élaborer un cadre stratégique pour la coopération avec le FVC et mobiliser le secteur privé. Il sera essentiel de veiller à ce que le soutien du PNA et le développement des projets et/ou du portefeuille qui en résulte soient clairement alignés sur le Programme de Préparation du FVC, de manière à renforcer le travail de l'AND visant à soutenir le travail spécifique à la planification et à la budgétisation de l'adaptation et à éclairer les priorités en matière d'adaptation qui pourraient être intéressantes au secteur privé. Le Programme de Préparation du secteur privé a récemment été approuvé par le FVC (novembre 2017) et ce présent projet de planification de l'adaptation cherche à aligner ses activités pour inciter la participation du secteur privé à l'adaptation au changement climatique, en s'appuyant sur l'analyse des obstacles et les consultations à mener dans le cadre du projet de préparation et en cherchant à organiser autant que possible des activités communes (par exemple, apport technique pour l'ACC dans la stratégie du secteur privé, organisation de consultations)

39. Le projet PNA proposé se base sur les processus existants et coopère avec les initiatives en cours pour renforcer la capacité du Gouvernement haïtien à répondre efficacement aux menaces du changement climatique tout en évitant les duplications.

#### **Risques et hypothèses**

40. Veuillez-vous reporter à l'annexe relative au journal des risques en annexe pour des informations détaillées sur la gestion des risques. Quant aux exigences standard du PNUD, le Chef de Projet assurera le suivi des risques chaque trimestre et rendra compte de leur état au Bureau du PNUD/Haiti. Celui-ci enregistrera les progrès dans le journal des risques ATLAS du PNUD. Les risques seront considérés comme critiques lorsque l'impact et la probabilité sont élevés (c'est-à-dire lorsque l'impact est coté à 5 et la probabilité est 1,2,3,4, 5 ou lorsque l'impact est coté à 4 et la probabilité est estimée à 3 ou plus). Les réponses de gestion aux risques critiques figureront également dans le Rapport Semestriel de Projet. La catégorisation globale des risques du projet est jugée faible, car il n'existe aucune activité sur le terrain et toutes ses activités sont axées sur l'assistance technique nécessaire au renforcement des capacités des fonctionnaires.

#### **Engagement des parties prenantes :**

41. Lors de la conception des diverses initiatives décrites ci-dessus, le gouvernement d'Haïti et ses partenaires de développement ont consulté de nombreux acteurs aux niveaux national et local afin d'identifier les vulnérabilités et les domaines prioritaires pour la résilience au changement climatique en Haïti.

42. Un grand nombre d'acteurs de différents secteurs a été consulté lors des exercices d'inventaire et de validation en 2017, notamment :

- Le secteur privé, en particulier les petites et micro entreprises
- Les représentants du Parlement, incl. le président du Parlement et le président de la Commission Agriculture
- Le Ministère de l'Environnement, y compris DCC, ONEV, BNEE
- Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
- Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
- Le Ministère de l'Economie et des Finances
- Le Ministère de l'Intérieur, y compris la Direction de la Protection Civile
- Le Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Télécommunications
- Ministère de la Santé Publique et de la Population
- Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
- Universités (privées et d'État)
- L'Unité Météorologique et Hydrologique d'Haïti
- L'Institut Haïtien de Statistique (IHSI)

- Le Centre National de l'Information GeoSpatiale (CNIGS)
- Des ONGs dont FOKAL, ACTED, Fondation Seguin, Haïti prend racine
- La Plateforme de la Société Civile sur le Changement Climatique (PSC-CC)
- Des partenaires internationaux tels que PNUD, FAO, ONU Environnement, Banque Interaméricaine de Développement, Union Européenne, ONU Femmes, AFD, USAID, Banque Mondiale.

43. A l'avenir, le projet proposé visera à renforcer le Groupe de Travail Technique, qui comprend des ministères sectoriels, des universités et des partenaires internationaux, et à consolider le dialogue entamé au niveau central. Le projet vise également à faire participer plusieurs autres acteurs, notamment des représentants des communes et régions, des organisations confessionnelles, des ONGs (en particulier des organisations de femmes, des associations de jeunes et des groupes de personnes handicapées), des représentants du monde universitaire et du secteur privé. Leur engagement est décrit à la Section 6.1.

#### **Coopération Sud-Sud et triangulaire (CSSTR) :**

44. Ce projet est spécifique au pays. Cependant, il emprunte aux principes généraux de la pratique de l'ACC. L'aspect apprentissage et connaissances du projet comprend un échange de leçons et de meilleures pratiques en matière d'adaptation avec d'autres pays de la région confrontés à des chocs climatiques et à des obstacles à l'adaptation similaires. Aucune collaboration avec ces pays pour la mise en œuvre des activités du projet n'est prévue, mais des plates-formes de connaissances au sein du PNUD entre bureaux de pays et bureaux régionaux peuvent être utilisées pour partager des expériences au niveau régional.

45. Le renforcement des capacités techniques des acteurs nationaux et des structures de production de données et d'informations grâce à la mise en place de réseaux de recherche locaux et régionaux constituera la base d'un partenariat triangulaire solide avec des partenaires régionaux dans les secteurs public et universitaire. Les résultats de ce partenariat encourageront des actions similaires dans les pays voisins.

46. La création de plateformes de connaissances entre les pays et les bureaux régionaux du PNUD concernant la promotion du partage d'expériences et de compétences devrait prendre en compte les composantes du **CSSTR** afin de donner le ton à ce type de coopération. L'égalité, la réciprocité et la participation devraient être les principes directeurs de cette initiative et son modèle organisationnel devrait être flexible et adaptable à différents environnements.

#### **Durabilité et mise à échelle :**

47. Le PNA sera le principal document d'orientation sur l'adaptation à moyen et à long terme en Haïti. La durabilité des actions du PNA sera assurée par la mise en œuvre ultérieure des options d'adaptation prioritaires identifiées au cours du processus. En développant des outils, des mécanismes, des capacités (ministères, société civile), alignés sur les besoins de développement nationaux, le projet jette les bases de l'intégration de l'ACC dans les processus de budgétisation. Cette approche facilite l'intégration de l'adaptation par les ministères techniques et les municipalités dans les politiques et la budgétisation sectorielles et locales. Il est prévu de renforcer les activités lancées au cours de la première phase du projet au cours d'une seconde phase potentielle de support du FCV.

48. En outre, le dernier résultat du projet renforcera les capacités permettant au pays d'attirer des fonds privés pour l'adaptation et d'assurer ainsi la viabilité financière du projet.

#### **Intégration transversale du genre:**

49. Les communautés vulnérables et les femmes en particulier sont également au centre du processus des PNA. Ce dernier met l'accent sur l'inclusion des femmes dans la planification et la budgétisation de l'adaptation au changement climatique, reconnaissant que l'adaptation ne peut réussir sans la participation de tout le peuple haïtien, en particulier des femmes, qui sont les principaux acteurs de l'éducation des générations futures.

- Au cours du processus de mise en œuvre, les questions de genre seront mises au premier plan à travers (i) la sensibilisation des bénéficiaires officiels sur le rôle crucial joué par les femmes dans la société et dans le processus d'adaptation et sur l'importance de les impliquer dans tous les aspects de ce processus; (ii) l'engagement des femmes décideurs dans les formations, réunions, ateliers, etc. et (iii) l'appui au développement, l'évaluation et la sélection d'initiatives tenant compte de la problématique du genre aux fins de mise en œuvre ultérieure.

---

## V. GESTION DU PROJET

50. Le projet sera exécuté selon la modalité de mise en œuvre directe (DIM) du PNUD, conformément à l'accord-cadre sur la préparation et l'aide préparatoire conclu entre le PNUD et le FVC.

51. Le projet sera dirigé par un **Spécialiste en Financement des Changements Climatiques**, qui assumera les fonctions de **Chef de Projet** et coordonnera l'exécution globale du projet. Il sera assisté par un **Assistant Administratif et Financier** pour les aspects opérationnels du projet, y compris la gestion du budget, et par un **Personnel chargé des Achats, un Spécialiste des Politiques en matière de Lutte Contre le Changement Climatique, un Spécialiste en Développement des Capacités et un Responsable de Suivi-Evaluation et Rapportage** pour l'expertise technique. Le Projet utilisera également toute expertise (nationale ou internationale) utile à l'efficacité des actions à entreprendre, en étroite collaboration avec les partenaires du PNUD et les spécialistes du programme. Le Chef du Projet (profil national recruté par le Bureau du PNUD en Haïti) coordonnera l'exécution globale du projet et sera appuyé par des consultants nationaux et internationaux, des responsables gouvernementaux et un personnel d'appui pour assurer la gestion quotidienne du projet, dans le cadre du programme sous la supervision directe du Représentant Résident du PNUD en Haïti et en étroite collaboration avec les partenaires du PNUD et les spécialistes du programme. Le projet utilisera également toute expertise (nationale ou internationale) utile à l'efficacité des actions à entreprendre. Des informations plus détaillées sur le PM sont fournies ci-dessous. Sa fonction prendra fin lorsque le rapport final d'évaluation finale du projet et les autres documents requis par le FVC et le PNUD auront été complétés et soumis au PNUD. Il/elle est responsable de la gestion quotidienne et de la prise de décision relative au projet. Sa responsabilité première est de veiller à ce que le projet produise les résultats spécifiés dans le document de projet, dans le respect des normes de qualité requises, dans les limites de temps et de coûts fixés.

52. Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo sur les éléments livrables du projet et la divulgation des informations : pour dûment accorder crédit à la source de financement du don, le logo du FVC figurera avec le logo du PNUD sur tous les matériels de support promotionnels et autres matériels écrits comme les publications développées par le Projet et le matériel du Projet. Toute citation de publications relatives à des projets financés par le FVC reconnaîtra légitimement aussi ce dernier. Les informations seront divulguées conformément aux politiques applicables en la matière, notamment la Politique de Divulgation du PNUD<sup>14</sup> et à la politique pertinente du FVC.

53. Divulgation d'informations : Les informations seront divulguées conformément aux politiques applicables, notamment la politique de divulgation du PNUD<sup>15</sup> et la politique de divulgation du FVC<sup>16</sup>

---

<sup>14</sup> Voir [http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information\\_disclosurepolicy/](http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/)

<sup>15</sup> Voir [http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information\\_disclosurepolicy/](http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/)

<sup>16</sup> Voir [https://www.greenclimate.fund/documents/20182/184476/GCF\\_B.12\\_24\\_-\\_Comprehensive\\_Information\\_Disclosure\\_Policy\\_of\\_the\\_Fund.pdf/f551e954-baa9-4e0d-bec7-352194b49bcb](https://www.greenclimate.fund/documents/20182/184476/GCF_B.12_24_-_Comprehensive_Information_Disclosure_Policy_of_the_Fund.pdf/f551e954-baa9-4e0d-bec7-352194b49bcb)

**VI. CADRE DE RESULTATS DU PROJET**

54. Conformément à la section VII ci-dessous, le Comité de Pilotage du projet analysera et se mettra d'accord sur le cadre de résultats et finalisera les indicateurs, les moyens de vérification et le plan de suivi au cours de l'atelier de lancement et selon le format de rapport provisoire du FVC (annexe H).

RESULTATS	BASE DE REFERENCE	CIBLE	ACTIVITES
<b>1. Le mécanisme de coordination pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation multisectorielle à différents niveaux est renforcé</b>			
1.1 Les capacités du Groupe de Travail Technique (GTT), en particulier du Ministère de l'Environnement (MDE) et du Ministère de la Planification (MPCE) sont renforcées pour coordonner et piloter le processus d'intégration du changement climatique	<p><i>Absence de mécanisme de coordination sur le changement climatique aux niveaux national et local</i></p> <p><i>Aucune évaluation des capacités existantes pour l'intégration du changement climatique</i></p>	<p><i>Le mécanisme de coordination interministériel est renforcé</i></p> <p><i>Les lacunes en capacités ont été évaluées et les actions de renforcement des capacités recommandées ont été mises en œuvre. Au moins 50 personnes formées dans 10 institutions au maximum.</i></p>	<p>1.1.1 Renforcer la capacité institutionnelle de coordination de la planification de l'adaptation, sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement (MDE) et du Ministère de la Planification (MPCE)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un groupe de travail technique est mis en place et tient sa première réunion, avec des rôles spécifiques des parties prenantes pour guider les processus d'adaptation (Mois 3 à 6)</li> <li>• Des experts techniques sur l'adaptation au changement climatique, le financement climatique, le suivi et l'évaluation sont recrutés pour appuyer le rôle de coordination du MDE au sein du GTT (Mois 1 à 3)</li> <li>• Des réunions du groupe de travail technique sont organisées (Mois 6 à 48)</li> <li>• La feuille de route des PNA est révisée et validée par un atelier (Mois 6)</li> </ul> <p>1.1.2 Evaluer les lacunes relatives aux capacités techniques liées au changement climatique (informations climatiques, outils d'intégration, bilan et hiérarchisation des ACC, développement de projets, intégration de l'adaptation aux changements climatiques) pour un maximum de 10 institutions clés qui seraient membres du groupe de travail technique pour améliorer la coordination entre les secteurs et du gouvernement à différents niveaux, (y compris le programme régional intersectoriel - APRIS) et pour faire progresser la planification de l'adaptation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des lacunes en capacités aux niveaux individuel et institutionnel et un rapport contenant les recommandations est produit et disponible (Mois 4 et 5)</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plan de développement des capacités d'un maximum de 10 institutions est validé par un atelier de consultation (Mois 5 et 6)</li> </ul> <p>1.1.3 Mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités découlant d'évaluations des lacunes dans les domaines d'accès et d'utilisation des informations climatologiques, d'outils d'intégration, d'évaluation et de hiérarchisation des actions d'adaptation au CC, de développement de projets et d'intégration de l'ACC etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un programme de formation (axé sur des domaines prioritaires tels que l'information sur le climat, les outils d'intégration, l'évaluation et la hiérarchisation des actions d'adaptation au CC, le développement de projets, l'intégration de l'ACC) est réalisé dans les domaines identifiés dans l'évaluation des déficits de capacités en partenariat avec les universités nationales et appuyé par les autorités nationales et régionales, les experts internationaux via une série d'ateliers. Les formations soutiendront au moins 50 personnes dans 10 institutions clés au maximum (Mois 8 à 24).</li> </ul>
1.2 Les obstacles institutionnels à l'intégration du changement climatique dans la planification du développement et les politiques sont passés en revue et les principales parties prenantes sont sensibilisées aux liens entre adaptation au changement climatique et développement	<p><i>Le cadre réglementaire et politique n'intègre pas suffisamment le changement climatique</i></p> <p><i>La sensibilisation au changement climatique est faible chez les principaux acteurs de la planification du développement</i></p>	<p><i>Un examen approfondi est effectué et une évaluation des obstacles et des réformes sont lancées</i></p> <p><i>Au moins 300 parties prenantes sensibilisées sur les liens entre le CC et le développement</i></p>	<p>1.2.1 Analyser le cadre réglementaire, les politiques et les plans existants avec des points d'entrée pour identifier les opportunités d'intégration des considérations de risque climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un examen des lois ou politiques existantes (y compris SNAT, PSDH, Loi Organique, PAE, Plan National de Gestion des Risques et des Désastres, Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC), entre autres) est effectué et un rapport contenant des recommandations est validé par le Comité de Pilotage. Intégrer les considérations relatives aux risques climatiques dans le cadre réglementaire, les politiques et les plans existants (Mois 9 et 10)</li> </ul> <p>1.2.2 Sensibiliser les principaux acteurs de la planification du développement et de la budgétisation sur l'adaptation au changement climatique, en particulier le CNCC, le MEF et le Parlement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 ateliers de sensibilisation et de consultation sur le changement climatique sont organisés avec le MPCE et le MDE en tant que responsables, avec la</li> </ul>

	<i>et de la budgétisation</i>		<p>participation du MEF, du CNCC, du Parlement et d'autres acteurs clés de la planification et de la budgétisation (Mois 11 et 12)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une analyse des obstacles et des recommandations pour une action des principales parties intéressées est effectuée (Mois 12 et 13)</li> </ul> <p>1.2.3 Appuyer la mise en œuvre de la stratégie de communication sur le changement climatique en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et la Direction de la Protection Civile (DPC), en cherchant particulièrement à atteindre les organisations locales et communautaires (groupes de femmes, églises, etc.) pour la planification de l'adaptation à moyen et long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le matériel est mis au point et diffusé en coopération avec le Comité de Pilotage du PNA, les universités, les groupes vulnérables, les médias et les instituts de recherche, avec le soutien des églises, des groupes de femmes et des organisations communautaires lors de deux ateliers (Mois 6 à 36).</li> <li>• Des protocoles d'accord sont signés avec des radios et d'autres groupes de proximité et des formations sont organisées pour diffuser des informations sur les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe (6 à 36)</li> <li>• La Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC) est diffusée (Mois 12)</li> </ul>
1.3 Les mécanismes de mise à jour et d'examen réguliers des actions d'adaptation sont renforcés et intégrés au processus itératif de planification de l'adaptation	<i>Système MRV pour le changement climatique en cours de développement à la DCC mais non opérationnel</i>	<p><i>Cadre et grandes lignes de S &amp; E opérationnels</i></p> <p><i>Indicateurs appropriés mis au point et formation des parties prenantes</i></p>	<p>1.3.1 Identifier les indicateurs d'ACC adéquats pour surveiller les impacts du changement climatique et un système de collecte de données, en collaboration avec MDE, ONU Femmes et ONU Environnement, et alignés sur les objectifs de développement durable du pays en matière de suivi, en partenariat avec l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique - et AMCC. Le MDE maintiendra la base des données qui seront publiquement diffusées via <a href="http://www.haitidata.org">www.haitidata.org</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les indicateurs ACC avec les procédures de collecte de données sont développés et validés par un atelier (Mois 6 à 9)</li> <li>• Les indicateurs sont intégrés au système national MRV en développement (Mois 9 et 10)</li> </ul>

			<p>1.3.2 Renforcer la plateforme Haitidata.org pour inclure une base de données relative à l'adaptation au changement climatique accessible à toutes les parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des couches de données sont créées, en collaboration avec le système MRV d'adaptation en cours de développement par le MDE, alimentées et intégrées dans <a href="http://www.haitidata.org">www.haitidata.org</a> (11-14 mois)</li> </ul> <p>1.3.3 Renforcement des capacités des secteurs et du gouvernement à différents niveaux concernés en matière de rapport et d'utilisation des informations pour la prise de décision relative à l'adaptation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>4 ateliers sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation dans les projets d'adaptation existants dans les régions clés, informations disponibles sur Haitidata.org (Mois 15 à 24)</li> </ul> <p>1.3.4 Documenter les leçons apprises et les meilleures pratiques d'interventions d'adaptation afin d'encourager l'intensification des approches réussies</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Compilation continue des leçons tirées des mesures d'adaptation et de la mise en œuvre des PANA (Mois 4 à 18)</li> <li>Mesures d'adaptation et meilleures pratiques intégrées dans la base de données (Mois 15 à 48)</li> </ul>
<b>2 La base factuelle pour la planification de l'adaptation est renforcée, le PNA est développé et les priorités d'adaptation sont reflétées dans le SNAT, le PSDH et le PNGRD.</b>			
2.1 Le Plan National d'Adaptation d'Haïti est développé	<i>Informations sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation limitées et dispersées</i>	<i>Informations existantes analysées et complétées par des évaluations supplémentaires et des options évaluées pour 2-3 secteurs</i>  <i>PNA développé et validé</i>	<p>2.1.1 Compiler les informations existantes pour les domaines prioritaires clés, à savoir l'eau, la santé, l'éducation, les zones/infrastructures côtières, la biodiversité, l'éducation et l'agriculture, telles qu'identifiées dans le PANA et la CDN d'Haïti (dont le résultat supportera également 2.1) pour alimenter le développement du PNA en 2.1.4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un examen des évaluations de la vulnérabilité, des projections climatiques et des analyses socio-économiques existantes est effectué et un rapport est disponible (Mois 6 à 9)</li> </ul>

	<p><i>Plan inexistant pour la DPA à moyen et long terme</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une liste des lacunes est rédigée et un plan d'action compilé lors de 2 ateliers de consultation (Mois 9).</li> </ul> <p>2.1.2 En collaboration avec les projets concernés de la BID et de la Banque mondiale, aider les centres de recherche et les universités à évaluer d'autres scénarios de changement socio-économique et environnemental à moyen et long terme, dans les secteurs de la santé et des infrastructures dans des régions clés (démonstration de l'Approche APRIS) en complémentarité avec la Troisième Communication Nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des évaluations de la vulnérabilité des secteurs de la santé et des infrastructures sont menées (Mois 10 à 18)</li> </ul> <p>2.1.3 Identifier et évaluer les options pour tous les secteurs prioritaires (eau, santé, éducation, zones côtières/infrastructures, biodiversité, éducation/ sensibilisation et agriculture)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 atelier de consultation des acteurs est organisé et dirigé par MDE et MPCE pour sélectionner les options d'adaptation dans les secteurs prioritaires, aux côtés du Ministère des Travaux publics (MTPTC), du MSPP, entre autres (Mois 19 à 22)</li> <li>• L'identification et l'application d'outils d'évaluation tels que l'Analyse Coûts-Bénéfices, la Rentabilité, l'Analyse Multicritères est complétée (Mois 19 à 22)</li> <li>• 1 Rapport est produit sur l'évaluation des options d'adaptation pour tous les secteurs prioritaires (Mois 22 à 26) – et informe l'activité 2.2.1</li> <li>• 7 ateliers pour les parties prenantes sont organisés pour hiérarchiser les options d'adaptation et validation des rapports (Mois 27 à 29)</li> </ul> <p>2.1.4 Constituer une équipe de rédaction multidisciplinaire composée de membres des institutions du Comité de Pilotage et d'experts techniques, chargée de compiler les études techniques disponibles issues de la communication nationale, du Projet AP3C et d'autres initiatives pertinentes, ainsi que des études réalisées en 2.1.2, et d'une évaluation des options en 2.1.3, 2.2.1 et rédiger le PNA pour Haïti</p>
--	---	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ébauche du PNA est élaborée à partir de la feuille de route validée et d'autres informations disponibles émanant d'évaluations existantes et nouvelles 2.1.1 (Mois 30 à 32)</li> <li>• 2 ateliers de consultation au niveau national à l'intention des décideurs sont organisés sur le PNA d'Haïti sous le leadership du MDE et du MPCE (Mois 33 à 34)</li> <li>• Un PNA est élaboré, examiné par des pairs, validé et soumis à la CCNUCC (Mois 35)</li> </ul>
<p>2.2. Un système d'analyse économique et d'évaluation des options d'adaptation prioritaires est mis en place et les interventions prioritaires de l'ACC sont intégrées dans le SNAT, le PSDH et le PNGRD</p>	<p><i>Analyse économique et évaluation des options menées sur une base ad hoc</i></p> <p><i>Les priorités d'adaptation ne sont pas intégrées au SNAT, au PSDH et au PNGRD d'Haïti.</i></p>	<p><i>Système d'analyse économique mis au point pour évaluer les options d'adaptation et formation des parties prenantes à leur application.</i></p> <p><i>Les priorités ACC intégrées dans le SNAT, le PSDH et le PNGRD d'Haïti</i></p>	<p>2.2.1 Développer un système pour évaluer les différentes options d'adaptation, y compris les coûts et les bénéfices des impacts imprévus des mesures d'adaptation en Haïti</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les lignes directrices pour l'intégration et la priorisation dans 7 secteurs sont développées (Mois 19 à 22)</li> <li>• 2 formations sur l'utilisation et l'application des outils de priorisation sont organisées pour les parties prenantes concernées, notamment MDE, MEF et MPCE, entre autres (Mois 22 à 26)</li> </ul> <p>2.2.2 Aligner l'ACC et les priorités de développement en renforçant la coopération entre le MDE et le MPCE et en établissant un lien avec le Plan de Développement Stratégique d'Haïti</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'examen du SNAT, du PSDH, du PNGRD et du Plan National pour le Logement et l'Habitat, entre autres, est entrepris dans le cadre d'ateliers de consultation afin de s'assurer qu'il prend en compte les priorités de l'ACC (Mois 36 à 42)</li> <li>• Le Programme d'Investissement Public en Haïti comprend des critères conformes à la planification de l'ACC (Mois 36 à 42)</li> <li>• Les indicateurs ACC sont développés et alignés sur le suivi des objectifs de développement durable en Haïti (Mois 36 à 42)</li> </ul> <p>2.2.3 Assurer l'intégration de l'ACC au niveau régional en se basant sur l'Approche APRIS, en s'appuyant sur les directives d'intégration au niveau local développées dans le cadre de AP3C</p>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les directives d'intégration sont adaptées au niveau régional (Mois 32 à 35)</li> <li>• 2 ateliers régionaux sont organisés pour diffuser le PNA et consulter les régions sur les priorités en matière d'adaptation (Mois 36 et 37)</li> </ul>
<p>2.3 Les universités et les établissements d'enseignement sont habilités à soutenir les initiatives d'adaptation et le processus PNA (alimente le sous-résultat 2.1)</p>	<p><i>Recherche limitée sur l'ACC au niveau universitaire</i></p> <p><i>Défenseurs de l'ACC de haut niveau limités</i></p>	<p><i>Programmes de recherche sur l'ACC facilités</i></p> <p><i>Au moins 5 étudiants bénéficient du programme international de maîtrise</i></p> <p><i>Au moins 3 étudiants bénéficient d'un programme de doctorat</i></p>	<p>2.3.1 Établir et soutenir un cadre de coopération entre les membres du groupe de travail technique, les secteurs public et privé, pour financer la recherche et faciliter leur formation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un programme de recherche est défini en collaboration avec le comité de pilotage et les universités et instituts de recherche (CATIE, INRA, CRDI, CIRAD), notamment en ce qui concerne le développement rural et le changement climatique, la santé et le changement climatique, la gestion des ressources en eau, la modélisation du climat (Mois 12 à 14)</li> <li>• Des cofinancements/bailleurs potentiels sont identifiés et engagés pour soutenir le programme de recherche (Mois 15 à 24)</li> <li>• Des partenariats avec des universités et instituts de recherche étrangers sont signés (Mois 15 à 24)</li> </ul> <p>2.3.2 Promouvoir les programmes de maîtrise et de doctorat sur le changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole d'accord et accords conclus pour soutenir les programmes de maîtrise et de doctorat (Mois 10 à 24)</li> </ul>

**3. Un cadre de financement pour les actions d'adaptation au changement climatique à moyen et long terme est mis en place**

<p>3.1 Une stratégie de financement et d'investissement pour le Plan National d'Adaptation est élaborée dans le cadre d'un processus consultatif tenant compte de la dimension genre</p>	<p><i>Absence de stratégie de financement pour soutenir l'adaptation à moyen et long terme</i></p> <p><i>Considérations relatives à l'ACC limitées dans les idées de projet des ministères sectoriels.</i></p>	<p><i>Stratégie de financement développée, sources de financement supplémentaires identifiées</i></p> <p><i>Les idées de projet des ministères sectoriels incluent des critères spécifiques à l'ACC</i></p>	<p>3.1.1 Élaborer une stratégie de financement et d'investissement du PNA en mettant l'accent sur la budgétisation climatique à travers un processus de consultation tenant compte des spécificités de genre avec les acteurs des secteurs public et privé et de la communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de financement et d'investissement du PNA élaborée et validée au moyen de vastes consultations avec les divers groupes d'acteurs, notamment le MCFDF et les organisations de femmes (Mois 33 à 36)</li> </ul> <p>3.1.2 Formuler deux ou trois idées de projet, y compris une proposition de projet d'appui à un PNA (agriculture, zones côtières ou ressources en eau) et au moins une centrée sur l'engagement du secteur privé. Celles-ci seront élaborées sur la base des évaluations et des informations facilement disponibles (y compris celles générées par le sous-résultat 2.1).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des évaluations techniques sont menées pour formuler 2 ou 3 concepts de projet bancables (Mois 28 à 38)</li> <li>• Les idées de projets sont validées par des consultations (Mois 39 à 41)</li> </ul>
<p>3.2 La participation du secteur privé à l'ACC est renforcée</p>	<p><i>Engagement limité ou inexistant du secteur privé dans les interventions d'adaptation en Haïti</i></p>	<p><i>Stratégie de soutien aux investissements privés en Haïti mise en place et au moins un atelier organisé avec le secteur privé</i></p>	<p>3.2.1 Compléter les activités du programme de Préparation du FVC en Haïti (2017-2019) en cours pour renforcer la participation du secteur privé à l'ACC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rapport est rédigé sur les domaines d'investissement dans l'ACC qui intéresseraient le plus les investisseurs privés et des consultations sont organisées pour réfléchir à la meilleure façon de leur permettre d'investir davantage dans les priorités d'adaptation (Mois 18-22).</li> <li>• Des mécanismes incitatifs sont explorés pour soutenir l'engagement du secteur privé dans l'ACC en collaboration avec le MEF, le MPCE et un rapport est produit (Mois 23-26)</li> <li>• Une stratégie de participation du secteur privé à l'adaptation est mise à jour (Mois 27-28)</li> <li>• Ateliers organisés avec le secteur privé pour promouvoir cette stratégie (Mois 28 - 38)</li> </ul>

---

## VII. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

55. Les résultats du projet, tels qu'ils sont décrits dans le cadre de résultats du projet, feront l'objet de suivi et d'un rapport semestriel, et seront évalués périodiquement au cours de la mise en œuvre du projet afin de garantir que le projet atteigne effectivement ces résultats.

56. Le suivi et l'évaluation du projet seront effectués conformément aux exigences du PNUD, comme décrites dans le [UNDP POPP](#) and [UNDP Evaluation Policy](#). Bien que ces exigences ne soient pas décrites dans ce document de projet, le Bureau du PNUD en Haiti travaillera avec les parties prenantes concernées du projet pour veiller à ce que les exigences du S & E du PNUD soient satisfaites dans les délais impartis et dans le respect de normes de qualité élevées. Des exigences supplémentaires obligatoires en matière de S & E spécifiques au FVC seront définies conformément aux politiques appropriées du FVC.

57. Outre ces exigences obligatoires de S&E du PNUD et du FVC, d'autres activités de S&E jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative du projet seront décidées lors de l'atelier de lancement du projet et seront détaillées dans le rapport de l'atelier de lancement. Ceci inclura le rôle exact des groupes cibles du projet et des autres parties prenantes dans les activités de S & E du projet, y compris les institutions nationales / régionales chargées d'assurer le suivi du projet.

### **Responsabilités de supervision et de suivi du S & E :**

58. Chef de projet : le chef de projet est responsable de la gestion quotidienne du projet et du suivi régulier des résultats et des risques du projet, y compris des risques sociaux et environnementaux. Il veillera à ce que tout le personnel du projet maintienne un haut niveau de transparence, de responsabilité et de responsabilisation relatif au S & E et aux rapports des résultats du projet. Il informera le Comité de Pilotage du projet, le Bureau du PNUD en Haiti et le Conseiller Technique Régional PNUD-FEM de tout retard ou difficulté rencontré au cours de la mise en œuvre, afin qu'un soutien approprié et des mesures correctives puissent être adoptés.

59. Le chef du projet élaborera des plans de travail annuels pour soutenir la mise en œuvre efficace du projet. Il veillera à ce que les exigences standard de S & E du PNUD et du FVC soient respectées avec la plus grande qualité. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, de s'assurer à ce que les indicateurs du cadre de résultats fassent l'objet d'un suivi semestriel régulier pour un compte-rendu basé sur des preuves dans le Rapport semestriel du projet, et à ce que le suivi des risques et les divers plans/stratégies développés pour la mise en œuvre du Projet soient réalisés.

60. Le Comité de Pilotage du projet : Le Comité de Pilotage du projet prendra les mesures correctives nécessaires pour que le projet atteigne les résultats souhaités. Il organisera des examens du projet pour évaluer la performance du projet et le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Au cours de la dernière année du projet, il procédera à un examen de fin de projet afin de tirer les leçons nécessaires, d'étudier les opportunités d'amélioration et de souligner les résultats du projet et les leçons apprises auprès des publics concernés. Cette réunion d'analyse finale portera également sur les conclusions du rapport d'évaluation finale du projet et de la réponse de la direction.

61. Bureau pays du PNUD en Haiti : Le Bureau du PNUD en Haiti assistera le chef de projet selon les besoins, notamment par des missions de supervision annuelles. Celles-ci se dérouleront selon le calendrier défini dans le plan de travail annuel. Les rapports de mission de supervision seront distribués à l'équipe de projet et au Comité de Pilotage dans un délai d'un mois à compter de la mission. Le Bureau du PNUD en Haiti lancera et organisera les principales activités de S & E, notamment le rapport semestriel de projet et l'évaluation finale indépendante. Il veillera également à ce que les exigences standard de S & E du PNUD et du FVC soient respectées avec la plus haute qualité.

62. Le Bureau du PNUD en Haiti est responsable de la conformité à toutes les exigences de S & E dans les projets du PNUD telles que décrites dans le POPP du PNUD ([UNDP POPP](#)). Cela consiste à garantir que l'Évaluation de l'Assurance Qualité du PNUD au cours de la mise en œuvre soit entreprise chaque année ; la mise à jour régulière

du journal des risques ATLAS ; et, la mise à jour annuelle du marqueur d'égalité des sexes du PNUD sur la base des progrès de l'intégration de l'aspect genre rapportés dans le Rapport semestriel de projet et dans le ROAR du PNUD. Tous les problèmes de qualité signalés au cours de ces activités de S & E (par exemple, les cotes d'évaluation de la qualité du Rapport semestriel du projet) doivent être traités par le Bureau du PNUD en Haiti et le Chef de Projet.

63. Le Bureau du PNUD en Haiti assistera le personnel officiel du FVC (ou autre personne désignée) au cours des missions entreprises dans le pays, ainsi que toute vérification ad hoc ou ex post évaluation pouvant être requise par le FVC.

64. Le Bureau du PNUD en Haiti conservera tous les dossiers relatifs à ce projet jusqu'à sept ans après la clôture financière du projet afin d'appuyer les examens et évaluations ex post entrepris par le Bureau d'Evaluation Indépendant (IEO) du PNUD et/ou du FVC.

65. PNUD-Unité de Financement de l'Environnement Mondial (PNUD-FEM) : Le Conseiller Technique Régional PNUD-FEM et la Direction PNUD-FEM fourniront un appui supplémentaire en matière de suivi et d'évaluation, de contrôle de qualité, d'assurance qualité et de dépannage, selon les besoins.

66. Audit : Le projet sera audité conformément au Règlements et aux Préceptes Financiers du PNUD ainsi qu'aux politiques d'audit applicables aux projets implantés par le FVC<sup>17</sup>.

#### **Exigences supplémentaires du FVC en matière de suivi et de rapport :**

67. Atelier de lancement et Rapport : Un atelier de lancement du projet devra :
- Réorienter les acteurs vers la stratégie du projet et discuter de tout changement dans le contexte global qui influence la stratégie et la mise en œuvre du projet ;
  - Discuter des rôles et des responsabilités de l'équipe de projet, y compris des lignes de rapport et de communication et les mécanismes de résolution des conflits ;
  - Examiner le cadre de résultats et finaliser les indicateurs, les moyens de vérification et le plan de suivi ;
  - Discuter des rôles et des responsabilités en ce qui concerne les rapports, le suivi et évaluation et finaliser le budget de S & E ; identifier les institutions nationales / régionales à impliquer dans le S & E au niveau du projet;
  - Identifier comment le S & E du projet peut soutenir le suivi national des indicateurs des ODD, le cas échéant ;
  - Mettre à jour et examiner les responsabilités relatives au suivi des divers plans et stratégies du projet, y compris le journal des risques ; Plan de Gestion Environnementale et Sociale et autres exigences de protection ; le Plan d'Action d'égalité des sexes ; et d'autres stratégies pertinentes ;
  - Analyser les procédures en place pour l'élaboration du rapport financier et les exigences obligatoires, et se mettre d'accord sur les dispositions pour l'audit ; et
  - Planifier et programmer les réunions du Comité de Pilotage du projet et finaliser le plan de travail annuel de la première année.

68. Le Chef de Projet préparera le rapport de l'atelier de lancement au plus tard un mois après sa réalisation. Le rapport initial sera approuvé par le Bureau du PNUD en Haiti et le Conseiller Technique Régional PNUD-FEM, et approuvé par le Comité de Pilotage du Projet. Le rapport initial doit être soumis au FVC dans les six mois suivant le début du projet. Il sera approuvé par le Bureau du PNUD en Haiti et le Conseiller Technique Régional PNUD-FEM, et approuvé par le Comité de pilotage du Projet.

---

<sup>17</sup> Voir directives à ce site: <https://info.undp.org/global/popp/frm/pages/financial-management-and-execution-modalities.aspx>

69. Rapport d'Avancement Intérimaire sur le Soutien à la Préparation du FVC (tous les six mois) : Le Chef de Projet, le Bureau du PNUD en Haiti et le Conseiller Technique Régional PNUD-FEM apporteront une contribution objective au rapport d'avancement.

70. Rapport Semestriel de Projet au FVC (les 31 janvier et 31 juillet) : Le Chef de Projet, Bureau du PNUD en Haiti et le Conseiller Technique Régional PNUD-FEM apporteront une contribution objective au Rapport semestriel de Projet couvrant l'année calendaire pour chaque année de mise en œuvre du projet. Le Chef de Projet veillera à ce que les indicateurs inclus dans le cadre de résultats du projet fassent l'objet d'un suivi annuel et préalable, afin que les progrès puissent être inclus dans le rapport. Le rapport semestriel de Projet comprendra des rapports sur les risques environnementaux et sociaux et les plans de gestion connexes, les spécificités de sexe, le cofinancement et les engagements financiers, entre autres. Le rapport semestriel de projet doit être soumis au FVC au cours du premier trimestre de chaque année pour la durée du projet. Le dernier rapport devra être soumis dans les 3 mois suivant la date d'achèvement du projet.

71. Le rapport semestriel de projet soumis au FVC sera également communiqué au Comité de Pilotage du Projet. Le Bureau du PNUD en Haiti coordonnera les contributions des autres acteurs au rapport, le cas échéant. L'évaluation de la qualité du rapport de l'année précédente servira à orienter l'élaboration du rapport suivant.

72. Leçons tirées et création de connaissances : Les résultats du projet seront diffusés à l'intérieur et au-delà de la zone d'intervention du projet à travers des réseaux et forums de partage d'informations existants. Le projet identifiera et participera, le cas échéant et s'il y a lieu, à des réseaux scientifiques, fondés sur des politiques et/ou autres, susceptibles de présenter un intérêt pour le projet. Il identifiera, analysera et partagera les leçons tirées qui pourraient être utiles à la conception et à la mise en œuvre de projets similaires, et diffusera largement ces enseignements. Il y aura un échange d'informations continu entre ce projet et d'autres projets d'intérêt similaire dans le même pays, la même région et dans le monde.

73. Rapport d'Evaluation Indépendante Finale : Un rapport d'évaluation indépendante finale sera complété d'ici septembre 2023, L'évaluation finale aura lieu à l'achèvement de tous les principaux produits et activités du projet. Le processus d'évaluation finale débutera au moins trois mois avant la clôture opérationnelle du projet, ce qui permettra à la mission d'évaluation de se poursuivre alors que l'équipe du projet est toujours en place, tout en s'assurant que le projet est suffisamment près de la fin pour permettre à l'équipe d'évaluation de tirer des conclusions sur les principaux aspects tels que la durabilité du projet. Le Rapport Final d'Evaluation Indépendante doit être soumis au FVC dans les six mois suivant la date d'achèvement du projet.

74. Le Chef de Projet restera sous contrat jusqu'à la finalisation du rapport d'évaluation final et de la réponse de la Direction. Les termes de référence, le processus d'évaluation et le rapport d'évaluation final suivront les modèles standard et les directives élaborées par le IEO du PNUD disponibles sur [UNDP Evaluation Resource Center](#). Comme indiqué dans ces orientations, l'évaluation sera « indépendante, impartiale et rigoureuse ». Les consultants qui seront embauchés, à l'aide des fonds du projet, pour entreprendre la mission, seront indépendants des organisations impliquées dans la conception, la réalisation ou l'apport de conseils sur le projet à évaluer. Une assistance supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la Direction PNUD-FEM. Le rapport d'évaluation final sera approuvé par le Bureau du PNUD en Haiti et le Conseiller Technique Régional PNUD-FEM, et sera approuvé par le Comité de pilotage du Projet. Le rapport d'évaluation final sera accessible au public en anglais sur le site de l'ERC du PNUD.

75. Le Bureau du PNUD en Haiti inclura les évaluations de projet prévues dans le plan d'évaluation du Bureau du PNUD en Haiti et téléchargera les rapports d'évaluation en anglais et la réponse correspondante de la Direction au Centre de Ressources pour l'Evaluation du PNUD (ERC).

76. Rapport Final : Le Rapport final du Projet, ainsi que l'Evaluation Finale et la réponse correspondante de la Direction, constitueront le dossier de rapport final du projet. Le rapport final du projet doit être discuté avec le Comité de pilotage du Projet lors d'une réunion d'examen de fin de projet afin de discuter des leçons apprises et des opportunités de développement.

Exigences obligatoires de suivi et d'évaluation du FVC et budget de suivi et d'évaluation :

Exigences du FVC relatives au S & E	Principale responsabilité	Coûts indicatifs à imputer au budget du Projet <sup>18</sup> (US\$)		Echéance
		Don du FVC	Co-financement	
Atelier de Lancement	Bureau PNUD en Haiti	\$ 4,000		août 2019
Rapport de l'atelier de lancement	Chef de Projet	Aucun	Aucun	Septembre 2019
Exigences standard du PNUD relatives au suivi et aux rapports, telles que décrites dans le POPP du PNUD	Bureau PNUD en Haiti	Aucun	Aucun	Trimestriel, annuel
Gestion des risques	Chef de Projet Bureau PNUD en Haiti	Aucun	Aucun	Trimestriel, annuel
Suivi des indicateurs dans le cadre des résultats du projet (y compris recrutement d'experts externes, études de projet, analyse de données, etc.)	Chef de Projet	Coûts du Personnel		Annuel
Rapport Semestriel du Projet au FVC	Chef de Projet et Bureau PNUD en Haiti et Unité PNUD-FEM	Aucun	Aucun	Semestriel
Audit DIM conformément aux politiques d'audit du PNUD	Bureau PNUD en Haiti	\$3,000 par an		Annuellement ou autre fréquence selon les politiques d'Audit du PNUD
Leçons apprises, études de cas et génération de connaissances	Chef de Projet	Coûts du Personnel		Annuel
Suivi des risques environnementaux et sociaux et plans de gestion correspondants, comme il convient	Chef de Projet UNDP CO	N/A		En cours
Réunions du Comité de pilotage du Projet	Comité de pilotage du Projet Bureau PNUD en Haiti Chef de Projet	Aucun		Au minimum une fois par an
Missions de Supervision	Bureau PNUD en Haiti	Aucun <sup>19</sup>		Deux par an (comme convenu dans le PT)

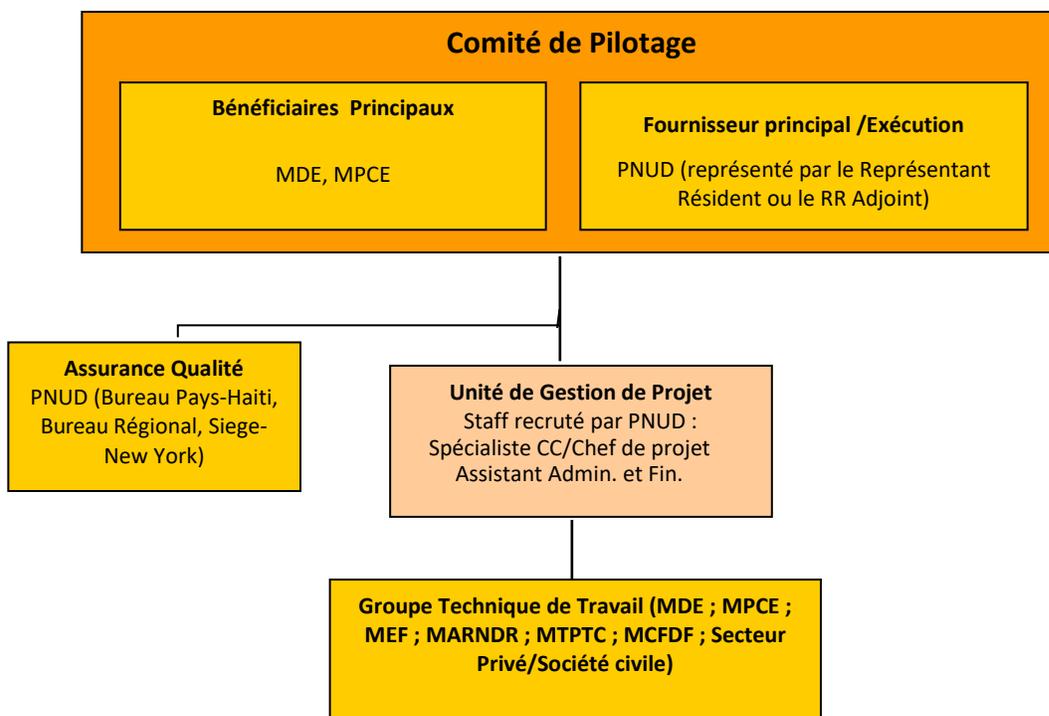
<sup>18</sup> Excluant le temps du staff de l'équipe du Projet et le temps et les frais de déplacement du staff du PNUD.

<sup>19</sup> Les frais de participation et de temps du Bureau PNUD en Haiti et de l'Unité PNUD-FEM sont à la charge du FVC.

Exigences du FVC relatives au S & E	Principale responsabilité	Coûts indicatifs à imputer au budget du Projet <sup>18</sup> (US\$)		Echéance
		Don du FVC	Co-financement	
Missions de contrôle	Unité PNUD-FEM	Aucun <sup>35</sup>		Dépannage au besoin
Missions d'apprentissage du FVC/ visites de sites	Bureau PNUD en Haiti et Chef de Projet et Unité PNUD-FEM	\$ 18,000 par an		A déterminer.
Évaluation finale indépendante et réponse de la Direction	Bureau PNUD en Haiti et Project team et Unité PNUD-FEM	\$ 18,000		September 2023
Traduction des rapports d'évaluation en anglais	Bureau PNUD en Haiti	Aucun		Si requis. FVC acceptera les rapports uniquement en anglais
<b>COÛT TOTAL indicatif</b> Excluant le temps des membres de l'équipe de projet et frais de personnel et de déplacement du PNUD		USD 106,000		

#### VIII. GOUVERNANCE ET ARRANGEMENTS DE GESTION

77. Rôles et responsabilités du mécanisme de gouvernance du projet: Le projet sera mis en œuvre selon les modalités de mise en œuvre directe du PNUD, conformément à l'accord de subvention de préparation et de soutien préparatoire conclu entre le FVC et le PNUD. La structure d'organisation du projet est la suivante:



78. **L'Unité de Gestion du Projet** se chargera de l'exécution du projet, avec l'aide d'un assistant financier et administratif. Les modalités de gestion de ce projet sont résumées dans le diagramme ci-dessus.

79. **Le Comité de Pilotage du Projet:** Le Comité de Pilotage du projet est chargé de prendre, par consensus, les décisions de gestion lorsque le Chef de Projet le demande, y compris des recommandations relatives à l'approbation des plans et des révisions de projet par le PNUD/Partenaire d'Exécution et répondant à toutes les doléances concernant le Projet. Afin de garantir la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du Comité de Pilotage du Projet devraient être prises conformément aux normes qui assureront la gestion visant à assurer les résultats de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective. Si un consensus ne peut être atteint au sein du Conseil, la décision finale appartient au Représentant Resident du PNUD.

80. Les responsabilités spécifiques du Comité de Pilotage du Projet comprennent :

- Fournir une orientation et une direction générales au projet, en veillant à ce qu'il reste dans les limites spécifiées ;
- Traiter les problèmes du projet tels que soulevés par le chef de projet ;
- Orienter sur les nouveaux risques liés au projet et se mettre d'accord sur les mesures correctives et les actions de gestion possibles pour répondre aux risques spécifiques ;
- Se mettre d'accord sur les limites de tolérances du chef de projet comme requis ;
- Analyser les progrès du projet, orienter et faire des recommandations pour s'assurer que les produits livrables convenus soient produits de manière satisfaisante conformément aux plans ;
- Evaluer le rapport semestriel sur la mise en œuvre du projet, y compris le rapport d'évaluation de la qualité; faire des recommandations pour le plan de travail ;
- Donner une direction ad hoc et des conseils pour les situations exceptionnelles lorsque les limites de tolérances du chef de projet sont dépassées ; et

- Évaluer et décider de procéder à des modifications du projet après révisions appropriées.

81. La composition du Comité de Pilotage du Projet doit inclure les rôles suivants :

82. L'Exécutif : L'Exécutif détient la responsabilité de l'exécution du Projet et qui présidera le Comité de Pilotage du Projet. Ce rôle peut être joué par un représentant de l'Agence de coopération gouvernementale ou du PNUD. L'Exécutif est : le PNUD.

83. L'Exécutif est le responsable ultime du Projet, appuyé par le bénéficiaire principal et le fournisseur principal. Le rôle de l'Exécutif est de veiller à ce que le projet se concentre tout au long de son cycle de vie sur la réalisation de ses objectifs et l'atteinte de résultats qui contribueront à obtenir des impacts. Il doit veiller à ce que le projet donne un bon rapport qualité-prix, s'assurant que le projet utilise une approche soucieuse des coûts, en équilibrant les demandes du bénéficiaire et du fournisseur.

84. Responsabilités spécifiques : (dans le cadre des responsabilités du Comité de Pilotage du Projet mentionnées ci-dessus)

- S'assurer qu'il existe une structure d'organisation cohérente du projet et un ensemble logique de plans ;
- Définir les limites de tolérances dans la programmation des plans de travail annuel et autres plans en fonction des besoins du Chef de Projet ;
- Assurer le suivi et contrôler l'avancement du projet à un niveau stratégique ;
- Veiller à ce que les risques soient suivis et atténués aussi efficacement que possible ;
- Informer les parties prenantes concernées de l'avancement du projet ;
- Organiser et présider les réunions du Comité de Pilotage.

85. Le Fournisseur Principal : Le Fournisseur Principal est une personne ou un groupe représentant les intérêts des parties concernées qui apportent un financement et/ou une expertise technique au projet (conception, développement, facilitation, achat, mise en œuvre). La principale fonction du Fournisseur Principal au sein du Comité de Pilotage consiste à fournir des indications sur la faisabilité technique du projet. Le Fournisseur Principal doit avoir le pouvoir d'engager ou d'acquiescer les ressources nécessaires. S'il y a lieu, plusieurs personnes peuvent être appelées à jouer ce rôle. En règle générale, le partenaire d'exécution, le PNUD et/ou les bailleurs sont représentés sous ce rôle. Le Fournisseur Principal est : le PNUD.

86. Responsabilités spécifiques : (dans le cadre des responsabilités du Comité de Pilotage du Projet mentionnées ci-dessus)

- S'assurer que les progrès vers les résultats restent cohérents du point de vue du fournisseur ;
- Promouvoir et maintenir l'accent sur les résultats attendus du projet du point de vue de la gestion du fournisseur ;
- S'assurer que les ressources du fournisseur requises pour le projet sont disponibles ;
- Donner son avis de fournisseur en ce qui concerne les décisions du Comité de Pilotage du Projet relatives à l'application des recommandations sur les modifications proposées ;
- Arbitrer et résoudre les conflits de priorités des fournisseurs ou de ressources

87. Bénéficiaire principal : Le Bénéficiaire Principal est une personne ou un groupe de personnes représentant les intérêts de ceux qui bénéficieront en définitive du Projet. La principale fonction du Bénéficiaire Principal au sein du Conseil est d'assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires. Le rôle de Bénéficiaire Principal est exercé par un représentant du gouvernement ou de la société civile. Les bénéficiaires principaux sont : le Ministère de l'Environnement et le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe.

88. Le Bénéficiaire Principal est chargé de valider les besoins et de s'assurer que la solution répondra à ces besoins dans les limites du Projet. Il suit les progrès accomplis par rapport aux objectifs et aux critères de qualité. Ce

rôle peut nécessiter plusieurs personnes pour couvrir tous les intérêts des bénéficiaires. Par souci d'efficacité, le rôle ne devrait pas être divisé entre trop de personnes ou de groupe de personnes.

89. Responsabilités spécifiques : (dans le cadre des responsabilités du Comité de Pilotage du Projet mentionnées ci-dessus)

- Classer par ordre de priorité les avis des bénéficiaires sur les décisions du Comité de Pilotage du Projet concernant la mise en œuvre des recommandations sur les modifications proposées et donner leur avis à ce sujet ;
- Spécifier les besoins du bénéficiaire de façon précise, complète et non ambiguë ;
- Garantir le suivi de l'exécution des activités à toutes les étapes afin de s'assurer qu'elles répondent aux besoins du bénéficiaire et progressent dans cette direction ;
- Assurer que l'impact des changements potentiels soit évalué du point de vue du bénéficiaire ;
- Assurer que les risques pour les bénéficiaires soient fréquemment objets de suivi.

90. **Chef de Projet:** le Chef de Projet a la responsabilité d'exécuter le projet quotidiennement au nom du Comité de Pilotage du projet, dans les limites imposées par celui-ci. Il est responsable de la gestion quotidienne et de la prise de décision relative au projet. La principale responsabilité du chef de projet est de veiller à ce que le projet produise les résultats spécifiés dans le document de projet, conformément au standard de qualité requis et dans les limites de temps et de coûts spécifiés.

91. Le Partenaire d'Exécution recrute le Chef de Projet, qui doit être différent de son représentant au Comité de Pilotage du projet.

92. Les responsabilités spécifiques comprennent:

- Guider et orienter l' (les) équipes du Projet et à la (aux) partie (s) responsable (s) ;
- Assurer la liaison avec le Comité de Pilotage du projet pour assurer la direction générale et l'intégrité du projet ;
- Identifier et obtenir tout soutien et conseil requis pour la gestion, la planification et le contrôle du projet ;
- Etre responsable de l'administration du projet ;
- Planifier les activités du projet et assurer le suivi des progrès par rapport au cadre de résultats du projet et au plan de travail annuel approuvé ;
- Mobiliser du personnel, des biens et des services, des subventions pour la formation et des micro-investissements pour des initiatives, telles que la rédaction de termes de référence et de spécifications de travail, et la supervision du travail de tous les contractuels ;
- Assurer le suivi des événements tels que définis dans le plan/ le calendrier de suivi du projet et mettre à jour le plan au besoin ;
- Gérer les requêtes pour l'approvisionnement de ressources financières par le PNUD, par avance de fonds, paiements directs ou remboursement, utilisant l'autorisation de fonds et le certificat de dépenses ;
- Assurer le suivi des ressources financières et la comptabilité pour garantir l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers ;
- Etre responsable de la préparation et de la soumission des rapports financiers au PNUD sur une base trimestrielle ;
- Gérer et faire le suivi des risques du projet initialement identifiés et soumettre les nouveaux risques au Comité de Pilotage du projet pour examen et décision sur les actions possibles, le cas échéant ; mettre à jour le statut de ces risques en mettant à jour le journal des risques du projet ;

- Documenter les leçons apprises lors de la mise en œuvre du projet ;
- Préparer le Plan de Travail Annuel pour l'année suivante ; et mettre à jour le module de Gestion du Projet Atlas si un accès externe est disponible ;
- Préparer le Rapport Semestriel du Projet et soumettre le rapport final au Comité de Pilotage du projet ;
- Sur la base du Rapport Semestriel du Projet et de l'examen du Comité de Pilotage du projet, préparer le PTA de l'année suivante ;
- Identifier les actions de suivi et les soumettre pour examen au Comité de Pilotage du projet ;
- S'assurer que le processus d'évaluation finale est entrepris conformément aux directives du PNUD et soumettre le rapport final de l'Evaluation finale au Comité de Pilotage du projet.

93. Le **Partenaire de mise en œuvre** est responsable de la gestion de ce projet, notamment du suivi et de l'évaluation de ses interventions, de la réalisation des objectifs du projet et de l'utilisation efficace des ressources du PNUD. Il est responsable de :

- 1) Approuver et signer le plan de travail pluriannuel ;
- 2) Approuver et signer le rapport combiné d'exécution à la fin de l'année ; et,
- 3) Signer le rapport financier ou l'autorisation de financement et le certificat de dépenses.

94. **Assurance-qualité du Projet** : le PNUD joue un rôle à trois niveaux de supervision, de contrôle et d'assurance qualité – rémunéré par l'Agence - impliquant son personnel dans les Bureaux de pays et aux niveaux régional et du siège. L'Assurance du Projet doit être totalement indépendante de la fonction de Gestion du Projet. Le rôle d'assurance qualité soutient le Comité de Pilotage du projet et l'Unité de Gestion du Projet en exécutant des fonctions de supervision et de suivi du projet de manière objective et indépendante. Ce rôle garantit que des indicateurs adéquats de gestion de projet soient gérés et complétés. Le Comité de Pilotage du projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités relatives à l'assurance qualité au Chef de Projet. Ce rôle de supervision du projet et d'assurance qualité est couvert par les frais de l'entité accréditée versés par le FVC. En tant que partenaire d'exécution du FVC, le PNUD est tenu de fournir des services de contrôle et d'assurance qualité spécifiques au FVC, notamment : i) Supervision quotidienne, ii) Contrôle de l'accomplissement du projet, iii) Contrôle de la rédaction des rapports sur le projet.

95. Le Gouvernement a choisi le PNUD pour agir en tant que partenaire d'exécution du projet PNA. Le PNUD fournit les services suivants de contrôle et d'assurance qualité spécifiques au cadre de coopération mondiale : (i) supervision quotidienne du projet, couvrant le démarrage et la mise en œuvre ; ii) supervision de l'achèvement du projet ; et (iii) supervision des rapports sur le projet. Une liste détaillée des services est présentée dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Description détaillée des activités	Ventilation Typique des frais du FVC
Supervision et contrôle quotidiens des activités	<p><b>1. Démarrage du Projet:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cas de propositions de préparation, aider l'AND et/ou les partenaires gouvernementaux à préparer toute la documentation nécessaire pour l'approbation d'une proposition de subvention de préparation.</li> <li>• Préparer le Document du Projet avec les homologues du gouvernement</li> <li>• Approbation technique et financière du Document du Projet</li> <li>• Organiser un Comité local d'Evaluation du Projet</li> <li>• Signature du Document du Projet</li> <li>• Assurer le démarrage rapide du Projet et le premier décaissement</li> <li>• Embaucher le staff de l'Unité de gestion du projet</li> <li>• Coordonner/préparer l'atelier de démarrage du projet</li> <li>• Superviser la finalisation du rapport de l'atelier de démarrage du projet</li> </ul> <p><b>2. Exécution du Projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Comité de Pilotage du projet</u> : Coordonner/préparer/assister aux réunions annuelles du Comité</li> <li>• <u>Plans de travail annuels</u> : Assurance qualité des plans de travail annuels préparée par l'équipe du projet ; publier le plan de travail annuel du PNUD ; suivi strict de la mise en œuvre du plan de travail et du calendrier du projet conformément à la proposition de préparation approuvée</li> <li>• <u>Préparer le rapport semestriel du projet FVC/PNUD</u> : examiner les informations fournies par le responsable du projet/l'équipe ; fournir un support technique spécialisé et compléter les sections requises</li> <li>• <u>Rapport de portefeuille (état de préparation)</u> : Préparer et analyser un Rapport de Portefeuille de toutes les activités de préparation réalisées par le PNUD conformément à la clause 9.02 de l'Accord-Cadre sur l'état de Préparation ;</li> <li>• <u>Plan d'approvisionnement</u> : Suivi de la mise en œuvre du plan d'approvisionnement du Projet</li> <li>• <u>Missions de supervision</u> : Participer et supporter les visites/visites d'exploration / visites de sites dans le pays ; réaliser des missions annuelles de supervision/ contrôle des sites</li> <li>• <u>Gestion des risques et résolution des conflits</u> : S'assurer que les risques sont gérés correctement et que le journal des risques dans Atlas (système de gestion financière du PNUD) est mis à jour régulièrement ; réalisation des missions de projet extraordinaire auprès des conseillers techniques régionaux ou du staff de l'Unité de Gestion et d'Appui aux Programmes, en fonction des besoins (ex. projets à hauts risques et à lente performance)</li> <li>• <u>Budget du projet</u> : Fournir une assurance de la qualité d'exécution du budget du projet et des transactions financières conformément aux politiques du PNUD et du FVC.</li> <li>• <u>Gestion des performances du staff</u> : où le PNUD supervise ou co-supervise le personnel du projet</li> <li>• <u>Fonctions de politique Générale</u> : Politiques fiduciaires et financières générales, responsabilité et supervision; Fonctions de Trésorerie, y compris les informations et arrangements bancaires et la gestion de la</li> </ul>	70%

Fonction	Description détaillée des activités	Ventilation Typique des frais du FVC
	trésorerie; Services de voyage, gestion des actifs et politiques et support en passation de marchés; Gestion et supervision de l'exercice d'audit pour tous les projets FVC; Fourniture, maintenance et support des systèmes et technologies de l'information; Conseils juridiques et conseils en matière de politique de soutien à la passation de marchés/achats; Gestion stratégique des ressources humaines et administration des droits connexes; Supervision/enquêtes du Bureau de l'Audit et des Investigations concernant des allégations de faute professionnelle, de corruption, d'actes répréhensibles et de fraude; et unité de conformité sociale et environnementale et mécanisme de règlement des plaintes.	
<b>Contrôle de l'achèvement du Projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer, coordonner et finaliser le Rapport de Fin de Projet, le Rapport Final d'Evaluation Indépendante et la réponse de la Direction.</li> <li>• Garantir l'assurance de qualité du Rapport Final d'Evaluation et de la réponse de la Direction</li> <li>• Evaluation par le Bureau de l'Evaluation Indépendante des rapports finaux d'évaluation ; directives pour évaluation et établissement de normes</li> <li>• Assurance de la qualité de l'exécution du budget cumulatif final et des rapports au FVC</li> <li>• Restitution de toutes les ressources du FVC non dépensées</li> </ul>	10%
<b>Contrôle des rapports du Projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen technique des rapports de projet : Assurance de qualité et apports techniques dans les rapports de projet concernés</li> <li>• Assurance de qualité du rapport semestriel du projet au FVC</li> <li>• Préparation et certification des états financiers annuels et des rapports des bailleurs du PNUD</li> <li>• Préparer et soumettre des rapports financiers spécifiques des fonds</li> </ul>	20%
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Rôle de gouvernance pour les groupes cibles du Projet :

96. Un **Comité de Pilotage** composé du MDE, du MPCE et du PNUD-Haïti, sera délégué pour fournir des directives et un appui régulier et périodique à l'Unité de Gestion du projet pour la mise en œuvre du projet. Des représentants des projets connexes mentionnés dans ce projet seront également invités au Comité de Pilotage pour favoriser les synergies. Le PNUD participera aux réunions des sous-comités dans la mesure de ses capacités de supervision, selon les besoins.

97. **Partenaires consultatifs** (Groupe Consultatif Technique) : Ce groupe comprend principalement le MDE; MPCE; MEF; MARNDR; MTPTC; MICT; secteur privé/société civile, université. Les Points Focaux des projets connexes, tels que les projets de Préparation du FVC, les projets du FEM, de la Banque mondiale, de la BID et des Agences des Nations Unies. Ces partenaires apportent des ressources techniques au fur et à mesure de la sollicitation du CoPil ou du Partenaire d'Execution et collaborent étroitement avec le partenaire d'implémentation, le Ministère de l'Environnement et le Ministère de la Planification.

98. Le projet bénéficiera de la vaste expérience de l'équipe du NAP-GSP dans les différents pays qu'il supporte, en particulier dans les petits États insulaires en développement et d'autres PMA, et de ses groupes d'experts (experts en information et science du climat, économistes du changement climatique/de l'environnement, spécialistes des finances publiques, experts du secteur privé, spécialistes de la politique climatique, etc.), qui fourniront une assistance technique à la demande.

99. Les **acteurs locaux et les membres de la communauté** jouent un rôle clé dans la mise en œuvre et le suivi du projet. Au cours de la phase de démarrage du projet, l'AND-FVC et le Ministère de la Planification, en collaboration avec le PNUD, consulteront toutes les parties prenantes, y compris les membres vulnérables de la communauté, les ONG, les organisations communautaire de base, la société civile, les organisations de femmes, etc. pour faciliter une compréhension des rôles, des fonctions et des responsabilités au sein des structures de prise de décision du projet, y compris les lignes hiérarchiques et de communication, et les mécanismes de résolution des conflits. Le cadre logique du projet (indicateurs, moyens de vérification, hypothèses) sera examiné et les plans trimestriels et annuels seront affinés en impliquant les communautés des zones ciblées. Les parties prenantes seront également impliquées lors des évaluations à mi-parcours et finale pour évaluer les progrès du projet et permettre une gestion adaptative du projet en réponse aux besoins et aux priorités des communautés.

---

**IX. PLANIFICATION ET GESTION FINANCIERE**

100. Le coût total du projet est de 2 633 140 USD. Cette somme est financée par une subvention en espèces de 2,856,957.00 \$ du FVC, qui sera administrée par le PNUD. En tant qu'agence accréditée par le FVC, le PNUD est responsable de la supervision et de l'assurance de la qualité de l'utilisation des ressources du FVC et du cofinancement en espèces transféré uniquement au compte bancaire du PNUD.

Description	Dates programmées	Fonds Projet FVC
Activités pour Année 1	Août-2019	724,485
Activités pour Année 2	Jan-2020	993,385
Activités pour Année 3	Jan-2021	616,885
Activités pour Année 4	Jan-2022	298,385
<b>Total</b>		<b>2,633,140.00</b>

101. Calendrier de décaissement du FVC : La demande de décaissement sera gérée au niveau du portefeuille par le MPSU PNUD-FEM à New York, comme convenu dans l'accord de subvention-cadre relatif à la préparation et au soutien préparatoire entre le FVC et le PNUD. En vertu de la clause 4 dudit accord-cadre, « le partenaire de prestation de services est autorisé à soumettre deux demandes de décaissement chaque année. Chacune de ces demandes de décaissement doit être soumise au Fonds dans les 30 jours suivant la réception par le Fonds du Rapport sur le Portefeuille mentionné à la section 9.02.

102. Révision et tolérance budgétaires : 10% du total des coûts projetés peuvent être réaffectés entre les catégories de comptes budgétaires au sein du même résultat du projet. Toute réaffectation de budget impliquant un changement majeur dans la portée, la structure, la conception ou les objectifs du projet ou tout autre changement modifiant sensiblement l'objectif ou le bénéfice du projet nécessite le consentement préalable écrit du FVC.

103. Comme indiqué dans le POPP du PNUD, le Comité de Pilotage du projet décidera d'un niveau de tolérance budgétaire pour chaque plan du plan de travail annuel global, permettant ainsi au Chef de Projet de dépenser jusqu'au niveau de tolérance au-delà du montant approuvé du budget du projet pour l'année sans exiger une révision de la part du Comité de Pilotage du projet (tout en respectant les exigences du FVC susmentionnées). Dans ce cas, le Chef de Projet et le Bureau du PNUD en Haiti demanderont l'approbation de l'Unité PNUD-FEM.

104. Toute dépense excédant le montant disponible du financement du FVC sera absorbée par des ressources autres que celles du FVC (telle que le TRAC du PNUD ou un cofinancement en espèces).

105. Remboursement au FVC : Les ressources non dépensées du Fonds doivent être restituées au FVC. Dans ce cas, le remboursement serait géré directement par l'Unité PNUD-FEM à New York.

106. Clôture du Projet : La clôture du projet sera réalisée conformément aux exigences du PNUD définies dans le POPP du PNUD<sup>20</sup>. Seulement à titre exceptionnel, une prolongation sans coût au-delà de la durée initiale du projet sera recherchée auprès des collègues du PNUD dans le pays, puis du Directeur Exécutif du PNUD- Finance pour l'Environnement Mondial.

107. Clôture Opérationnelle : le projet sera terminé du point de vue opérationnel lorsque les derniers rapports financiers par le PNUD auront été fournis et les activités connexes terminées. Cela inclut l'approbation finale du Rapport Final d'Evaluation Indépendante (qui sera disponible en anglais) et de la réponse correspondante de la Direction, ainsi que de la réunion du Comité de Pilotage du projet chargée de l'analyse de fin de projet. Par décision du Comité de Pilotage du projet, le partenaire d'exécution informera le Bureau du PNUD en Haiti lorsque la clôture des opérations sera achevée.

108. Transfert ou cession d'actifs : En consultation avec les partenaires et les autres acteurs du Projet, le Responsable du PNUD (Représentant Résident du PNUD) est responsable de la décision de transfert ou de toute autre cession d'actifs. Il est recommandé que le transfert ou la cession des actifs soit examiné et approuvé par le Comité de Pilotage du projet conformément aux procédures et règlements du PNUD. Les actifs peuvent être transférés au gouvernement pour des activités de projet gérées par une institution nationale à tout moment de la vie d'un projet. Dans tous les cas de transfert, un document de transfert doit être préparé et conservé dans un dossier<sup>21</sup>.

109. Clôture financière : Le Projet sera clôturé financièrement lorsque les conditions suivantes seront remplies : a) le projet est achevé sur le plan opérationnel ou a été annulé ; b) le PNUD a clôturé les comptes du projet ; c) Le PNUD a certifié la remise d'un Rapport Final Consolidé (qui sert de révision finale du budget).

110. Le projet doit être achevé sur le plan financier dans les 12 mois suivant la clôture des opérations ou après la date de l'annulation. Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le Bureau du PNUD en Haiti identifiera et réglera toutes les obligations financières et préparera un rapport final sur les dépenses. Il enverra les documents finaux de clôture signés, y compris la confirmation du cumul des dépenses et du solde non dépensé, à l'Unité PNUD-FEM pour confirmation avant que le projet soit financièrement clôturé dans Atlas par le Bureau du PNUD en Haiti.

---

<sup>20</sup> <https://info.undp.org/global/popp/ppm/Pages/Closing-a-Project.aspx>

<sup>21</sup> Voir

[https://popp.undp.org/layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP\\_POPP\\_DOCUMENT\\_LIBRARY/Public/PPM\\_Project%20Management\\_Closing.docx&action=default](https://popp.undp.org/layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PPM_Project%20Management_Closing.docx&action=default).

X. BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

Proposition Atlas ou ID de la Subvention :	00118791	Principal Résultat Atlas ou ID du Projet:	00115470
Proposition Atlas ou Titre de la Subvention	Intégration des risques liés au changement climatique dans les processus de planification du développement national en Haïti		
Atlas Business Unité	HTI10		
NO PNUD FEM PIMS	6155		

Résultat Préparation FVC/ Activité Atlas	Codes du Budget	Description du Budget ATLAS	Montant US\$ Année 1	Montant US\$ Année 2	Montant US\$ Année 3	Montant US\$ Année 4	Montant Total en US\$	Voir notes du budget: *
<b>Résultat 1 : Le mécanisme de coordination pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation multisectorielles à différents niveaux est renforcé</b>	<b>71300</b>	Consultants locaux	108,000.00	24,000.00	0.00	0.00	132,000.00	<b>1</b>
	<b>71200</b>	Consultants internationaux	39,000.00	15,000.00	0.00	0.00	54,000.00	<b>2</b>
	<b>75700</b>	Sessions de formation, ateliers et conférences	48,000.00	72,000.00	16,000.00	16,000.00	152,000.00	<b>3</b>
	<b>71600</b>	Voyage	30,400.00	31,200.00	18,000.00	18,000.00	97,600.00	<b>4</b>
	<b>72100</b>	Services contractuels - Entreprises	120,500.00	55,500.00	10,000.00	0.00	186,000.00	<b>5</b>
	<b>72800</b>	Equipement informatique	7,000.00	700.00	0.00	300.00	8,000.00	<b>6</b>
	<b>74200</b>	Coûts prod. Audio Visuel. & Impression	21,500.00	21,500.00	21,500.00	19,500.00	84,000.00	<b>7</b>
	<b>71400</b>	Services contractuels individuels	41,095.00	41,095.00	41,095.00	41,095.00	164,380.00	<b>8</b>
	<b>74500</b>	Divers	8,000.00	8,000.00	8,000.00	8,000.00	32,000.00	<b>9</b>
<b>TOTAL RESULTAT 1</b>			<b>423,495.00</b>	<b>268,995.00</b>	<b>114,595.00</b>	<b>102,895.00</b>	<b>909,980.00</b>	
<b>Résultat 2: La base de données pour la planification de l'adaptation est renforcée; le PNA est développé et</b>	<b>71300</b>	Consultants locaux	43,800.00	109,600.00	152,600.00	34,000.00	340,000.00	<b>10</b>
	<b>71200</b>	Consultants internationaux	0.00	81,000.00	27,000.00	0.00	108,000.00	<b>11</b>

<b>les priorités d'adaptation sont intégrées dans le SNAT, le PSDH et le PNGRD</b>	<b>75700</b>	Sessions de formation, ateliers et conférences	8,000.00	32,000.00	24,000.00	8,000.00	72,000.00	<b>12</b>
	<b>71600</b>	Voyage	6,000.00	17,700.00	25,800.00	6,000.00	55,500.00	<b>13</b>
	<b>74200</b>	Coûts prod. Audio Visuel. & Impression	9,000.00	10,000.00	7,000.00	0.00	26,000.00	<b>7</b>
	<b>72100</b>	Services contractuels - Entreprises	50,000.00	200,000.00	0.00	0.00	250,000.00	<b>14</b>
	<b>74500</b>	Divers	8,000.00	8,000.00	8,000.00	8,000.00	32,000.00	<b>9</b>
	<b>71400</b>	Services contractuels individuels	41,095.00	41,095.00	41,095.00	41,095.00	164,380.00	<b>8</b>
<b>TOTAL RESULTAT 2</b>			<b>165,895.00</b>	<b>499,395.00</b>	<b>285,495.00</b>	<b>97,095.00</b>	<b>1,047,880.00</b>	
<b>Résultat 3: Un cadre de financement pour les actions d'adaptation au changement climatique à moyen et long terme est établi</b>	<b>71200</b>	Consultants internationaux	0.00	18,000.00	15,000.00	0.00	33,000.00	<b>15</b>
	<b>71300</b>	Consultants locaux	21,000.00	48,000.00	84,000.00	0.00	153,000.00	<b>16</b>
	<b>72100</b>	Services contractuels - Entreprises	0.00	28,000.00	0.00	0.00	28,000.00	<b>17</b>
	<b>71600</b>	Voyage	6,000.00	14,600.00	10,200.00	6,000.00	36,800.00	<b>18</b>
	<b>75700</b>	Sessions de formation, ateliers et conférences	8,000.00	16,000.00	8,000.00	0.00	32,000.00	<b>19</b>
	<b>74200</b>	Coûts prod. Audio Visuel. & Impression	6,000.00	7,000.00	6,000.00	2,000.00	21,000.00	<b>7</b>
	<b>71400</b>	Services contractuels individuels	41,095.00	41,095.00	41,095.00	41,095.00	164,380.00	<b>8</b>
	<b>74500</b>	Divers	6,000.00	6,000.00	6,000.00	6,000.00	24,000.00	<b>9</b>
<b>TOTAL RESULTAT 3</b>			<b>88,095.00</b>	<b>178,695.00</b>	<b>170,295.00</b>	<b>55,095.00</b>	<b>492,180.00</b>	
<b>TOTAL COUTS OPERATIONNELS (RESULTATS 1+2+3)</b>			<b>677,485.00</b>	<b>947,085.00</b>	<b>570,385.00</b>	<b>255,085.00</b>	<b>2,450,040.00</b>	
<b>Coûts de Gestion du Projet</b>	<b>71400</b>	Services contractuels individuels	39,500.00	39,500.00	39,500.00	39,500.00	158,000.00	<b>20</b>
	<b>71600</b>	Voyage	2,000.00	3,000.00	3,000.00	0.00	8,000.00	<b>21</b>
	<b>74100</b>	Services Professionnels - Audit	3,000.00	3,000.00	3,000.00	3,000.00	12,000.00	<b>22</b>
	<b>72800</b>	Equipement informatique	1,700.00	0.00	200.00	0.00	1,900.00	<b>23</b>

	<b>72500</b>	Fournitures	800.00	800.00	800.00	800.00	3,200.00	<b>24</b>
Total Coûts de gestion du projet			47,000.00	46,300.00	46,500.00	43,300.00	183,100.00	
TOTAL DES COÛTS DU PROJET FRAIS DP EXCLUS			724,485.00	993,385.00	616,885.00	298,385.00	2,633,140.00	

Notes du Budget	
Résultat 1	
1	<p>2 consultants nationaux chargés d'aider à la mise en œuvre du plan de développement des capacités pendant 60 jours à 400 USD/ jour (1.1.2, 1.1.3)</p> <p>2 experts nationaux en politique juridique et climatique pour analyser le cadre réglementaire, les politiques et les plans existants avec des points d'accès afin de déterminer les possibilités d'intégrer les considérations de risques climatiques pendant 50 jours à 400 USD/jour (1.2.1) ;</p> <p>1 expert national en évaluation chargé d'identifier les indicateurs appropriés pour assurer le suivi des impacts du changement climatique et d'un système de collecte de données pendant 70 jours à 400 \$ (1.3.1) ;</p> <p>1 expert en base de données nationale/administrateur Web pour inclure la base de données relative à l'adaptation au changement climatique accessible à toutes les parties prenantes 40 jours à 400 \$ (1.3.2) ;</p>
2	<p>1 consultant international pour soutenir le renforcement des capacités de la DCC, de l'AND, du CNCC et des évaluations des lacunes pendant 40 jours@ 600 \$ / jour (1.1.1 et 1.1.2) ;</p> <p>2 consultants internationaux pour des formations spécifiques permettant une approche active et participative de la planification de l'adaptation et aidant à mettre en œuvre un plan de développement des capacités pendant 20 jours * 2 @ 600 \$ / jour pour des compétences non couvertes par l'Institut National de Formation (1.1.2, 1.1.3)</p> <p>1 consultant international en politique sur les changements climatiques pour appuyer l'analyse du cadre réglementaire, des politiques et des plans existants avec des points d'accès pour identifier les opportunités permettant d'intégrer les considérations de risques climatiques pendant 10 jours à 600 \$ / jour (1.2.1)</p>
3	<p>3 réunions de coordination par an - 12 x 4 000 \$ chacune</p> <p>1 atelier de validation de la feuille de route des PNA à 4000 USD (1.1.1) ;</p> <p>2 consultations pour élaborer et valider le plan de développement des capacités à 4000 \$ * 2 (1.1.2) ;</p> <p>10 ateliers de formation à 4 000 \$ chacun (1.1.3)</p> <p>2 ateliers de sensibilisation à 4 000 \$ chacun (1.2.2) ;</p> <p>2 consultations avec des églises, des groupes de femmes et des organisations communautaires pour développer des supports de communication à 4000 USD chacun ;</p> <p>1 atelier pour aider à identifier les indicateurs appropriés relatifs au genre, pour surveiller les impacts du changement climatique et mettre en place un système de collecte de données à 4 000 USD (1.3.1) ;</p> <p>2 formations régionales et 2 formations à l'utilisation de bases de données PAP : 4 000 USD x 4 formations = 16 000 USD (1.3.3) ;</p> <p>4 consultations pour documenter les leçons sur l'ACC à 4 000 \$ (1.3.4)</p>
4	<p>Voyage + DSA pour consultant international (40 jours en PAP à 220 \$, 4 voyages à 2000 \$ / tkt) (1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1); consultants locaux en consultations régionales @ 1000 \$ / région x 4 (1.1.2)</p> <p>Les représentants régionaux se rendent à PAP pour la coordination du Groupe de Travail Technique 12 x 4 000 \$ (1.1.1);</p> <p>Aide aux voyages pour les participants régionaux aux ateliers régionaux 20 * 120 \$ * 2 (1.3.3)</p> <p>Mission à raison de 6 000 \$/ an pour l'équipe technique (supervision technique)</p>
5	<p>Entreprise contractuelle nationale @ 700 \$ / jour, 150 jours pour l'évaluation des capacités et la formation auprès d'instituts de formation nationaux (1.1.2)</p> <p>Un cabinet d'avocats pour l'examen des lois et des politiques 30 jours @ 1000 \$ (1.1.1);</p> <p>Société contractuelle nationale chargée d'analyser les obstacles et de sensibiliser les principaux acteurs de la planification du développement et de la budgétisation à l'adaptation au changement climatique et à l'élaboration de matériels de sensibilisation pendant 30 jours à 700 \$ / jour (1.2.2)</p> <p>Une agence de publicité pour supporter l'implantation de la stratégie de communication sur le changement climatique en développant des courts métrages, des documentaires et du matériel de communication 30 jours @ 1000 \$ (1.2.3)</p>
6	<p>4 ordinateurs portables et consommables informatiques pour supporter le personnel technique @ 1500 * 4 pour les ordinateurs portables et 2000 \$ pour les consommables</p>
7	<p>Impression pour les ateliers et les rapports (750 \$ x 68 ateliers = 51 000 \$); production et diffusion dans les médias deux fois par an par télévision et radio locales à 7 500 x 2 x 4 = 60 000 \$ (1.2.3)</p> <p>Traduction de matériel de communication et de sensibilisation (5 000 \$ x 4 ans = 20 000 \$).</p>
8	<p>1 Spécialiste des Finances liées aux Changements Climatiques, agissant en chef de projet (SB5) @environ 38885/an</p> <p>1 responsable de S&amp;E et Rédaction de Rapports (SB3) @ 20400 / an</p> <p>1 pour Politique sur le changement climatique</p> <p>1 Spécialiste du développement des capacités (SB4 / 2) à 32 000 USD / an, répartis entre 1.1, 2.1 et 3.1</p>

9	Frais divers : frais bancaires, pertes de change, coûts imprévus de programme
<b>Résultat 2</b>	
10	<p>4 experts nationaux dans les domaines de l'eau, de l'éducation, de la biodiversité et de l'agriculture, pour compiler les informations existantes concernant les domaines prioritaires clés; aider les centres de recherche et les universités à évaluer d'autres scénarios de changement socio-économique et environnemental, à identifier et à évaluer les options d'adaptation au changement climatique dans ces secteurs, à élaborer des directives et à contribuer au PNA 70 jours à 400 USD / jour (2.1.1, 2.1.3, 2.1.4, 2.2.1);</p> <p>Expert PNA pour constituer une équipe de rédaction multidisciplinaire composée de membres du comité de pilotage et d'experts techniques, chargée de compiler les études techniques disponibles et de rédiger le PNA pour Haïti pendant 80 jours à 400 USD / jour (2.1.4);</p> <p>2 experts nationaux sur la santé et les zones côtières / infrastructures pour compiler les informations existantes sur les zones prioritaires clés; contribuer à V&amp;A dans les 2 secteurs, aider les centres de recherche et les universités à évaluer d'autres scénarios de changement socio-économique et environnemental, identifier et valoriser les options d'adaptation au changement climatique dans ces secteurs et élaborer des lignes directrices et contribuer au PNA, 100 jours @ 400 \$ (2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.1.4, 2.2.1, 2.2.3);</p> <p>2 économistes nationaux pour l'évaluation des options d'adaptation, 80 * 2 @ 400\$/ jour;</p> <p>1 climatologue pour contribuer à la vérification, à la hiérarchisation des priorités et à la compilation appropriée, 100 jours à 400\$/ jour (ajoutez également celui-ci);</p> <p>1 expert en planification publique pour aligner les priorités de l'ACC au développement en renforçant la coopération entre les MDE et le MPCE et en établissant un lien avec les Plans Stratégiques d'Haïti : 40 jours à 300 \$ / jour (2.2.2);</p>
11	<p>2 consultants internationaux chargés d'appuyer l'évaluation économique des options et d'élaborer des directives pour la hiérarchisation des priorités et de mettre au point un système permettant d'évaluer les différentes options d'adaptation, y compris les coûts et avantages des impacts non intentionnels des mesures d'adaptation en Haïti, 50 jours à 600 USD / jour (2.1.3, 2.2.1)</p> <p>1 pour soutenir l'examen par les pairs et la rédaction du PNA et assurer la cohérence avec les cadres mondiaux, 20 jours à 600 \$ (2.1.4)</p> <p>1 consultant international en recherche et financement du climat pour identifier les sources de financement potentielles et élaborer des accords de jumelage avec des universités étrangères ; soutenir le cadre de coopération entre le CNCC et les universités pendant 60 jours à 600 USD / jour (2.3.1, 2.3.2);</p>
12	<p>2 ateliers de consultations pour examiner les priorités et évaluer les lacunes @ 4 000 dollars (2.1.1) ;</p> <p>8 consultations pour l'établissement de priorités @ 2000 \$ (2.1.3);</p> <p>2 consultations pour la compilation du PNA @ 4000 \$ (2.1.4) ;</p> <p>2 ateliers de formation sur les priorités @ 4000 \$ / atelier (2.2.1) ;</p> <p>3 ateliers de consultation pour examen et recommandations visant à inclure l'ACC dans SNAT, PSDH, PNGRD @ 4000 \$ / atelier (2.2.2) ;</p> <p>2 ateliers de soutien à l'intégration régionale : 4 000 dollars (2.2.3) ;</p> <p>3 ateliers de consultation pour identifier la portée de la recherche, le financement potentiel et les accords avec la recherche et les universités étrangères à 4000 \$ (2.3.1, 2.3.2) ;</p>
13	<p>Voyage + DSA pour les consultants internationaux (50 jours à PAP à 220 USD, 4 voyages @ 2 000 USD / tkt) (2.1.3, 2.1.4) Voyage + DSA pour les consultants internationaux (15 jours à PAP @ 220 USD, 1 voyage @ 2000 \$ / tkt) (2.2.1);</p> <p>Aide aux voyages pour l'intégration régionale des responsables sous-nationaux 30 pers x 120 x 2 (2.2.3) ;</p> <p>Mission à 6000\$/ an pour l'équipe technique (supervision technique)</p>
14	<p>Entreprise contractuelle chargée d'évaluer la vulnérabilité de deux secteurs et d'évaluer les lacunes dans la base d'informations existante pour un montant de 100 000 USD (2.1.1, 2.1.2)</p> <p>Entreprise contractuelle chargée d'évaluer les programmes de recherche avec les universités et les instituts de formation 30 000 USD (2.3.1, 2.3.2)</p> <p>Deux accords contractuels avec des universités pour développer des programmes d'enseignement et de recherche 60 000 \$ x 2 = 120 000 \$</p>
<b>Résultat 3</b>	
15	<p>1 consultant international spécialiste de l'engagement du secteur privé pour soutenir l'élaboration d'une stratégie de mobilisation du secteur privé pendant 30 jours @ 600 dollars par jour (3.2.1);</p> <p>1 consultant international chargé de mener une évaluation externe et indépendante et de faire des recommandations pour la durabilité du processus des PNA pendant 30 jours à 500 \$ / jour</p>

16	<p>3 experts nationaux - économiste, spécialiste du genre et spécialiste de l'engagement du secteur privé - chargés de mener des évaluations techniques et de fournir un soutien au développement d'idées conceptuelles 60*3 @ 400 \$ / jour (3.1.1)</p> <p>1 expert national de l'engagement du secteur privé chargé d'élaborer une stratégie de participation du secteur privé basée sur l'identification des domaines d'investissement pendant 90 jours à 400 \$ / jour (3.2.1) ;</p> <p>3 consultants nationaux ayant une expertise sectorielle pour développer des idées conceptuelles 30 jours à 400/jour ;</p> <p>1 traducteur national anglais-français ou français-anglais pendant 30 jours à 300 \$/jour</p>
17	<p>Entreprise contractuelle chargée d'élaborer une stratégie de financement et d'investissement dans le cadre du PNA par le biais d'un processus consultatif tenant compte des spécificités de genre avec les acteurs des secteurs public et privé et de la communauté, et d'élaborer deux ou trois idées de projet - 700 \$ / jour sur 40 jours (3.1.2);</p>
18	<p>Voyage + DSA pour consultant international de 30 jours à PAP @ 220 \$, 1 voyage à 2 000 \$ / tkt (3.2.1) et évaluateur international 10 jours à 220 et 1 voyage@ 2000 / tkt</p> <p>Mission @ 6000\$ / an pour l'équipe technique (supervision technique)</p>
19	<p>1 atelier de validation pour formuler la stratégie de financement @ 4000 \$ (3.1.1);</p> <p>3 ateliers pour développer et valider des idées de concept sur des projets @ 4000 \$ (3.1.2)</p> <p>3 ateliers de consultation et de validation ; réunions pour impliquer le secteur privé @ 4000 \$ (3.2.1)</p> <p>1 atelier de lancement à 4000 \$</p>
20	<p>Contrat de service pour un assistant financier (20 000 USD / an) et un chauffeur (partage des coûts de 6 500 USD / an), personnel chargé des achats</p> <p>13 000 USD / an</p>
21	<p>Frais de déplacement pour PMC</p>
22	<p>L'audit du projet sera réalisé par un cabinet d'audit externe recruté sur compétition</p>
23	<p>Ordinateur portable et consommables informatiques pour Assistant Financier</p>
24	<p>Fournitures de bureau</p>

---

## XI. CONTEXTE JURIDIQUE

111. Ce document de projet sera l'instrument de référence tel que stipulé à l'Article 1 de l'Accord Standard d'Assistance de Base entre le gouvernement d'Haïti et le PNUD, signé le 28 juin 1973. Dans le SBAA, toute référence à « Agence d'Exécution signifiera « Partenaire d'Exécution ». Ce projet sera exécuté par le PNUD (« Partenaire d'exécution ») conformément à ses règlements, règles, pratiques et procédures financières, dans la mesure où elles respectent les principes énoncés dans le Règlement et les Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire d'Exécution ne prodigue pas les orientations nécessaires pour assurer le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, la gouvernance financière du PNUD devrait s'appliquer.

112. Les désignations figurant sur les cartes ou autres références utilisées dans le présent document de projet n'impliquent aucunement l'expression d'avis de la part du PNUD concernant le statut juridique d'un pays, territoire, ville ou région ou de ses autorités, ou la délimitation de ses frontières ou limites.

---

## XII. GESTION DE RISQUES

### PNUD (DIM)

113. Le PNUD en tant que Partenaire d'Exécution se conformera aux politiques, procédures et pratiques du Système de Gestion de la Sécurité des Nations Unies (UNSMS.)

114. Le PNUD en tant que Partenaire d'Exécution fera tout ce qui est en son pouvoir pour qu'aucun des 2 633 140 USD engagés ne serve à fournir un soutien aux personnes ou entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des montants versés par le PNUD ci-dessous ne figurent pas sur la liste maintenue par le Comité du Conseil de Sécurité établie par la résolution 1267 (1999). Cette liste peut être consultée via [http://www.un.org/sc/committees/1267/aq\\_sanctions\\_list.shtml](http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml). Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.

115. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée grâce à l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et du Mécanisme de Responsabilisation y relatif (<http://www.undp.org/secu-srm>).

116. Le PNUD en tant que Partenaire d'Exécution : (a) mènera les activités liées au projet et au programme conformément aux Normes Sociales et Environnementales du PNUD, (b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de s'y conformer. et (c) s'engagera de manière constructive et en temps opportun pour répondre aux préoccupations et aux plaintes formulées par le biais du Mécanisme de Responsabilisation. Le PNUD cherchera à faire en sorte que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées du Mécanisme de Responsabilisation et y aient accès.

117. Tous les signataires du Document de Projet coopéreront de bonne foi à tout exercice d'évaluation des engagements pris dans le cadre de programmes ou de projets ou du respect des Normes Sociales et Environnementales du PNUD. Cela inclut l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.

118. Le PNUD en tant que Partenaire d'Exécution veillera à ce que les obligations suivantes lient chaque partie responsable, sous-traitant et sous-attributaire :

- a. Conformément à l'article III de la SBAA, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-attributaire et de son personnel et de ses biens, ainsi que de la propriété du PNUD sous la garde de cette partie responsable, sous-traitant et sous-attributaire, incombe à cette partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire devra :
  - i. Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en tenant compte de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;

- ii. Assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité de la partie responsable, du sous-traitant et du sous- attributaire, ainsi que la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et d'appliquer un plan de sécurité approprié, comme requis ci-après, sera considéré comme un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-attributaire en vertu du présent Document de Projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous- attributaire prendra les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption par ses représentants officiels, consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires lors de la mise en œuvre du projet ou du programme ou de l'utilisation des fonds du PNUD. Il veillera à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et contre la fraude soient en place et appliquées pour tous les fonds reçus du PNUD ou par son intermédiaire.
- d. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du Document de Projet, s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous- attributaire : (a) Politique du PNUD en matière de Fraude et autres Pratiques de Corruption et (b) Lignes directrices du Bureau du PNUD sur les Audits et Enquêtes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous- attributaire accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de Projet et sont disponibles en ligne à l'adresse [www.undp.org](http://www.undp.org).
- e. Au cas où une investigation serait nécessaire, le PNUD mènera des enquêtes sur tout aspect de ses programmes et projets. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous- attributaire offrira toute sa coopération, notamment en mettant à disposition le personnel, la documentation nécessaire et donnera accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-attributaires), à des moments et conditions raisonnables, aux fins de l'enquête au cas échéant. En cas de limitation du respect de cette obligation, le PNUD mènera des consultations pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous- attributaire informera rapidement le PNUD en tant que Partenaire d'Exécution en cas d'incident d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption avec la confidentialité requise.

Lorsqu'elle découvre qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude/corruption présumée, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-attributaire en informera le Représentant Résident du PNUD/Chef de Bureau, qui informera rapidement le Bureau de l'Audit et des Investigations (OAI) du PNUD. Elle informera régulièrement le Responsable du PNUD dans le pays et l'OAI du statut et des actions en rapport avec cette investigation.

- g. Le PNUD aura droit à un remboursement de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou autrement payés conformément aux termes et conditions du Document de Projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire en vertu du présent accord ou de tout autre accord.

Si ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire accepte que les bailleurs du PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds destinés aux activités menées dans le cadre du présent Document de Projet, puissent avoir recours contre cette partie responsable, ce sous-traitant ou sous-bénéficiaire pour le recouvrement des fonds dont le PNUD a déterminé qu'ils avaient été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payés non conformément aux conditions générales du Document de Projet.

**Remarque :** Le terme «Document de Projet» utilisé dans la présente clause est considéré inclure tout accord subsidiaire approprié ajouté au Document de Projet, y compris ceux conclus avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous- bénéficiaire.

- h. Chaque contrat avec la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de Projet doit inclure une disposition indiquant qu'aucun droit, gratification, rabais, cadeaux, commissions ou autres paiements, autres que ceux désignés dans la proposition, n'ont été versés, reçus ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le destinataire des fonds qui en est issu devra coopérer à toutes les enquêtes et audits de post-paiement.
- i. Au cas où le PNUD saisirait les autorités nationales compétentes des poursuites judiciaires appropriées pour tout acte répréhensible suspect concernant le projet ou le programme, le Gouvernement veillerait à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur cette affaire et engagent les poursuites judiciaires appropriées contre tous les individus coupables d'avoir participé à ces actes répréhensibles, récupérer et restituer tous les fonds récupérés au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire doit s'assurer que toutes les obligations énoncées dans la présente section intitulée « Gestion des Risques » soient transmises à ses sous-traitants et sous-récepteurs et que toutes les clauses de la présente section intitulée « Clauses Standard de Gestion des Risques » soient dûment reflétées, *mutatis mutandis*, dans tous les contrats de sous-traitance ou contrats auxiliaires conclus dans le cadre de ce présent Document de Projet.

---

### **XIII. ANNEXES OBLIGATOIRES**

Les documents suivants sont des annexes obligatoires et doivent être inclus dans la documentation finale du projet. Des liens vers ces documents peuvent être pourvus s'ils ont été postés sur le système PIMS FEM PNUD et trouvés à [undp.org](http://undp.org). Proposition de soutien à la préparation et au soutien préparatoire approuvée par le FVC pour la planification de l'adaptation / PNA

1. Lettre d'approbation du FVC
2. Calendrier de Mise en œuvre du Projet (diagramme de GANTT)
3. Plan de Passation de Marchés
4. Termes de référence du Comité de Pilotage du projet et de l'Equipe du Projet / PMU
5. Journal des risques du PNUD
6. Rapport d'Assurance de Qualité du Projet du PNUD
7. Section 2 du Modèle de Rapport Provisoire d'Avancement du Soutien à la Préparation du FVC

[Link to the approved NAP funding proposal.](#)



**GREEN  
CLIMATE  
FUND**

Mr. Moise Jean-Pierre  
GCF Focal Point  
Ministry of Environment  
# 11 Rue 4, Pacot, Port-au-Prince  
Republic of Haiti

**COUNTRY PROGRAMMING**

Date : 10 June 2019  
Reference : DCP/2019/251  
Page : 1 of 1

**Subject: Notification of Approval on Readiness and Preparatory Support Programme Proposal for the Green Climate Fund**

Dear Mr. Jean-Pierre,

I am pleased to inform you that the Green Climate Fund (GCF) Secretariat has approved the Readiness Proposal for the Republic of Haiti, initially submitted on 23 April 2018. This proposal is in accordance with the terms of the Framework Readiness and Preparatory Support Grant Agreement between the Green Climate Fund and the United Nations Development Programme (UNDP), dated 2 September 2016, and amended and restated on 6 March 2018.

The above-mentioned proposal was approved on 15 May 2019 for the amount of USD 2,856,957 for integrating climate change risks into national development planning processes in Haiti. A copy of the proposal is attached for your reference.

Kindly note that UNDP will send a request for disbursement to the Secretariat so you will be able to begin the implementation.

Please contact us if you have any other questions about your approved proposal or next steps.

Yours sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pa Ousman Jarju'.

Mr. Pa Ousman Jarju  
Director

Enclosure: Readiness Proposal of the Republic of Haiti

cc: Mr. Pradeep Kurukulasuriya, Executive Coordinator and Director, Global Environmental Finance, Bureau for Policy and Program Support, UNDP

**Green Climate Fund**  
Songdo International Business District  
G-Tower, 175 Art Center-daero  
Yeonsu-gu, Incheon 22004  
Republic of Korea





**ANNEXE D: PLAN DE PASSATION DE MARCHES**

<b>Annexe-I Plan de Passation de Marchés</b>						
<p><i>Pour les biens, les services et les services de consultants à acquérir, veuillez énumérer les postes de dépenses, les descriptions relatives aux activités de la section 2, le coût estimé, la méthode d'achat, le seuil adéquat et les dates estimées. Veuillez inclure le plan de passation de marchés pour au moins la première tranche de décaissement demandée ci-dessous. De plus, n'hésitez pas à reproduire ce tableau sur une feuille de calcul Excel si nécessaire.</i></p>						
<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION DU POSTE</b>	<b>COÛTS ESTIMÉS (US \$)</b>	<b>METHODE D'ACHAT</b>	<b>SEUILS</b> <i>(Min-Max valeur monétaire pour chaque méthode d'achat indiquée doit être utilisée)</i>	<b>ESTIMATION DATE DEMARRAGE</b>	<b>DATE PREVUE DU CONTRAT</b>
<b>Biens et services non-consultants</b>						
CS Individuel	Spécialiste du financement du changement climatique, en tant que Chef de Projet (SB5)	155,540.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN1	TR2-AN1
CS Individuel	Responsable S & E et Rapport (SB3)	81,600.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN1	TR2-AN1
CS Individuel	Personnel d’achats (SB3)	52,000.00				
CS Individuel	Chauffeur (partage de coût)	26,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN1	TR2-AN1
CS Individuel	Politique de changement climatique	128,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN1	TR2-AN1
CS Individuel	Spécialiste en développement des capacités	128,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN1	TR2-AN1
CS Individuel	Assistant Admin. & Fin. (SB3)	80,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN1	TR2-AN1
	Société contractuelle nationale pour les évaluations de	105,000.00	Publication Locale		TR2-AN1	TR2-AN1 - TR2-AN2

CS Entreprise	capacités et les formations					
CS Entreprise	Cabinet pour révision juridique et politique	30,000.00	Publication Locale		TR2-AN1	TR2-AN1
CS Entreprise	Entreprise nationale pour développer matériel de sensibilisation dans la langue locale	21,000.00	Publication Locale		TR2-AN1	TR2-AN1
CS Entreprise	Entreprise de publicité pour développer matériel audiovisuel	30,000.00	Publication Locale		TR2-AN1	TR2-AN1
CS Entreprise	Évaluations des lacunes et évaluations de la vulnérabilité pour 2 secteurs	100,000.00	Publication Locale Local/int.		TR2-AN1	TR1-AN1 - TR4-AN1
CS Entreprise	Contrat avec institution pour évaluation et développement de programmes de recherche	30,000.00	Publication Locale		TR2-AN1	TR2-AN1 - TR2-AN2
CS Entreprise	Deux contrats avec des universités pour développer des programmes d'enseignement et de recherche	120,000.00	Publication Locale		TR2-AN1	TR2-AN1 - TR2-AN2
CS Entreprise	Contrat avec institution pour mener des évaluations techniques et développer des idées de projets	28,000.00	Publication Locale Local/int.		TR2-AN2	TR2-3-AN2
Equipement Informatique	Divers équipements informatiques (ordinateurs portables, imprimantes, etc.)	9,900.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d'approvisionnement		TR1-AN1 - TR4-AN3	TR1-AN1 - TR4-AN3
Coûts de production audiovisuelle et d'impression	Divers matériels d'impression	143,127.27	Analyse de dossier– Sources compétitives d'approvisionnement		TR1-AN1 - TR4-AN3	TR1-AN1 - TR4-AN3
Fournitures de bureau	Fournitures de bureau	3,200.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d'approvisionnement		TR1-AN1 - TR4-AN3	TR1-AN1 - TR4-AN3

CS Entreprise	Services professionnels (audit)	12,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR 4 AN1, TR4 AN2, TR3 AN3	TR 4- AN1, TR4 - AN2, TR3 -AN3
Formations, Ateliers, Conférences	Formations, Ateliers, Conférences	308,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR 4 A1, TR4 A2, TR3 A3	TR 4 A1, TR4 A2, TR3 A3
SOUS-TOTAL (US \$)		<b>1,591,367.27</b>				
<b>Services de Consultations</b>						
Consultant local	2 experts en politique climatique pour soutenir les évaluations de capacités et la formation	48,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN1	TR1-AN1 - TR2-AN2
Consultant local	2 experts juridiques et politiques	40,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR3-AN1	TR3-AN1
1 consultant local	1 expert local en S & E	28,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN1	TR1-2-AN1
Consultant local	1 expert en base de données/ webmaster	16,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR2-AN1	TR2-4-AN1
Consultant local	4 experts en eau, éducation, biodiversité et agriculture	112,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN1	TR1-3-AN1
Consultant local	2 économistes nationaux pour l’évaluation des options d’adaptation	64,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN1	TR1-3-AN1
Consultant local	Expert national en sciences du climat (V & A, évaluation, hiérarchisation et compilation)	40,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN1	TR1-3-AN1
Consultant local	1 expert PNA	32,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN1	TR1-YAN1 - TR4-AN2
Consultant local	2 experts nationaux en santé et zones côtières/infrastructures	80,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR2-AN3	TR2-3-AN3
Consultant local	1 expert en planification publique	12,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN3	TR1-AN3

Consultant local	1 expert en genre	24,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN3	TR1-2-AN3
Consultant local	1 économiste	24,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN3	TR1-2-AN3
Consultant local	2 experts en engagement du secteur privé	60,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN2, TR1-AN3	TR1-2-YR2, QTR1-2- YR3
Consultant local	3 consultants nationaux ayant une expertise sectorielle pour développer des idées conceptuelles	36,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN2, QTR1-YR3	TR1-2- AN2, QTR1-2- YR3
Consultant local	1 traducteur	9,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR4-AN1	TR4-AN1
Consultant International	1 consultant international pour l'appui aux politiques	24,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR4-AN2	TR4-AN2
Consultant International	2 consultants internationaux pour les formations	24,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR2-AN	TR2-AN1
Consultant International	1 expert international en politique de lutte contre le changement climatique	6,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR3-AN1	TR3-AN1
Consultant International	2 économistes	60,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN2, TR2-YAN3	TR1-2- AN2, TR2- 3-AN3
Consultant International	1 expert PNA	12,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR2-AN2	TR2-3-AN2
Consultant International	1 expert en finances pour le climat	36,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR2-AN1	TR2-4-AN1
Consultant International	1 expert en évaluation	15,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR3-AN3	TR3-AN3
Consultant International	1 spécialiste en engagement du secteur privé	18,000.00	Analyse de dossier– Sources compétitives d’approvisionnement		TR1-AN2	TR1-2-AN2
SOUS-TOTAL (US \$)		<b>820,000.00</b>				
TOTAL COUTS(US)		<b>2,411,367.27</b>				

Annex E: Termes de référence indicatifs pour l'unité de gestion de projet

**1. Assistant Administratif et Financier (dans le cadre de l'UGP) ; Contrat de service SB3 @ 20 000 USD/an.**

Pour une assistance dans les opérations quotidiennes du projet, en ce qui concerne les missions, l'organisation d'ateliers et de réunions, les responsabilités comprennent (sans s'y limiter) :

- Fournir un soutien logistique à l'équipe et aux CIs pour l'organisation de sessions de formation, d'ateliers et de réunions au niveau mondial.
- Aider les consultants internationaux à court terme en organisant leur horaire de voyage, des réunions avec différents intervenants et en leur réservant des chambres d'hôtel.
- Rédiger la correspondance nécessaire avec les agences et les parties prenantes au niveau local et international.
- Participer à la passation des marchés en temps opportun et à la garantie des autres droits éligibles du personnel, des experts et des consultants du projet, en préparant des plans de recrutement annuels.
- Préparer des rapports de situation financière, des rapports d'avancement et autres
- Traiter les demandes de paiement aux fins d'acquittement, y compris les avances trimestrielles aux partenaires.
- Préparer des rapports et des documents financiers selon les formats, projets, plans de programme spécifiés requis et des documents de référence généraux, et aussi accomplir des tâches administratives / financières ou spécialisées générales liées au projet, qui peuvent revêtir un caractère confidentiel dans le domaine de responsabilité qui leur est attribué.
- Respecter et vérifier les données budgétaires et comptables en effectuant des recherches dans les fichiers, en calculant les coûts et en estimant les dépenses prévues.
- Apporter d'autre appui substantiel à l'équipe pour la mise en œuvre globale.

**2. Le Spécialiste en Financement des Changements Climatiques (SB5) agira à titre de Chef de Projet à hauteur de 38 885\$/an**  
Les responsabilités comprennent (sans s'y limiter) :

- Gestion globale de la mise en œuvre du projet, équipe et suivi du calendrier et du budget,
- Inventaire des initiatives et des politiques existantes pour déterminer les points d'entrée et les lacunes pour l'intégration de l'ACC et évaluation de la capacité de planification de l'ACC dans les secteurs prioritaires,
- Veiller à la compréhension et à l'applicabilité des outils climatiques pour la compréhension des risques et leur hiérarchisation dans les politiques et les activités de tout le personnel,
- Superviser l'élaboration d'une stratégie de communication sur le changement climatique,
- En étroite collaboration avec le spécialiste du développement des capacités, superviser le renforcement des capacités des établissements universitaires et de recherche, des ONG et des ministères sectoriels du groupe de travail technique sur les changements climatiques,
- Superviser l'élaboration et l'évaluation des options d'adaptation,
- Superviser la formulation du document PNA,
- Superviser l'élaboration d'une stratégie de financement et d'investissement du PNA,
- Superviser l'élaboration de notes sur les idées de projet pour un PNA sectoriel et l'engagement du secteur privé
- Superviser le rapport sur l'état d'avancement du PNA qui est soumis à la CCNUCC.

**3. Spécialiste du développement des capacités ; @ 32 000 USD /an.**

A être embauché pour contribuer au renforcement des capacités du personnel technique et des agents de la fonction publique qui soutiennent les activités de l'ACC dans différents ministères concernés, institutions, gouvernements locaux, etc. Les responsabilités comprennent (sans s'y limiter) :

- Superviser l'évaluation des lacunes axée sur la capacité technique relative au changement climatique
- Soutenir le renforcement des capacités des universités, des instituts de recherche, des ONGs et des ministères sectoriels en matière de méthodologie d'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité,
- Superviser la mise en œuvre d'un plan de développement des capacités d'intégration de l'ACC,
- Superviser le renforcement des capacités des acteurs concernés en matière de rédaction de rapports et d'utilisation des informations pour la prise de décision en matière d'adaptation.

**4. Expert en politique sur le changement climatique ; @ 32 000 USD / an.**

Les responsabilités comprennent (sans s'y limiter) :

- Préparer l'examen du cadre institutionnel pour la planification de l'adaptation au changement climatique, la budgétisation et l'intégration dans les processus nationaux, sectoriels et provinciaux.,
- Diriger le développement d'outils d'évaluation économique sur les impacts du changement climatique pour éclairer les processus de budgétisation dans les secteurs prioritaires,
- Diriger le développement d'outils de suivi budgétaire et d'une plate-forme d'informations améliorée, Superviser la préparation de lignes directrices pour intégrer l'ACC dans les budgets pluriannuels et annuels des ministères pilotes et des municipalités,
- Soutenir la priorisation des options d'adaptation dans les 5 secteurs prioritaires
- Soutenir le renforcement et l'équipement des mécanismes de coordination existants et nouvellement créés avec des outils permettant de suivre l'intégration de l'ACC dans la budgétisation aux niveaux national et local,
- Soutenir le renforcement et la mise à niveau de la plateforme publique existante en un outil d'apprentissage interactif, afin de renforcer la coordination des interventions et le suivi de l'intégration de l'ACC dans les budgets nationaux et locaux,
- Superviser l'analyse du SNAT, du PSDH, du PNGRD et du Plan National pour le Logement et l'Habitat afin de garantir l'intégration des considérations relatives à l'adaptation au changement climatique,
- Orienter l'élaboration d'idées de projet pour un PNA sectoriel et un engagement du secteur.

#### **5. Responsable du Suivi et de l'Evaluation ; SB3 @ 20 400 USD / an.**

Les responsabilités comprennent (sans s'y limiter):

- Elaborer des indicateurs, des résultats prévus et des indicateurs d'impact pertinents pour l'ACC,
- Soutenir le S & E de la mise en œuvre du projet conformément aux normes et aux attentes du FVC,
- Examiner le problème traité par le projet et les hypothèses sous-jacentes,
- Analyser l'effet de toute hypothèse erronée ou modification du contexte pour atteindre les résultats du projet, comme indiqué dans le Document de Projet,
- Analyser la pertinence de la stratégie du projet et déterminer si elle constitue le moyen le plus efficace d'atteindre les résultats escomptés/attendus,
- Analyser comment le projet s'adresse aux priorités du pays,
- Analyser les processus de prise de décisions,
- Examiner les indicateurs du cadre logique par rapport aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de fin de projet.

#### **6. Personnel chargé des achats/passation de marchés, SB3 @ 13 000 USD / an.**

Les responsabilités comprennent (sans s'y limiter) :

- Assurer le recrutement dans les délais fixés des experts et des entreprises nationaux et internationaux requis tout au cours de la mise en œuvre du projet,
- Développer des approches tactiques relatives aux contrats, ainsi que de nouvelles méthodes pour leurs applications, basées sur des études de marché,
- Contribuer à l'élaboration de politiques et procédures d'approvisionnement institutionnelles,
- Elaborer des normes et des critères d'évaluation des biens, des services, de la capacité des fournisseurs, etc.
- Etablir des approches pour les négociations et mener ou coordonner toutes les phases des négociations avec toutes les parties concernées, y compris la négociation des différends issus des contrats,
- S'acquitter d'autres tâches, selon les besoins.

#### **7. Chauffeur, @ 6 500 USD / an.**

Les responsabilités comprennent (mais ne se limitent pas) :

- Conduite à temps et en toute sécurité des employés du projet, des consultants, des invités, des visiteurs du projet, du personnel du PNUD dans les véhicules officiels du projet, avec l'autorisation de la Direction du Projet,

- Effectuer des tâches liées à l'entretien quotidien du véhicule,
- Tenir à jour les journaux de bord des véhicules (kilométrage, consommation de carburant, parcours) et les remettre à l'agent d'administration dans les délais impartis,
- S'assurer que les services de réparation et de maintenance soient effectués à temps dans les véhicules du Projet,
- S'assurer que toutes les instructions régissant le comportement de conduite en sécurité et le code de la route soient bien suivis et strictement suivis,
- S'assurer que le véhicule dispose d'assurance valide et d'une trousse de secours
- Conduite du véhicule du projet pour la livraison et la collecte de courrier, documents, valises, équipement et autres tâches administratives requises par le projet,
- Aider à l'organisation et à la préparation logistique des visites sur le terrain, des missions de visite, etc.,
- Exécuter d'autres tâches selon les besoins.

## Risques et Hypothèses:

Conformément aux exigences standard du PNUD, le Chef de projet surveillera les risques tous les trimestres et rendra compte de l'état des risques au bureau de pays du PNUD. Le bureau de pays du PNUD enregistrera les progrès dans le journal des risques ATLAS du PNUD. Les risques seront considérés comme critiques lorsque l'impact et la probabilité sont élevés (c'est-à-dire lorsque l'impact est évalué à 5 et lorsque l'impact est évalué à 4 et que la probabilité est évaluée à 3 ou plus).

#	Description du risque	Conséquence Potentielle	Contre-mesures/Réponse de la Direction	Type (Categorie de Risque)	Probabilité & Impact (1-5)
1	Problèmes liés à la participation et à la coopération des parties prenantes pour fournir des données à l'équipe de projet	Collecte de données incomplète Retard dans l'accomplissement des résultats	Un engagement clair sera obtenu de la part des agences gouvernementales pour contribuer à la collecte et à la diffusion des données	Politique et organisationnel	P=3 I=4
2	Les gouvernements ne disposeront pas de fonds pour maintenir les arrangements nationaux une fois le projet terminé	Durabilité du projet en péril	Le Résultat 3 du projet consistera à formuler des mécanismes pour augmenter les investissements et à combler les déficits financiers. Cela permettra : · Sensibilisation des décideurs; · Développement d'une stratégie d'investissement; · Sensibilisation des bailleurs potentiels et des investisseurs du secteur privé;	Financier	P=2 I=4
3	Conflits entre les parties prenantes concernant les rôles dans le projet	Approche non coordonnée pour lutter contre le changement climatique  Menace pour la réussite de la mise en œuvre du projet.	La participation des parties prenantes est clairement décrite dans le plan de participation et les parties prenantes sont tenues de jouer leur rôle. · Un calendrier sera élaboré pour le processus du PNA pour Haïti et des mises à jour seront communiquées aux acteurs ;  · Un processus de suivi permettra de recueillir des données factuelles pour les rapports et de répondre aux problèmes identifiés au cours de la mise en œuvre du projet	Politique et organisationnel	P=2 I=3

			et du suivi des progrès accomplis		
4	Manque de volonté politique pour supporter le projet	Durabilité du projet en péril	<p>Sensibilisation des décideurs clés.</p> <p>Développer le leadership / les défenseurs du changement.</p> <p>Un support sera fourni au gouvernement pour organiser des consultations sur l'avancement du projet aux étapes clés afin de maintenir la propriété et l'intérêt du gouvernement pour le projet.</p> <p>Collaboration avec d'autres projets de coopération qui contribueront à maintenir la visibilité politique.</p>	Politique et stratégique	P=2 I=4
5	Capacité limitée au sein des ministères concernés/ capacités humaines qualifiées insuffisantes.	Peut limiter / retarder la mise en œuvre / accomplissement du projet	Une partie importante du projet consiste à renforcer les capacités institutionnelles et réglementaires, en s'appuyant sur les initiatives nationales existantes, par exemple celles qui comportent déjà des stratégies d'apprentissage nationales en matière de changement climatique.	Politique, stratégique	P=3 I=4
7	Exclusion de tous acteurs potentiellement concernés de la pleine participation aux décisions qui pourraient les affecter	Le PNA ne reflétera pas les vulnérabilités et les besoins des plus vulnérables.	<p>L'équipe de mise en œuvre du projet effectuera un suivi et une évaluation en temps réel de chaque activité engageant les parties prenantes afin de s'assurer que ces processus sont totalement inclusifs.</p> <p>Les processus de gestion (budgets et plans de travail, par exemple) seront ajustés si la situation du pays empêche les groupes d'acteurs concernés de s'engager dans le processus.</p>		P = 2 I = 2



ANNEXE G: RAPPORT D'ASSURANCE QUALITE DES PROJETS DU PNUD

EVALUATION QR DU PROJET : CONCEPTION ET APPRECIATION				
PROJET GLOBAL				
EXEMPLAIRE (5) ●●●●●	TRES SATISFAISANT (4) ●●●●○	SATISFAISANT (3) ●●●○○	BESOIN D'AMELIORATION (2) ●●○○○○	INADEQUAT (1) ●○○○○
Au moins quatre critères sont classés comme exemplaires et tous les critères sont considérés comme élevés ou comme exemplaires.	Tous les critères sont jugés satisfaisants ou supérieurs, et au moins quatre critères sont jugés élevés ou exemplaires.	Au moins six critères sont jugés satisfaisants ou supérieurs, et un seul peut être jugé à améliorer. Le critère SES doit être jugé satisfaisant ou supérieur.	Au moins trois critères sont jugés satisfaisants ou supérieurs, et seulement quatre peuvent être considérés comme ayant besoin d'amélioration	Un ou plusieurs critères sont jugés insuffisants, ou cinq critères ou plus sont à améliorer.
DECISION				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> – le projet est d'une qualité suffisante pour continuer comme prévu. Toute action de la direction doit être traitée dans un délai raisonnable.</li> <li>• <b>APPROUVE AVEC DES QUALIFICATIONS</b> – le projet présente des problèmes qui doivent être résolus avant que le document de projet soit approuvé. Toute action de la direction doit être traitée dans un délai raisonnable.</li> <li>• <b>DESAPPROUVE</b> – le projet présente des problèmes importants qui devraient empêcher son approbation comme tel.</li> </ul>				
CRITERES D'EVALUATION				
STRATEGIQUE				
<b>1. La Théorie de Changement du Projet précise-t-elle comment elle contribuera au changement au niveau supérieur ? (Sélectionnez l'option de 1-3 qui correspond le mieux au projet) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3:</b> le projet a une théorie du changement avec des hypothèses explicites et une trajectoire de changement claire décrivant comment le projet contribuera au changement au niveau des résultat comme spécifié dans le Programme/DPC, étayé par des preuves crédibles de ce qui fonctionne efficacement dans ce contexte. Le document de projet décrit clairement pourquoi la stratégie du projet est la meilleure approche à ce stade.</li> <li>• <b>2:</b> le projet a une théorie du changement. Sa trajectoire de changement est explicite et explique comment le projet entend contribuer au changement au niveau des résultats et pourquoi la stratégie du projet est la meilleure approche pour le moment, mais est étayée par des preuves limitées.</li> <li>• <b>1:</b> le projet n'a pas de théorie du changement, mais le document de projet peut décrire en termes génériques comment le projet contribuera aux résultats de développement, sans préciser les hypothèses clés. Il n'y a pas de lien explicite avec la théorie du changement du programme/DPC.</li> </ul>			3	2
			1	
<b>2. Le Projet est-il aligné sur l'axe thématique du plan stratégique du PNUD ? (sélectionnez l'option 1-3 qui correspond le mieux au projet):</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3:</b> le projet répond à l'un des trois domaines de travail de développement<sup>22</sup> comme spécifiés dans le plan stratégique; il s'adresse au moins à l'un des domaines nouveaux et émergents proposés<sup>23</sup>; une analyse basée sur les problèmes a été intégrée à la conception du projet; et le RRF du projet comprend tous les indicateurs de résultats SP pertinents (tout doit être vrai pour sélectionner cette option);</li> <li>• <b>2:</b> le projet répond à l'un des trois domaines de travail de développement<sup>1</sup> comme spécifiés dans le plan stratégique. Le RRF du projet comprend au moins un indicateur de résultat SP, le cas échéant.</li> <li>• <b>1:</b> Bien que le projet réponde à l'un des trois domaines de travail de développement<sup>1</sup> comme spécifiés dans le Plan Stratégique, il repose sur une approche sectorielle sans aborder la complexité de la question du développement. Aucun des indicateurs de PS pertinents n'est inclus dans le RRF. Cette réponse est également sélectionnée si le projet ne répond à aucun des trois domaines de travail de développement du Plan Stratégique.</li> </ul>			3	2
			1	

<sup>22</sup> 1. Voies de développement durable; 2. gouvernance démocratique inclusive et efficace; 3. Renforcement de la résilience

<sup>23</sup> technologies de production durables, accès aux services énergétiques modernes et efficacité énergétique, gestion des ressources naturelles, industries extractives, urbanisation, sécurité citoyenne, protection sociale et gestion des risques pour la résilience

PERTINENCE		
<p><b>3. Le projet dispose-t-il de stratégies pour identifier efficacement, engager et assurer la participation significative de groupes/zones géographiques ciblés avec une priorité donnée aux exclus et aux marginalisés ? (sélectionnez l'option de 1-3 qui correspond le mieux à ce projet) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>3:</b> Les groupes cibles /zones géographiques sont spécifiés de manière appropriée, en donnant la priorité aux exclus et /ou aux marginalisés. Les bénéficiaires seront identifiés selon un processus rigoureux basé sur des preuves (le cas échéant). Le projet a une stratégie explicite pour identifier, engager et assurer la participation significative de groupes cibles /zones géographiques spécifiés tout au long du projet, y compris au moyen du suivi et de la prise de décision (telle que la représentation au Conseil d'Administration du Projet) (<i>toutes doivent être vraies pour sélectionner cette option</i>)</li> <li><b>2:</b> Les groupes /zones géographiques cibles sont spécifiés de manière appropriée, en donnant la priorité aux exclus et / ou aux marginalisés. Le document de projet indique comment les bénéficiaires seront identifiés, mobilisés et comment une participation significative sera assurée tout au long du projet. (<i>les deux doivent être vrais pour sélectionner cette option</i>)</li> <li><b>1:</b> Les groupes cibles /zones géographiques ne sont pas spécifiés ou la priorité n'est pas donnée aux populations exclues et/ou marginalisées. Le projet n'a pas de stratégie écrite pour identifier ou impliquer ou assurer la participation significative des groupes cibles/zones géographiques tout au long du projet.</li> </ul> <p>* Remarque : Une action ou une justification ferme de la Direction est nécessaire pour obtenir un score 1</p>	3	2
	1	
	Preuves	
<p><b>4. Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons tirées du passé du PNUD et d'autres instances ont-elles éclairé la conception du projet ? (sélectionnez l'option de 1-3 qui correspond le mieux à ce projet) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>3:</b> les connaissances et les leçons apprises (acquises par exemple lors de séances d'assistance par les pairs), étayées par des preuves crédibles issues de l'évaluation, des politiques/stratégies d'entreprise et du suivi, ont été explicitement utilisées, avec un référencement approprié, pour développer la théorie du changement du projet et justifier l'approche adoptée par le projet sur les alternatives.</li> <li><b>2:</b> la conception du projet mentionne les connaissances et les leçons apprises, étayées par des preuves / sources, qui étaient la théorie du changement du projet mais n'ont pas été utilisées/ne sont pas suffisantes pour justifier l'approche choisie en comparaison à d'autres alternatives.</li> <li><b>1:</b> la conception et les connaissances acquises sont rares, voire inexistantes. Toutes les références faites ne sont pas basées sur des preuves.</li> </ul> <p>* Remarque : Une action ou une justification ferme de la Direction est nécessaire pour obtenir un score 1</p>	3	2
	1	
	Preuves	
<p><b>5. Le projet utilise-t-il une analyse de genre dans la conception du projet et répond-il à cette analyse par des mesures concrètes pour remédier aux inégalités de genre et émanciper les femmes ? (sélectionnez l'option de 1-3 qui correspond le mieux à ce projet) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>3:</b> Une analyse participative du genre au projet a été réalisée. Elle porte sur les différents besoins, rôles et accès aux/contrôle des ressources des femmes et des hommes, et est pleinement intégrée au document de projet. Le projet établit des priorités concrètes pour lutter contre les inégalités entre les sexes dans sa stratégie. Le cadre de résultats comprend des produits et activités répondant spécifiquement à cette analyse spécifique au genre, avec des indicateurs permettant de mesurer et de suivre les résultats contribuant à l'égalité des sexes. (<i>tout doit être vrai pour sélectionner cette option</i>)</li> <li><b>2:</b> Une analyse de genre sur le projet a été réalisée. Elle porte sur les différents besoins, rôles et accès aux ressources des femmes et des hommes et à leur contrôle. Les questions de parité hommes-femmes sont intégrées dans les sections sur le défi du développement et la stratégie du document de projet. Le cadre de résultats comprend des produits et activités répondant spécifiquement à cette analyse spécifique au genre, avec des indicateurs permettant de mesurer et de suivre les résultats contribuant à l'égalité des sexes. (<i>tout doit être vrai pour sélectionner cette option</i>)</li> <li><b>1:</b> La conception du projet peut mentionner ou non des informations et/ou des données sur l'impact différentiel de la situation de développement du projet sur les relations hommes-femmes, mais les contraintes n'ont pas été clairement définies et les interventions n'ont pas été envisagées.</li> </ul> <p>* Remarque : Une action ou une justification ferme de la Direction est nécessaire pour obtenir un score 1</p>	3	2
	1	
	Preuves	
<p><b>6. Le PNUD a-t-il un avantage clair à jouer le rôle envisagé par le projet vis-à-vis des partenaires nationaux, des autres partenaires de développement et des autres acteurs? (Choisissez parmi les options de 1 à 3 qui reflètent le mieux ce projet) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>3:</b> Une analyse a été menée sur le rôle des autres partenaires dans la zone où le projet se propose de fonctionner et des preuves crédibles soutiennent l'engagement proposé du PNUD et des partenaires dans le cadre du projet. Il est clair que les résultats obtenus par les partenaires concernés contribueront à un changement de niveau des résultats, complétant ainsi les résultats escomptés du projet. Le cas échéant, des options de coopération Sud-Sud et triangulaire ont été envisagées. (<i>tout doit être vrai pour sélectionner cette option</i>)</li> </ul>	3	2
	1	
	Preuves	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2:</b> Certaines analyses ont été réalisées sur le rôle d'autres partenaires là où le projet se propose de fonctionner, et des éléments probants relativement limités soutiennent l'engagement proposé du PNUD et des partenaires dans le projet et la répartition des tâches. Les options de coopération Sud-Sud et triangulaire peuvent ne pas avoir été entièrement développées lors de la conception du projet, même si des opportunités appropriées ont été identifiées</li> <li>• <b>1:</b> Aucune analyse claire n'a été menée sur le rôle des autres partenaires dans le domaine visé par le projet et des preuves relativement limitées appuient l'engagement proposé du PNUD et des partenaires dans le cadre du projet. Le projet risque de se chevaucher et/ou de ne pas coordonner les interventions des partenaires dans ce domaine. Les options de coopération Sud-Sud et triangulaire n'ont pas été envisagées, malgré leur pertinence potentielle.</li> </ul> <p>* Remarque : Une action ou une justification ferme de la Direction est nécessaire pour obtenir un score 1</p>							
<b>NORMES SOCIALES &amp; ENVIRONNEMENTALES</b>							
<p><b>7. Le projet cherche-t-il à promouvoir la réalisation des droits de l'homme en utilisant une approche basée sur les droits de l'homme ? (Choisissez parmi les options 1 à 3 celle qui reflète le mieux ce projet)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3:</b> Preuves crédibles que le projet vise à promouvoir la réalisation des droits de l'homme, en respectant les lois et normes internationales et nationales y relatives dans son domaine d'activité. Tous les impacts négatifs potentiels sur la jouissance des droits de l'homme ont été rigoureusement identifiés et jugés pertinents, avec des mesures d'atténuation et de gestion appropriées incorporées dans la conception et le budget du projet. <i>(tout doit être vrai pour sélectionner cette option)</i></li> <li>• <b>2:</b> Certains éléments montrent que le projet vise à favoriser la réalisation des droits de l'homme. Les impacts négatifs potentiels sur la jouissance des droits de l'homme ont été identifiés et jugés pertinents, et des mesures d'atténuation et de gestion appropriées ont été intégrées à la conception et au budget du projet.</li> <li>• <b>1:</b> Rien n'indique que le projet vise à favoriser la réalisation des droits de l'homme. Peu ou pas d'éléments prouvant que des effets négatifs potentiels sur la jouissance des droits de l'homme ont été pris en compte.</li> </ul> <p>* Remarque : Une action ou une justification ferme de la Direction est nécessaire pour obtenir un score 1</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">3</td> <td style="width: 50%; text-align: center; background-color: #0070c0; color: white;">2</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;"><b>Preuves</b></td> </tr> </table>	3	2	1		<b>Preuves</b>	
3	2						
1							
<b>Preuves</b>							
<p><b>8. Le projet a-t-il pris en compte les opportunités environnementales potentielles et les impacts négatifs en appliquant une approche préventive? (Choisissez parmi les options 1 à 3 celle qui reflète le mieux ce projet) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3:</b> Des preuves crédibles indiquant que les possibilités d'améliorer la durabilité environnementale et d'intégrer les relations pauvreté-environnement étaient pleinement jugées comme pertinentes et intégrées dans la stratégie et la conception du projet. Des preuves crédibles indiquant que les incidences environnementales négatives potentielles ont été identifiées et rigoureusement intégrées avec des mesures de gestion et d'atténuation appropriées intégrées à la conception et au budget du projet. <i>(tout doit être vrai pour sélectionner cette option).</i></li> <li>• <b>2:</b> Rien n'indique que des opportunités de renforcer la durabilité environnementale et les relations entre pauvreté et environnement ont été envisagées. Des preuves crédibles indiquant que des impacts environnementaux négatifs potentiels ont été identifiés et évalués, le cas échéant, et des mesures de gestion et d'atténuation appropriées incorporées dans la conception et le budget du projet.</li> <li>• <b>1:</b> Aucune évidence que des possibilités de renforcer la durabilité environnementale et les relations entre pauvreté et environnement ont été envisagées. Peu ou pas de preuves que les impacts environnementaux négatifs potentiels ont été adéquatement pris en compte.</li> </ul> <p>* Remarque : Une action ou une justification ferme de la Direction est nécessaire pour obtenir un score 1</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">3</td> <td style="width: 50%; text-align: center; background-color: #0070c0; color: white;">2</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;"><b>Preuves</b></td> </tr> </table>	3	2	1		<b>Preuves</b>	
3	2						
1							
<b>Preuves</b>							
<p><b>9. La Procédure de Filtrage Social et Environnemental (SESP) a-t-elle été réalisée pour identifier les impacts et risques sociaux et environnementaux potentiels ?</b> Le SESP n'est pas requis pour les projets dans lesquels le PNUD est un Agent Administratif uniquement et/ou les projets sont composés uniquement de rapports, de coordination d'événements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences et/ou de matériel de communication et de diffusion d'informations. [Si oui, téléchargez la liste complète. Si SESP n'est pas requis, veuillez indiquer la raison de l'exemption dans la rubrique preuves.</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Yes</td> <td style="width: 50%; text-align: center; background-color: #0070c0; color: white;">No</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="vertical-align: top; padding: 5px;"> Le SESP n'est pas requis. il s'agit d'un projet composé uniquement de rapports, de coordination d'événements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences et/ou de matériel de communication </td> </tr> </table>	Yes	No	Le SESP n'est pas requis. il s'agit d'un projet composé uniquement de rapports, de coordination d'événements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences et/ou de matériel de communication			
Yes	No						
Le SESP n'est pas requis. il s'agit d'un projet composé uniquement de rapports, de coordination d'événements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences et/ou de matériel de communication							

		et de diffusion d'informations		
<b>GESTION &amp; SUIVI</b>				
<b>10. Le projet dispose-t-il d'un cadre de résultats solide ? (Choisissez parmi les options 1 à 3 celle qui reflète le mieux ce projet) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3:</b> La sélection des produits et activités du projet se situe à un niveau approprié et est clairement connectée à la théorie du changement du projet. Les résultats sont accompagnés d'indicateurs SMART, axés sur les résultats, qui mesurent tous les changements attendus clés identifiés dans la théorie du changement, chacun appuyé par des sources de données crédibles, documentés avec des bases de références et des objectifs, y compris des indicateurs sensibles au genre et ventilés par sexe, le cas échéant. <i>(tout doit être vrai pour sélectionner cette option)</i></li> <li>• <b>2:</b> La sélection des produits et activités du projet se situe à un niveau approprié, mais peut ne pas couvrir tous les aspects de la théorie du changement du projet. Les résultats sont accompagnés d'indicateurs SMART axés sur les résultats, mais les bases de référence, les objectifs et les sources de données ne sont pas encore complètement spécifiés. Certains utilisent des indicateurs spécifiques au genre, ventilés par sexe, selon le cas. <i>(tout doit être vrai pour sélectionner cette option)</i></li> <li>• <b>1:</b> Le cadre de résultats ne remplit pas toutes les conditions spécifiées dans la sélection «2» ci-dessus. Cela inclut: la sélection des produits et activités du projet ne se situe pas à un niveau approprié et n'est pas clairement reliée à la théorie du changement du projet; les résultats ne sont pas accompagnés d'indicateurs SMART, axés sur les résultats, qui mesurent le changement attendu, et n'ont pas été documentés avec des références et des objectifs; les sources de données ne sont pas spécifiées et/ou pas d'indicateurs spécifiques au sexe, ventilés par</li> </ul> <p>* Remarque : Une action ou une justification ferme de la Direction est nécessaire pour obtenir un score 1</p>	<b>3</b>	2	1	
	<b>Preuves</b>			
<b>11. Existe-t-il un plan de S&amp;E global et chiffré avec des sources et méthodes de collecte de données spécifiées pour appuyer la gestion, le suivi et l'évaluation fondés sur des données probantes du projet ?</b>	<b>Yes (3)</b>	No (1)		
<b>12. Le mécanisme de gouvernance du projet est-il clairement défini dans le document de projet, y compris la composition prévue du conseil d'administration du projet ? (Choisissez parmi les options de 1 à 3 celle qui reflète le mieux ce projet):</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3:</b> Le mécanisme de gouvernance du projet est entièrement défini dans la composition du projet. Des personnes ont été spécifiées pour chaque poste du mécanisme de gouvernance (en particulier tous les membres du conseil d'administration du projet.) Les membres du conseil d'administration du projet se sont mis d'accord sur leurs rôles et responsabilités définis dans le mandat. Les TdR du conseil de projet a été joint au document de projet. <i>(tout doit être vrai pour sélectionner cette option)</i></li> <li>• <b>2:</b> Le mécanisme de gouvernance du projet est défini dans le document de projet; des institutions spécifiques sont indiquées comme détenant des rôles de gouvernance clés, mais les individus n'ont peut-être pas encore été spécifiés. Le prococ énumère les responsabilités les plus importantes du Comité de Pilotage du projet, rôles de directeur/ responsable de projet et d'assurance qualité. <i>(tout doit être vrai pour sélectionner cette option)</i></li> <li>• <b>1:</b> Le mécanisme de gouvernance du projet est défini de manière approximative dans le document de projet; il ne mentionne que les rôles clés qui devront être remplis à une date ultérieure. Aucune information sur les responsabilités des postes clés dans le mécanisme de gouvernance n'est fournie.</li> </ul> <p>* Remarque : Une action ou une justification ferme de la Direction est nécessaire pour obtenir un score 1</p>	<b>3</b>	2	1	
	<b>Preuves</b>			
<b>13. Les risques du projet ont-ils été identifiés avec des plans clairs pour gérer et atténuer chacun des risques ? (Choisissez parmi les options 1 à 3 celle qui reflète le mieux ce projet) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3:</b> Les risques du projet liés à l'obtention des résultats sont décrits en détails dans le journal des risques du projet, basés sur une analyse complète de la théorie du changement, les Normes Sociales et Environnementales et la sélection, l'évaluation de la situation, l'évaluation des capacités et autres analyses. Plan clair et complet en place pour gérer et atténuer chaque risque. <i>(les deux doivent être vrais pour sélectionner cette option)</i></li> <li>• <b>2:</b> Les risques du projet liés à l'obtention des résultats identifiés dans le journal de risques initial du projet avec les mesures d'atténuation identifiées pour chaque risque.</li> <li>• <b>1:</b> Certains risques peuvent être identifiés dans le journal de risques initial du projet, mais aucune preuve d'analyse ni aucune mesure claire d'atténuation des risques n'a été identifiée. Cette option est également sélectionnée si les risques ne sont pas clairement identifiés et si aucun journal de risque initial n'est inclus dans le document de projet..</li> </ul> <p>* Remarque : Une action de la Direction est nécessaire pour obtenir un score 1</p>	<b>3</b>	2	1	
	<b>Preuves</b>			
<b>EFFICIENT</b>				

<p><b>14. Des mesures spécifiques visant à garantir une utilisation rentable des ressources ont-elles été explicitement mentionnées dans la conception du projet ? Cela peut comprendre: i) l'utilisation de l'analyse de la théorie du changement pour explorer différentes options permettant d'obtenir le maximum de résultats avec les ressources disponibles; ii) utiliser une approche de gestion de portefeuille pour améliorer la rentabilité grâce à des synergies avec d'autres interventions; iii) au moyen d'opérations conjointes (suivi ou approvisionnement, par exemple) avec d'autres partenaires.</b></p>	Yes (3)	No (1)
<p><b>15. Des plans explicites sont-ils mis en place pour assurer la liaison du projet avec d'autres projets et initiatives adéquats en cours, qu'ils soient dirigés par le PNUD, ou par des partenaires nationaux ou autres, afin d'obtenir des résultats plus efficaces (y compris, par exemple, avoir recours au partage de ressources ou à la coordination de l'exécution?)</b></p>	Yes (3)	No (1)
<p><b>16. Le budget est-il justifié et appuyé par des estimations valables ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3:</b> le budget du projet est spécifié au niveau de l'activité avec les sources de financement et pour la durée de la période du projet dans un budget pluriannuel. Les coûts sont supportés par des estimations valables à l'aide de points de repère provenant de projets ou d'activités similaires. Les incidences financières de l'exposition à l'inflation et au risque de change ont été estimées et intégrées.</li> <li>• <b>2:</b> Le budget du projet est spécifié au niveau de l'activité avec des sources de financement, lorsque cela est possible, et pour la durée du projet dans un budget pluriannuel. Les coûts sont appuyés par des estimations valables basées sur les taux en vigueur.</li> <li>• <b>1:</b> Le budget du projet n'est pas spécifié au niveau de l'activité et/ou peut ne pas être saisi dans un budget pluriannuel.</li> </ul>	3	2
	1	
	Preuves	
<p><b>17. Le Bureau du PNUD en Haiti recouvre-t-il entièrement les coûts liés à la mise en œuvre du projet ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3:</b> le budget couvre entièrement tous les coûts imputables au projet, y compris les services de gestion de programme et d'efficacité du développement liés à la planification de programme stratégique du pays, l'assurance de qualité, le développement de pipelines, les services de plaidoyer, les finances, l'approvisionnement, les ressources humaines, l'administration, l'établissement de contrats, la sécurité, les voyages, les actifs, les services généraux, les informations et les communications reposant sur le coût total, conformément aux politiques en vigueur du PNUD (c.-à-d., UPL, LPL.)</li> <li>• <b>2:</b> Le budget couvre les coûts importants qui sont imputables au projet en fonction des politiques en vigueur au PNUD (c.-à-d., UPL, LPL), selon le cas.</li> <li>• <b>1:</b> Le budget ne couvre pas de manière adéquate les coûts imputables au projet et le PNUD interfinance le projet.</li> </ul> <p>* Remarque : L'avis de la Direction doit être donné pour un score de 1. Le budget doit être révisé pour refléter pleinement les coûts de mise en œuvre avant le démarrage du projet.</p>	3	2
	1	
	Preuves	
EFFICACE		
<p><b>18. La modalité de mise en œuvre choisie est-elle la plus appropriée? (Choisissez parmi les options de 1 à 3 celle qui reflète le mieux ce projet) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3:</b> Les évaluations des partenaires d'exécution requises (évaluation des capacités, micro-évaluation HACT) ont été réalisées et il est évident que les options pour les modalités de mise en œuvre ont été examinées de manière approfondie. Le choix de la modalité choisie est grandement justifié, en fonction du contexte de développement. <i>(les deux doivent être vrais pour sélectionner cette option)</i></li> <li>• <b>2:</b> les évaluations des partenaires d'exécution requises (évaluation des capacités, micro-évaluation HACT) ont été réalisées et les modalités de mise en œuvre choisies sont cohérentes avec les résultats des évaluations.</li> <li>• <b>1:</b> Les évaluations requises n'ont pas été réalisées, mais il peut exister des preuves que des options pour les modalités de mise en œuvre ont été envisagées.</li> </ul> <p>* Remarque : Une action ou une justification ferme de la Direction est nécessaire pour obtenir un score 1</p>	3	2
	1	
	Preuves	
<p><b>19. Les groupes ciblés, qui accordent la priorité aux populations marginalisées et exclues qui seront touchées par le projet, ont-ils été impliqués dans la conception du projet de manière à remédier aux causes sous-jacentes de l'exclusion et de la discrimination ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3:</b> Des preuves crédibles que tous les groupes cibles, en accordant la priorité aux populations marginalisées et exclues qui seront impliquées ou affectées par le projet, ont été activement impliqués dans la conception du projet. Leurs points de vue, leurs droits et leurs éventuelles contraintes ont été analysés et intégrés à</li> </ul>	3	2
	1	
	Preuves	

<p>l'analyse des causes profondes de la théorie du changement, qui cherche à s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'exclusion et de la discrimination et à la sélection des interventions du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>2</u>: Certaines preuves que des groupes cibles clés, donnant la priorité aux populations marginalisées et exclues qui participeront au projet, ont été impliqués dans la conception du projet. Certains éléments montrent que leurs points de vue, leurs droits et leurs contraintes éventuelles ont été analysés et intégrés à l'analyse de la cause première de la théorie du changement et à la sélection des interventions de projet.</li> <li>• <u>1</u>: Aucune preuve d'engagement des populations marginalisées et exclues qui participeront au projet lors de la conception du projet. Aucune preuve que les points de vue, les droits et les contraintes des populations ont été incorporés dans le projet.</li> </ul>		
<p><b>20. Le projet mène-t-il des activités de suivi régulières, dispose-t-il de plans d'évaluation explicites et inclut-il d'autres leçons tirées (par exemple, via des Analyses après Action ou des Ateliers sur les Leçons Apprises), afin d'informer pour les corrections de cours si nécessaire pendant la mise en œuvre du projet ?</b></p>	Yes (3)	No (1)
<p><b>21. Les repères de genre pour tous les résultats du projet sont notés à GEN2 ou GEN3, indiquant que le genre a été pleinement intégré dans tous les résultats du projet pour le moins.</b></p> <p>* Remarque : Une action ou une justification ferme de la Direction est nécessaire pour obtenir un score "non"</p>	Yes (3)	No (1)
	Preuves	
<p><b>22. Existe-t-il un plan de travail et un budget pluriannuels réalistes garantissant que les produits sont livrés à temps et dans les limites des ressources allouées ? (Choisissez parmi les options de 1 à 3 celle qui reflète le mieux ce projet) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>3</u>: Le projet dispose d'un plan de travail et d'un budget réalistes couvrant la durée du projet <i>au niveau de l'activité</i> pour garantir que les produits sont livrés à temps et dans les limites des ressources.</li> <li>• <u>2</u>: Le projet dispose d'un plan de travail et d'un budget couvrant la durée du projet au niveau des résultats.</li> <li>• <u>1</u>: le projet n'a pas encore de plan de travail ni de budget couvrant sa durée.</li> </ul>	3	2
	1	
	Preuves	
<b>DURABILITE &amp; APPROPRIATION NATIONALE</b>		
<p><b>23. Les partenaires nationaux ont-ils dirigé ou participé de manière proactive à la conception du projet? (Choisissez parmi les options 1 à 3 qui reflètent le mieux ce projet):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>3</u>: Les partenaires nationaux sont pleinement responsables du projet et ont dirigé le processus de développement du projet conjointement avec le PNUD.</li> <li>• <u>2</u>: Le projet a été développé par le PNUD en étroite consultation avec les partenaires nationaux.</li> <li>• <u>1</u>: Le projet a été développé par le PNUD avec un engagement limité ou inexistant des partenaires nationaux..</li> </ul>	3	2
	1	
	Preuves	
<p><b>24. Des institutions et des systèmes clés ont-ils été identifiés et existe-t-il une stratégie de renforcement des capacités spécifiques/globales basée sur des évaluations des capacités ? (Choisissez parmi les options 0 à 3 celle qui reflète le mieux ce projet):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>3</u>: Le projet dispose d'une stratégie globale de renforcement des capacités spécifiques des institutions nationales, fondée sur une évaluation systématique et détaillée des capacités qui a été réalisée. Cette stratégie comprend une approche permettant de suivre régulièrement les capacités nationales à l'aide d'indicateurs clairs et de méthodes rigoureuses de collecte de données, et d'ajuster la stratégie pour renforcer les capacités nationales en conséquence.</li> <li>• <u>2.5</u>: Une évaluation de la capacité a été réalisée. Le document de projet a identifié les activités qui seront entreprises pour renforcer les capacités des institutions nationales, mais ces activités ne font pas partie d'une stratégie globale de suivi et de renforcement des capacités nationales.</li> <li>• <u>2</u>: Une évaluation de la capacité est prévue après le lancement du projet. Il est prévu de développer une stratégie de renforcement des capacités spécifiques des institutions nationales sur la base des résultats de l'évaluation des capacités.</li> <li>• <u>1.5</u>: Le document de projet mentionne les capacités des institutions nationales à renforcer au moyen du projet, mais aucune évaluation des capacités ou développement de stratégies spécifiques n'est prévue.</li> <li>• <u>1</u>: Aucune évaluation des capacités n'a été réalisée et n'est pas prévue. Il n'y a pas de stratégie pour renforcer les capacités spécifiques des institutions nationales.</li> </ul>	3	2.5
	2	1.5
	1	
	Preuves	
<p><b>25. Le projet comporte-t-il une stratégie claire précisant comment le projet utilisera les systèmes nationaux (c'est-à-dire approvisionnement, suivi, évaluations, etc.) dans la mesure du possible ?</b></p>	Yes (3)	No (1)
<p><b>26. Existe-t-il un plan de transition/retrait progressif clair élaboré avec les principales parties prenantes clés afin de maintenir ou d'accroître les résultats (y compris la stratégie de mobilisation des ressources) ?</b></p>	Yes (3)	No (1)

